N° 319 — 42e Année

B. JEUDI — 14 NOVEMBRE 1872.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

On s'abonne :

BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62 ;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51 ;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill; 1, Cecil st., Strand; Smith and son, 186, Strand; A. Maurice, 13, Tavistock Row; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste;
ROME, Merle, libraire, place Colonna;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire;
NAPLES, Detken et Rocholl;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT. Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année; Province, 13 fr. » 44 »; La France, 21 fr. »; Allemagne, 18 fr. »; Angleterre, 17 sh. »; Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus. — payable d'avance

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS: ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. RÉCLAMES (avant les annonces), 1 fr. 50 la ligne. FAITS divers *corps du journal*. 3 fr. la ligne. — payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lauzanne; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALGAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.

13 novembre, à midi.

13e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ	753mm01
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	8°3
TEMPÉRATURE centigrade de l'air	1°4
Id. *maximum* depuis hier midi	6°1
Id. *minimum* depuis hier midi	0°9
EAU tombée	1mm00
VENT	NNO
SOLEIL, lever	7 h. 13 m.
Id. coucher	4 h. 15 m.
LUNE, lever — soir.	3 h. 47 m.
Id. coucher — matin.	4 h. 44 m.

Edition du matin

BRUXELLES, 13 novembre.

REVUE POLITIQUE.

Un de nos correspondants de Paris nous a transmis, dès ce matin, quelques indications intéressantes sur le message de M. Thiers. Il en résulte que l'exposé présidentiel insiste plus encore qu'on ne l'avait présumé sur la fondation de la république conservatrice. Quant aux questions constitutionnelles il y fait allusion, mais d'une façon toute générale et pour dire à la Chambre qu'à elle seule appartient l'initiative en cette matière, mais que le gouvernement, si elle lui demande son avis, n'hésitera pas à le donner. M. Thiers parle d'ailleurs de la nécessité de fonder la république conservatrice et de fortifier l'autorité, de telle sorte que l'Assemblée se trouve très-nettement sollicitée et presque mise en demeure de pourvoir aux lacunes constitutionnelles.

Il n'y a pas eu plus de lutte, dans la séance d'hier de l'Assemblée de Versailles, pour la nomination des vice-présidents et des secrétaires que pour la réélection de M. Grévy à la présidence.

Les anciens vice-présidents et secrétaires ont été réélus.

Un grand nombre de membres de la gauche se sont abstenus dans ces deux scrutins. M. Lamy, porté par les républicains pour le secrétariat, n'a réuni que 125 voix.

Le bruit que nous avons signalé hier relativement aux velléités de rupture ouverte du centre gauche avec la gauche radicale était parfaitement fondé. Dans la réunion du centre gauche, dont nous reproduisons plus loin un compte-rendu développé, il a été proposé de ne plus se mettre en rapport désormais avec la fraction radicale de la Chambre pour le choix des présidents et secrétaires des bureaux. La proposition a été retirée, il est vrai, mais non pas sans que plusieurs membres influents de la réunion aient manifesté le désir d'une rupture publique. On ne leur a guère opposé que des raisons d'opportunité et de convenance, si bien que virtuellement on peut considérer la rupture comme accomplie, — à moins toutefois qu'il ne sorte de là une scission décisive des éléments peu homogènes du centre gauche lui-même.

Les Diètes provinciales de l'Autriche paraissent devoir donner plus d'un embarras au gouvernement central. Nous avons déjà parlé de la sommation adressée au gouvernement par la majorité ultramontaine de la Diète du Tyrol, relativement au nouveau recteur de l'université d'Inspruck.

La Diète de Gallicie, de son côté, ne paraît pas justifier les espérances qu'on avait fondées sur son attitude réservée. Sur la proposition du prince Czartoryski, elle a décidé le vote d'une adresse à la Couronne, et il est plus que probable que cette adresse, reproduisant les exigences de l'ancienne Résolution, ne sera qu'une protestation violente contre l'ordre de choses établi.

Dimanche ont eu lieu dans le canton de Genève les élections pour le Grand Conseil cantonal. Deux listes étaient en présence : l'une soutenue par les partisans de l'évêque de Mermillod et de la cour de Rome, l'autre formée par les adversaires de l'ultramontanisme et des empiétements cléricaux. La liste anticléricale a passé tout entière.

Les dernières nouvelles du Brésil confirment l'aplanissement du conflit entre cet empire et la république argentine, au sujet du Paraguay.

Dans l'Asie centrale, la Russie, après s'être solidement établie à Tachkent, s'est bien gardée de pousser plus loin ses conquêtes; elle a préféré s'attacher les Etats qui jouissent d'une certaine organisation politique et qui ont une importance commerciale, tels que les khanats de Boukhara, de Kachgar et de Khokand, par des traités d'amitié et de commerce. Cette partie de la haute Asie, la plus civilisée et la plus florissante, que des luttes intestines désolaient souvent, se trouve donc pacifiée. Seul le Khanat de Khiwa, abrité par une ceinture de déserts, résiste encore à la pression de la Russie. Celle-ci, d'après une note du *Messager officiel*, est décidée à le réduire à l'impuissance de troubler l'état des choses actuel dans la Tomanie.

Post-scriptum.

Nous recevons par le télégraphe et nous publions plus loin les principales parties du Message de M. Thiers. Il nous est impossible, on le comprendra, d'apprécier un document de cette importance sans en avoir sous les yeux le texte complet.

Nous nous bornerons donc à constater, pour le moment, que l'exposé du président de la république est entièrement conforme à ce que nous en a dit notre correspondant de Paris. Il peut se résumer, au point de vue politique, en ceci : — La République n'est plus à proclamer, elle est faite; reposant sur l'ordre, elle sera non-seulement une condition de paix à l'intérieur, mais la meilleure garantie des bons rapports de la France avec les puissances étrangères.

Il va de soi que la gauche a accueilli les paroles du président de la république avec une vive satisfaction. Mais la droite, par contre, s'en est montrée fort irritée. C'est au point que M. de Kerdrel a protesté immédiatement contre le Message et a demandé la nomination d'une commission chargée de l'examiner.

M. Thiers a relevé le gant et il a appuyé la proposition de M. de Kerdrel, laquelle, d'après une suggestion de M. le président Grévy, a été transformée en ce sens que la commission à nommer sera chargée de rédiger une réponse au Message. Ce retour à la tradition monarchique de l'Adresse en réponse au discours de la Couronne mérite d'être remarqué, et il a cela de piquant que l'initiative réelle en est due à un des républicains les plus sincères et surtout les plus formalistes que compte l'Assemblée.

L'urgence a été votée, mais seulement après une épreuve douteuse.

Ce qui résulte de là, — et nous ne voulons point faire d'autre observation aujourd'hui, — c'est que, par le fait de l'irritabilité de la droite, la question de la monarchie et de la république va faire irruption dans les délibérations de l'Assemblée infiniment plus tôt qu'on ne pouvait le présumer. Il n'y aurait rien de surprenant à ce que l'Adresse, qui sera rédigée par la commission, fût la préface de l'œuvre constituante préparée pendant les vacances et à laquelle M. Thiers invite assez explicitement l'Assemblée. (*Voir au* BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.)

La Chambre des Représentants a procédé dans sa séance d'aujourd'hui à la formation de son bureau. Rien n'a été innové, et le vote nous a ramené tout naturellement le président, les vice-présidents et les secrétaires d'antan, MM. Thibaut, Tack, Schollaert, Wouters, Reynaert, de Borchgrave et Hagemans. M. Thibaut a donné l'accolade traditionnelle au doyen d'âge et a remercié l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoignait en le rappelant au fauteuil présidentiel.

Ces opérations terminées, cinq ministres sont successivement montés à la tribune pour y déposer des projets de loi, au nombre d'une vingtaine. Voilà de la besogne qui se prépare pour la Chambre.

Parmi ces projets de loi il en est un qui a fait sensation, c'est celui qui ouvre au département de l'intérieur un crédit extraordinaire de vingt millions de francs pour la construction et l'ameublement de maisons d'école. Nous donnons plus loin la nomenclature de ces projets de loi.

Au commencement de sa séance l'assemblée, adoptant les conclusions du rapport de la cinquième commission, a validé les élections de l'arrondissement d'Ypres.

Voici le tableau des projets et des propositions de lois dont la Chambre est saisie :

I. — PROJETS DE LOIS DONT LES RAPPORTS SONT FAITS.

1. Enseignement primaire obligatoire. Proposition faite par M. Funck, le 16 novembre 1870. Rapport de M. de Haerne, du 31 janvier 1872.
2. Révision du code de commerce. Rapports: 1° de M. Vanhumbéeck (sur les titres X et XI, livre Ier); 2° de M. Pirmez (sur le titre IX, livre Ier); 3° de M. Van Iseghem (sur les titres IX et XI, livre II).
3. Caisse générale de prévoyance des instituteurs primaires. Rapport de M. Royer de Behr.
4. Modification de l'art. 132 de la loi provinciale. Rapport de M. Pety de Thozée.
5. Servitudes militaires. Projet présenté par le gouvernement, le 13 décembre 1870. Rapport de M. Drubbel, du 19 avril 1871.
6. Réunion du hameau de Dolhain-Baelen à la commune de Limbourg. Proposition faite par MM. David et d'Andrimont. Rapport de M. Muller.
7. Chasse. Projet présenté par le gouvernement, le 6 juin 1871. Rapport de M. Wauters, du 22 mars 1872.
8. Augmentation des traitements des greffiers provinciaux. Rapport de M. de Macar.
9. Modification de l'art. 29 du décret du 3 janvier 1813, quant à l'âge pour la descente et le travail des enfants dans les mines et minières. Proposition faite par M. Vleminckx. Rapport de M. Guillery.

II. — PROJETS EN SECTION CENTRALE.

1. Lettres de mer.
2. Modifications aux art. 75, 76, 77, 133, 135, 136 et 137 de la loi communale.
3. Cours d'eau non navigables ni flottables.
4. Dommages-intérêts et visites domiciliaires en matière de presse. Proposition faite par M. de Baets.
5. Droit de succession sur les immeubles situés en pays étranger. Proposition faite par MM. Lelièvre et de Baets.
6. Traduction flamande des *Annales parlementaires* et leur compte rendu analytique en français et en flamand. Proposition faite par M. Bara, le 31 janvier 1872.
7. Complément d'un crédit spécial d'un million de francs au département de la justice pour la continuation des travaux de construction d'un palais de justice à Bruxelles.
8. Administration de la justice en flamand dans les parties flamandes du pays. Proposition faite par dix-huit représentants, le 13 avril 1872.

III. — PROJETS RENVOYÉS AUX SECTIONS.

1. Budget des voies et moyens pour l'exercice 1873.
2. Budget de la dette publique pour l'exercice 1873.
3. Budget des dotations pour l'exercice 1873.
4. Budget du ministère des finances pour l'exercice 1873.
5. Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1873.
6. Budget des recettes et des dépenses pour ordre de l'exercice 1873.
7. Budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1873.
8. Budget du ministère de la justice pour l'exercice 1873.
9. Budget du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1873.
10. Budget du ministère de l'intérieur.
11. Budget du ministère des travaux publics.

IV. — PROJETS RENVOYÉS A DES COMMISSIONS.

1. Révision du code de commerce.
2. Règlement définitif du budget de l'exercice 1867.
3. Prescription en matière fiscale et disciplinaire. Proposition faite par MM. Lelièvre et de Baets.
4. Pêche fluviale.
5. Règlement définitif du budget de l'exercice 1868.
6. Modification des art. 59 et 60 du code pénal, relativement au cumul des peines. Proposition faite par M. Lelièvre.
7. Modification de l'art. 472 du code d'instruction criminelle. Proposition faite par MM. Lelièvre et de Baets.
8. Echange d'immeubles entre le gouvernement et la ville d'Anvers.
9. Révision du code de commerce; livre Ier, titre I-IV. Projet amendé par le Sénat.

V. — PROPOSITION QUI DOIT ÊTRE SOUMISE A LA PRISE EN CONSIDÉRATION PAR LA CHAMBRE.

Enquête sur les terrains ensemencés dont l'emblavure a été détruite par les gelées. Proposition faite par douze représentants, le 21 juillet 1871.

CE QUE VAUT L'ARMÉE.

II

L'auteur de la brochure que nous avons entrepris de réfuter se demande ce que vaut la garde civique. Avant de répondre à cette question qui n'occupe en réalité qu'une place très-secondaire dans les préoccupations de l'écrivain, bien qu'il semble avoir pris la plume tout exprès pour démolir la vieille institution des milices bourgeoises, nous nous demandons, nous, ce que vaut l'armée. Là est, en effet, la vraie question, et le véritable titre de la brochure.

Or, si nous nous en rapportons au témoignage de l'éminent publiciste, l'armée ne vaut rien.

Ce n'est pas notre sentiment que nous exprimons ainsi, mais celui d'un spécialiste, d'un officier qui, nourri dans le serail, se flatte d'en connaître les détours.

Assurément, il n'est pas assez maladroit pour formuler son opinion avec cette raideur. Il ne nous dit pas que l'armée ne vaut rien, mais il le donne à entendre, et il a l'ambition de le prouver. L'armée belge ne vaut rien, d'après lui, car elle n'est pas fondée sur le service obligatoire, et sans le service obligatoire, c'est comme si elle n'existait pas. Sans le service obligatoire, « le grand intérêt national que l'ar» mée a pour mission de sauvegarder » est menacé, exposé à un « péril prochain. » Sans le service obligatoire, la sécurité du pays n'est qu'un vain mot. Sans le service obligatoire la Belgique est en danger. Il y a lieu de « proposer résolûment les me» sures nécessaires » pour conjurer ce danger, c'est-à-dire de décréter le service obligatoire, afin de rendre efficace un dévouement paralysé par une mauvaise organisation, afin que l'armée qui n'est bonne à rien, bien malgré elle, soit bonne à quelque chose.

Ainsi, tout ce que la Belgique a fait depuis quarante ans pour se donner une armée convenable, tout cela n'a servi de rien. On a organisé l'armée peu de temps après la constitution de la Belgique en nation indépendante. Un beau jour il s'est fait dans les esprits un mouvement économique; beaucoup de personnes trouvaient que l'armée coûtait trop cher. Un ministre s'est rencontré qui, s'adressant aux Chambres et au pays, leur a tenu à peu près ce langage : Vous voulez réduire le budget de la guerre à 25 millions. Je ne demande pas mieux, s'il y a moyen d'assurer à ce prix la défense nationale. Nous verrons bien. Là-dessus, selon la coutume, on forme une commission, qui envoie au pays des chimères le budget de la guerre à 25 millions. La loi de 1853 réorganise l'armée, et les Chambres votent sans trop marchander un budget sensiblement plus copieux que celui qu'elles avaient rêvé. Ce n'est pas tout ; on donne à l'armée un appui solide, un abri, une place forte « inexpugnable. » Après la guerre d'Italie, on lui donne de nouveaux canons; après la guerre de Bohême, de nouveaux fusils. On augmente le contingent; on recommence en 1868 l'œuvre de la réorganisation militaire; on réforme en 1870 les lois de milice ; on supprime la substitution ; on s'efforce d'améliorer le remplacement, sur lequel d'ailleurs les autorités militaires ont la haute main, puisqu'elles ont le droit de refuser les remplaçants qu'elles ne jugent pas complétement aptes au service. Pendant tout ce temps-là, on berce le pays des plus belles espérances; on lui garantit que l'armée est digne des sacrifices qu'il a faits pour elle et pour lui: on lui promet qu'elle ne faillira pas à sa mission. Et puis tout à coup la scène change. Cette armée, dont nous étions déjà si fiers, on nous explique qu'elle ne nous sera d'aucune utilité. On vient dire au pays : Tu ne t'es pas trop fait prier. Tu as consenti, à peu de chose près, à tout ce qu'on t'a demandé. Eh bien, si tu ne fais pas beaucoup plus, c'est comme si tu n'avais rien fait. Prends-y bien garde, ou tu es perdu.

Mais si cela est vrai, le pays n'a-t-il pas le droit de répondre à ceux qui lui parlent de la sorte : Vous vous êtes donc bien étrangement trompés, pour ne pas dire que vous m'avez trompé!

On nous dira peut-être que personne n'est infaillible, qu'il est inutile de récriminer, que les faits sont là, que le progrès consiste à tenir compte de l'expérience acquise, et qu'il faut s'inquiéter non du passé, mais de l'avenir.

Soit; voyons les faits. Quels faits? Ceux qui ont été analysés dans le rapport présenté aux Chambres par M. le ministre de la guerre après les événements de 1870? Oui, nous nous rappelons que dans ce rapport, pour dégager sa responsabilité, et pour chercher des arguments en faveur des réformes qu'il préconise, l'honorable général Guillaume a insisté sur diverses déceptions qui l'ont particulièrement frappé lors de la mise de l'armée sur le pied de guerre. Par exemple, il a constaté que le rappel des classes n'avait pas réalisé toutes les promesses des contingents annuels. On lui a déjà répondu, avec raison, ce nous semble, que l'augmentation du contingent et la réforme des lois de milice ont précisément pour but de parer à cet inconvénient, et qu'il n'est pas étonnant que ces améliorations récemment votées n'aient pas eu d'effet rétroactif en 1870. Il a signalé l'insuffisance du matériel des transports militaires. C'est là une question tout à fait indépendante de celle du recrutement, et l'on peut se demander ce qui empêche l'administration de la guerre de tenir son matériel de transports en bon état. Question d'argent peut-être, question de bon emploi des fonds votés, mais non question d'hommes. Il s'est plaint de l'intendance. Est-ce la faute du mode actuel de recrutement, si l'intendance n'est pas aussi bien organisée qu'elle devrait l'être? Est-ce que l'on compte sur le service obligatoire pour la faire fonctionner convenablement? Autant nous dire que si nous avions eu le service obligatoire, nous n'aurions pas eu l'affaire de la boucherie militaire.

On raconte, même dans certains cercles militaires, que pendant l'expédition de nos troupes dans le Luxembourg des faits étranges se sont produits. Tel officier ne connaissait pas les routes de la province, et, faute d'une carte, se trompait de chemin. Tel autre, posté sur la frontière avec un détachement pour procéder à l'internement des soldats français échappés de Sedan, et faire respecter la neutralité de notre sol, se serait avancé sans s'en douter sur le territoire français, et aurait été charitablement averti de son erreur par un sous-officier prussien qu'il prétendait éloigner de chez nous.

Ces anecdotes ont-elles un fond de vérité? Nous n'en savons rien; mais si on les tient pour exactes nous espérons qu'on n'en tirera pas cette conclusion qu'il est indispensable de modifier le système de recrutement des soldats pour éviter le retour de pareilles bévues.

Mais il y a d'autres arguments que l'on considère comme plus sérieux. Il y a des faits tirés de l'histoire ancienne et de la politique contemporaine. Il y a des principes empruntés à la philosophie morale et à la science sociale. Ce sera pour un troisième article.

Le *Moniteur* publie ce matin, en tête de sa partie non officielle, la note que voici :

« Par exploit du 5 novembre courant, le ministre des finances a fait assigner M. le docteur Strousberg devant le tribunal de Bruxelles, en paiement d'une somme principale de 2,582,703 fr., des intérêts dus sur cette somme, etc.

» Un journal d'Anvers publie une lettre par laquelle les fondés de pouvoirs de M. le docteur Strousberg plaident assez longuement l'affaire soumise aux tribunaux.

» Cette communication anticipée de leurs moyens ne peut qu'être utile à l'Etat; mais il ne croit pas devoir user de réciprocité et se réserve de faire valoir en justice ses droits évidents. »

Une nouvelle dépêche que nous recevons d'Ostende nous annonce que le steamer belge *Comte de Flandre* s'est relevé à marée haute sans aucune assistance, qu'il est rentré dans le port sans avaries, et qu'il reprendra son service.

On nous écrit de Saint-Hubert :

« Permettez-moi, monsieur le directeur, de fixer un instant votre attention sur notre petite ville.

» Notre population réclame à cor et à cri la nomination du collége des bourgmestre et échevins, mais l'infortuné M. Delcour hésite à remplir son devoir, par suite des diverses influences mises en jeu autour de lui.

» Nous avons actuellement un bourgmestre qui, de l'avis de tous, a toujours été un magistrat intègre, soucieux des intérêts de ses administrés : libéraux et catholiques sont unanimes pour proclamer hautement son dévouement à la chose publique.

» Malgré l'hostilité déclarée d'un doyen à poigne, de ses acolytes et de quelques brouillons, le nom de ce bourgmestre est sorti de l'urne, en tête des listes, distançant de plusieurs voix le candidat le plus favorisé.

» Il semble, en présence de ce verdict électoral, que la ligne de conduite de M. Delcour soit toute tracée; elle le serait certainement si, pour ce ministre selon le cœur des évêques, il n'y avait deux poids et deux mesures.

» A Namur, on tranche dans le vif, et l'officieux *Journal de Bruxelles*, en réponse à vos sérieuses objections sur la nomination de M. Lelièvre, insinue timidement que le cabinet a pour règle invariable de renommer sans distinction d'opinions, les membres des colléges échevinaux qui sont sortis victorieux de la lutte électorale.

» A Dinant et ailleurs, on choisit le bourgmestre parmi les nouveaux élus appartenant à la minorité ; que fera-t-on à Saint-Hubert?

» Les nominations de bourgmestres et échevins forment déjà à charge de M. le ministre de l'intérieur un dossier assez lourd pour qu'il n'y ajoute rien. »

Chacune des séances du conseil communal de Namur est, depuis les élections dernières, la source de curieux incidents.

Voici le compte rendu que donne l'*Organe de Namur* de celui qui a marqué la séance du 11 courant :

M. RONVAUX. (Motion d'ordre.) L'art. 62 de la loi communale, reproduit textuellement dans l'art. 1er du règlement d'ordre du conseil communal, dit :

« Le conseil communal s'assemble toutes les fois » que l'exigent les affaires comprises dans ses attri» butions

» Il est convoqué, pour chaque séance, par le col» lége des bourgmestre et échevins.

» Sur la demande d'un tiers des membres en fonc» tions, le collége des bourgmestre et échevins EST » TENU de le convoquer aux jour et heure indiqués. »

Or, messieurs, je constate que la semaine dernière, plus d'un tiers des membres en fonctions a demandé au collége des bourgmestre et échevins de vouloir bien convoquer le conseil pour le samedi suivant. Le collége n'a pas cru devoir se conformer à cette demande et je le prierais de nous donner quelques explications sur les motifs qui l'ont déterminé à violer ainsi l'art. 62 de la loi communale.

M. LELIÈVRE. Je n'ai pas convoqué le conseil parce que la lettre de M. Piret est insolite. Un conseiller ne peut demander une convocation du conseil. C'est seulement quand un tiers des membres adresse la demande collectivement que le conseil peut être réuni.

M. RONVAUX. C'est précisément notre cas.

M. LELIÈVRE. Dans tous les cas, nous n'avons pas cru qu'il y eût lieu d'avoir égard à la lettre signée par sept membres du conseil :

1° Parce qu'il y avait lieu de statuer préalablement sur une question renvoyée au prochain conseil ;

2° Les signataires fixaient non seulement le jour de la convocation du conseil, mais encore ils fixaient la date de la réunion des électeurs (1).

Il fallait attendre la prochaine convocation du conseil. La demande était incomplète et incomplétement rédigé.

M. RONVAUX. M. le président, m'accordez-vous la parole?

M. LELIÈVRE. Certainement.

M. RONVAUX. Je ferai observer à MM. les membres du conseil que l'art. 62 de la loi communale, pas plus que l'art. 1er du règlement d'ordre du conseil ne s'occupe des questions à l'ordre du jour, de leur approbation ou de leur désapprobation, et ne prévoit pas s'il y a lieu de les défendre ou de les combattre. Il dit tout simplement : « Le collége des bourgmestre et échevins est *tenu* de convoquer le conseil aux jour et heure indiqués. »

Je soutiens donc que le collége a violé l'article 62 de la loi communale et l'art. 1er du règlement d'ordre du conseil. Il devait nous convoquer aux jour et heure indiqués sauf à lui, à venir à la séance nous présenter toutes les observations qu'il nous fait aujourd'hui.

La demande ayant été déposée par plus du tiers des membres du conseil, et en temps opportun, le collége ne pouvait se soustraire à l'obligation que la loi lui impose.

Si le collége échevinal n'a pas d'autres explications à nous fournir, je propose l'ordre du jour suivant :

« Le conseil, protestant contre la violation de l'art. 62 de la loi communale et de l'art 1er du règlement d'ordre du conseil, passe à l'ordre du jour. »

M. LELIÈVRE. Je repousse cette proposition, qui contient un blâme à l'adresse du collége. Si le conseil l'adoptait, il outrepasserait ses pouvoirs.

(Quelques applaudissements se font entendre dans l'auditoire; de violents murmures y répondent.) — Encore une manifestation comme celle-là, et je fais évacuer la salle. (Hilarité générale.)

M LELIÈVRE, se tournant vers les conseillers libéraux. Vous vous méprenez singulièrement sur vos droits. Vous n'avez pas à blâmer le collége échevinal. Vous n'avez pas plus à protester contre moi que je n'ai à protester contre vous.

Vous n'avez pas à blâmer. (Elevant la voix.) Je blâme, tu blâmes, il blâme... (Hilarité prolongée.) Je n'ai pas besoin de votre blâme (*sic*).

M. RONVAUX (interrompant.) Je ferai remarquer à l'honorable président que ma proposition ne renferme pas le mot blâme.

M. LELIÈVRE (incandescent). Si le mot blâme ne s'y trouve pas, le blâme existe d'une manière indirecte? Vous n'avez pas ce droit. Je ne relève ici que du pouvoir royal!

Je suis indépendant de vous, seul maître ici! Vous n'avez pas à discuter les actes du collége. Je suis seul maître, je ne relève que du pouvoir royal et je ne mettrai pas votre proposition aux voix. Je le dis! je le répète! Je ne la mettrai pas!

M. RONVAUX. Simple conseiller, je ne puis invoquer ici un mandat émanant de la puissance royale, mais je puis invoquer le pouvoir de la loi que je tiens en main. Dans notre pays, messieurs, la loi est au-dessus de tout, au-dessus du collége échevinal, au-dessus des gouvernements, au-dessus du roi lui-même. Chacun lui doit soumission et respect. (Applaudissements prolongés.)

M LELIÈVRE (vociférant et hors de lui). Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai. Non, non. Je n'accepte pas vos observations. Il n'y a pas de loi pour moi ici. je suis le seul maître.

M. RONVAUX. Nous n'avons donc pas de loi ici.

M. L'ÉCHEVIN DOHET. Je demande la parole.

M. LELIÈVRE. Je vous la refuse, l'incident est clos.

M. MINEUR. Quel arbitraire! Mais si nous n'avons rien à dire, que faisons-nous ici?

M. RONVAUX. Si, dans cette assemblée, il n'y a plus de respect pour la loi, nous n'avons plus qu'à nous retirer.

(Tous les conseillers libéraux quittent la salle. Tumulte. Applaudissements dans l'auditoire.)

M. LELIÈVRE (hors de lui, s'adressant au secrétaire.) Consignez, consignez, M. le secrétaire, actez que tel et tel quittent la séance.

M. RONVAUX (qui est revenu prendre des papiers laissés par lui sur la table.) Actez les motifs.

M. LELIÈVRE (exaspéré). Vous ne pouvez pas parler, vous ne siégez plus, quittez la séance, sortez de la salle.

M. RONVAUX se retire en haussant les épaules.

Les conseillers n'étant plus en nombre, la séance est levée.

M. WASSEIGE, de son siége, apostrophe le public, qui commence à s'écouler, et qui, à l'épithète de communard dont le gratifie M. Wasseige, riposte par des huées.

Le public doit être d'autant plus insensible aux gracieusetés de M. Wasseige que cet honorable s'est vu condamner en simple police pour avoir, en public, qualifié MM. Rogier et Frère-Orban de : « Chenapans méritant des calottes. »

C'est M. Dohet qui, tirant M. Lelièvre par la manche, lui rappelle qu'il est temps de se retirer.

(1) La lettre des conseillers communaux ne fixait pas la date de l'élection, elle se bornait à proposer la date du 25 novembre. C'est encore là une subtilité des opposants. (Note de la rédaction de l'*Organe*.)

On lit dans l'*Echo du Luxembourg* :

« D'après des renseignements que nous recevons de Bruxelles, le *consortium* de banquiers allemands dont il a été question pour la reprise des réseaux *Forcade* et *Prince Henri*, serait en négociations avec la Compagnie du Grand-Luxembourg pour la reprise de cette ligne. Les négociations seraient même assez avancées. Le gouvernement, pressenti sur la question de savoir s'il donnerait son assentiment à semblable cession, aurait répondu affirmativement. Un projet de loi serait même présenté à la Chambre pour régulariser toute cette affaire, en même temps que le gouvernement déposerait le projet relatif à la construction du chemin qui doit relier directement Athus au bassin de Charleroi. »

Actes officiels. (Extraits du *Moniteur*.)

CORPS DIPLOMATIQUE. — Par arrêté royal du 18 octobre, M. Henri Solvyns, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de S. M. le roi d'Italie, est nommé en la même qualité à Londres.

— Par arrêté royal de la même date, le comte Paul de Borchgrave, ministre résident, secrétaire du Roi, est promu au grade d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

— Par arrêté royal de la même date, M. Auguste Van Loo, ministre résident près les cours de Suède et Norwége et de Danemark, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi d'Italie.

— Par arrêté royal de la même date, M. Maurice Delfosse, ministre résident à Washington, est promu au grade d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Il continuera à remplir, en cette nouvelle qualité, ses fonctions à Washington.

— Par arrêté royal de la même date, M. Jules Devaux, ministre résident, chef du cabinet du Roi, est promu au grade d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

— Par arrêté royal de la même date, le baron Auguste d'Anethan, ministre résident près S. M. le roi de Portugal, est promu au grade d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Il continuera à remplir, en cette nouvelle qualité, ses fonctions à Lisbonne.

— Par arrêté royal de la même date, le baron Jules Greindl, ministre résident, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi d'Espagne.

— AVOUÉS. — Par arrêté royal du 11 novembre, la démission du sieur Beke (J.), de ses fonctions d'avoué près le tribunal de première instance séant à Ypres, est acceptée.

— SOCIÉTÉS ANONYMES. — Par arrêté royal du 10 novembre, l'établissement de la Société anonyme le Lion belge, service de navigation de l'intérieur, est autorisé et ses statuts sont approuvés tels qu'ils résultent de l'acte public passé, le 31 octobre dernier, devant le notaire Dhanis, à Anvers.

Par disposition du département de la guerre, du mois d'octobre, ont été désignés :

Le médecin principal de 2e classe, S. d'Etienne, pour être attaché à l'hôpital de Namur.

Le médecin de régiment de 2e classe, J. Gilbert, pour être attaché au 3e de ligne.

Le médecin de bataillon de 3e classe, E. Garnier, pour être attaché au 9e de ligne.

Le médecin-adjoint Bourdeaux, pour être attaché à l'hôpital de Bruxelles.

Le capitaine d'infanterie J. Demanet, rappelé à l'activité pour le 6e de ligne.

Le sous-lieutenant d'infanterie P. Falaise, rappelé à l'activité pour le 11e de ligne.

Le capitaine administrateur d'habillement de 3e classe, L. Couvreur, pour être attaché au 6e de ligne.

Le major H. Fix, pour le 4e de ligne; le capitaine de 2e classe E. Adnez, pour les carabiniers; le capitaine de 3e classe J. Tielemans, pour le 10e de ligne et pour rester attaché au corps de discipline et de correction; le capitaine de 3e classe P. Chaumont, pour passer du 3e au 4e de ligne; le lieutenant A. De Macar, pour passer du 1er de ligne aux grenadiers.

Les officiers du génie : major H. Dupont, pour le régiment; cap. en second de 2e classe F. Simonis, pour le régiment et pour rester adjoint au commandant du génie à Bruxelles; major H. Wauvermans, pour passer du régiment à l'état-major de l'arme et pour rester professeur à l'école de guerre; cap. en 1er J. Beuckers, du rég., pour être commandant du génie, à Gand, et V. Evrard, adjoint au commandant du génie à l'enceinte d'Anvers, pour rentrer au régiment; lieutenants C. Lambert, H. Hinnens et G. Michel, du rég., pour passer à l'état-major de l'arme et pour rester provisoirement au régiment.

Les officiers d'artillerie : lieutenants-colonels E. Célarier, pour rester au corps auquel il appartient et pour être commandant supérieur du matériel d'artillerie de la place d'Anvers, et E. Jacmart, pour le 3e régiment et pour être directeur du parc d'artillerie; majors F. Michel, pour le 2e régiment, et P. Feer, pour le 5e id.; capitaines commandants E. Henrotin, pour le 6e régiment et pour rester dans sa position actuelle, E. Bouchez, pour le 6e, comte de Looz-Corswarem, E. de Formanoir de la Cazerie pour le 5e, et ce dernier, pour rester dans sa position actuelle, H. Michel, pour le 6e rég. ; capitaine en second, J. Nietens, pour le 3e rég.; C. Polet, pour l'état-major de l'arme et pour être attaché à l'arsenal de construction; A. Verhulst, pour l'état-major de l'arme et pour être adjudant du directeur de l'artillerie dans les 2e et 3e divisions territoriales; C. De Kessel, pour l'état-major de l'arme et pour être attaché à l'inspection des armes de guerre; lieutenants J. Vander Woestyne, pour rester au corps dont il fait partie; E. Arnould, P. Ghys, pour le 4e régiment; J. Reulens, F. Moreau, C. Zbiouski, pour rester dans leur position actuelle, et E. Timmermans, pour rester au corps dont il fait partie.

Le colonel G. Schummer, de l'état-major de l'artillerie, commandant supérieur du matériel de l'artillerie de la place d'Anvers et directeur du parc d'artillerie, pour être directeur dans les 2e et 3e divisions territoriales.

Les capitaines commandants d'artillerie : F. Samssens pour passer du 6e au 5e rég., N. Adts, professeur à l'école de tir, pour l'état-major de l'arme et pour rester dans sa position actuelle, A. Delbruyère du 4e régiment, attaché au ministère de la guerre, pour l'état-major de l'arme et pour rester dans sa position actuelle; A. Van Damme, du 5e régiment, pour le 1er (batteries à cheval); H. Bruylant, du 6e rég., inspecteur des études à l'école militaire, pour le 4e et pour rester dans sa position actuelle; les cap. en second, A. Doneux, de l'état-major de l'artillerie, détaché au 4e rég., pour être attaché au 1er (compagnie d'armuriers); comte G. Vander Burch, du même état-major, adjudant du directeur de l'artillerie dans les deuxième et troisième divisions territoriales, pour être attaché au 6e rég.; A. Donckier de Donceel, du 3e, pour être attaché au 5e régiment, G. Dubuisson, du 2e, pour être attaché au 6e, L. Frère, de l'état-major, adjoint au commandant supérieur du matériel d'artillerie de la place d'Anvers, pour le 2e rég. et pour être attaché au 5e; A. Lesne, du 2e rég., attaché à l'inspection des armes de guerre, pour être attaché au 4e rég.; J.-B. Du Bus, du 2e rég., attaché à l'arsenal de construction, pour rentrer au corps dont il fait partie.

Les lieutenants d'artillerie V. Rapczynski, du 3e, pour le 6e; G. Bodenhorst, du 5e, pour le 2e; R. Vanden Bussche, du 6e, pour le 3e; L. Jacops, C. Verheyden, du 6e, pour le 3e; E. Lizolle, du 6e, pour le 1er; P. de Murat, du 4e, pour le 7e rég.

Les sous-lieutenants H. Lenglez, du 5e régiment pour le 1er (comp. de pontonniers) ; L. Pavard, du 6e, pour le 3e; J. Rigaumont, du 4e, pour le 5e; A. Frère, du 4e, pour le 3e, et C. Detroyer, du 5e pour le 4e régiment.

Les sous-lieutenants L. Vande Voorde, pour passer du corps de discipline et de correction au 9e de ligne; A. Noël, du 12e de ligne. attaché à la 2e compagnie de correction, pour passer à l'effectif du corps de discipline et de correction (3e compagnie de correction) ; J. Ducobu, du 8e de ligne, pour être attaché audit corps (2e compagnie).

— Par dispositions ministérielles du département de la guerre, mutations et désignations du mois d'octobre 1872, ont été désignés :

Le médecin principal de 2e classe A. Vanden Abeele, de l'hôpital de Namur, pour être attaché à celui de Bruges.

Les médecins de bataillon de 2e classe V. Schokeel, du 6e de ligne, pour être attaché au 2e d'artillerie; E. Grode, du 10e de ligne, pour être attaché au 6e de ligne.

L'élève-médecin soldé E. Imbert, faisant fonctions de médecin-adjoint, pour être attaché à l'hôpital de Namur, afin d'y remplir les fonctions de médecin-adjoint et pour continuer à recevoir l'indemnité de 300 fr. allouée par l'arrêté royal du 24 mars 1858.

Les lieut. A. Horion, du 6e de ligne, attaché à la 2e comp. de correction, pour passer à l'effectif du corps de discipline (1re comp. de correction); A. Stoops, des carabiniers, attaché à la 2e compagnie de correction, pour passer à l'effectif id. (1re comp. de discipline).

Les officiers d'administration de 4e classe, F. Albrecht, directeur du magasin de fourrages du camp de Beverloo, pour diriger le magasin idem de Bruxelles; C. Sohest, attaché à l'infirmerie du camp de Beverloo, pour diriger le magasin de fourrages de cette place; E. Van Baeckerghem, directeur du magasin de fourrages de Tirlemont, pour être attaché à l'infirmerie du camp de Beverloo.

Les médecins-adjoints A. De Vos, de l'hôpital d'Anvers, pour être attaché à l'infirmerie de Termonde; E. Gody, de cette infirmerie, pour être attaché à l'hôpital de Namur.

Le capitaine G. Berard, du 3e chasseurs à pied, attaché à la division de correction, pour rentrer au corps auquel il appartient.

Le sous-lieutenant A. D'Hondt, pour passer du corps de discipline et de correction au 12e de ligne; le lieutenant E. Rice et le sous-lieutenant M. Salkin, respectivement du 9e et du 5e de ligne, pour passer au corps de discipline et de correction (2e compagnie de discipline); les lieutenants J. Degueldre, des carabiniers, et J. Puraye, du 2e chasseurs à pied, pour être attachés audit corps (2e compagnie de correction).

Les vétérinaires de 2e classe, J. Stas, du 2e lanciers, à la suite de l'école de cavalerie, pour rejoindre le corps auquel il appartient, et O. Dufranne, pour passer du 2e au 3e lanciers.

Le vétérinaire de 3e classe R. Halet, du 3e lanciers, pour être placé à la suite de l'école de cavalerie.

Les sous-intendants J.-B. De Deken (de 1re classe) et J. Felsenhart (de 2e classe), chargés du service administratif dans la province de Liége, le premier, pour remplir provisoirement les fonctions de chef de la 3e direction d'administration, et le second, adjoint au sous-intendant chargé du même service, pour en être chargé provisoirement.

Le capitaine commandant N.-J. Adts, de l'état-major de l'artillerie, pour le 5e rég. de l'arme; il est déchargé de ses fonctions de professeur à l'école de tir et d'artillerie, qui sont conférées à l'officier du même grade H. Vandervaet. du 6e d'artillerie.

Le capitaine L. Delannoy, du 2e chasseurs à pied, pour être attaché au dépôt de la guerre.

Le garde d'artillerie de 2e classe, C. Haenen, de l'arsenal de construction, pour être attaché à la place d'Anvers.

Le lieutenant J. Belfort, du 12e, les sous-lieutenants A. François, du 8e, H. Mouzon, du 9e de ligne, et D. Vael, du 2e chasseurs à pied, pour être attachés au dépôt de la guerre.

— Conformément à l'art. 25 de ses statuts, le conseil d'administration de l'association instituée à Bruxelles, sous le patronage du Roi, président d'honneur, pour secourir les pauvres honteux, vient de convoquer les nombreux membres de cette utile association en assemblée générale, pour dimanche prochain 17 courant, à onze heures du matin.

Cette réunion aura lieu en la salle des mariages de l'hôtel de ville.

Les objets à l'ordre du jour sont :

1° Communication, par le trésorier, des comptes généraux des recettes et dépenses de l'année sociale 1871-1872 ;

2° Lecture, par l'un des secrétaires, du rapport général sur la situation de l'œuvre et des travaux du conseil d'administration pendant l'exercice écoulé;

3° Présentation, par le conseil, d'une proposition ayant pour but d'augmenter de deux le nombre des membres de l'administration et, en cas d'approbation, la nomination de ces nouveaux membres;

4° Le renouvellement partiel du conseil d'administration en remplacement de ceux de ces membres dont le mandat est expiré et des membres démissionnaires ou décédés.

Les membres sortants sont : MM. Dartevelle et Rochedieu, tous deux rééligibles, et M. H. Van Holsbeek, démissionnaire; la mort vient d'enlever M. Adolphe Siéron, le regretté trésorier de l'Association.

5° Nomination d'un vice-président.

— Aujourd'hui, 13 novembre, la neige est tombée pendant presque toute la journée, à gros flocons et presque aussi abondamment qu'en plein hiver.

— Le conseil de prud'hommes de Bruxelles se réunira en audience publique jeudi prochain, 14 courant, à sept heures du soir, rue de l'Amigo

Ayuntamiento de Madrid

— Les sociétés de la Philharmonie et de la Grande-Harmonie étant parvenues, à la suite de concessions mutuelles, à s'entendre avec M. Avrillon, directeur du théâtre royal de la Monnaie, pour les représentations que ces sociétés ont coutume de donner chaque année à ce théâtre, le conseil administratif de la Philharmonie vient d'adresser à ses membres le programme des fêtes arrêté pour l'année sociale 1872-1873, et qui n'attendait, pour paraître, que la solution du différend engagé.

Ce programme comprend cinq représentations au théâtre de la Monnaie, quatre au théâtre des Galeries-Saint-Hubert, deux au théâtre du Parc, quatre au théâtre Molière, deux au théâtre des Fantaisies-Parisiennes, une à l'Alhambra national, ainsi qu'au cirque Loisset, quatre grands bals, dont trois parés et masqués, et trois soirées musicales, suivies de danses.

— Le 11 novembre a été célébré à Luxembourg le mariage de M. Emile Tandel avec Mlle Anna Wurth, fille de M. Wurth-Paquet, président de la cour suprême de justice du Grand-Duché.

— Un jeune homme mis avec beaucoup de recherche et d'élégance, à l'extérieur et aux manières distingués, un gentleman accompli, descendait il y a quelques jours à l'*Hôtel de France*, Une dame, jeune aussi, non moins distinguée, l'accompagnait. C'était sa femme, disait-il. Il avait annoncé venir de Russie et prenait le titre de comte. Le couple paraissait s'entendre parfaitement et vivait largement.

Le comte et la comtesse étaient fort estimés dans l'hôtel. Qu'on juge donc de l'étonnement des gens lorsque lundi, à onze heures du soir, au moment où le comte rentrait à l'hôtel, ils le virent appréhender au corps par des agents de police qui, en vertu d'un mandat d'amener, délivré par le procureur du roi, conduisirent le noble étranger passer la nuit à l'Amigo.

Renseignements pris, le comte russe ne serait qu'un employé anglais qui avait quitté Londres en emportant au préjudice de plusieurs personnes des valeurs pour près de 40,000 fr. et des bijoux pour 30,000 fr. environ.

— Après l'accident de Contich, les premiers secours ont été donnés aux blessés par M. le docteur Theyskens, de Duffel. Cet honorable praticien, qui se trouvait par hasard sur les lieux au moment du choc des deux trains, a aidé à retirer de dessous les décombres le chef du train de voyageurs, que quelques soins ont bientôt ranimé; puis il a pansé le capitaine Roffiaen, dont on espère réduire la fracture.

— En relatant hier l'accident de Contich, nous annoncions, sous toutes réserves, l'arrestation de deux prévenus. Le fait est vrai. Ce sont les nommés Mathieu De Belder et Gommaire Dierck, gardes-excentriques préposés à la surveillance de l'évitement de la voie.

Nous apprenons que l'état des blessés ne s'est pas aggravé et que jusqu'ici aucun cas d'amputation n'a été jugé nécessaire.

— On lit dans le *Précurseur* d'Anvers :

« Tout perd son prestige, même l'éloquence de l'amour, » nous disait hier soir un brave homme qui avait aidé à transporter à l'hôpital une pauvre jeune fille de dix-sept ans, blessée par suite d'une chute qu'elle venait de faire, du haut d'une fenêtre à l'étage, sur les dalles du trottoir.

» Voici le fait, Un jeune gars de 18 ans, demeurant dans une allée de la rue du Couvent, était depuis quelque jours déjà en relations amoureuses avec une de ses jolies voisines de la maison d'en face. Ne pouvant se voir pendant la journée, nos deux amants mettaient à profit les heures du soir et Roméo, perché dans une fenêtre-tabatière du grenier, s'adressait à Juliette qui, de son côté, se penchait à sa croisée pour écouter les doux propos de son adorateur. Au début, tout allait bien, le gars parlait pendant des heures entières et la fillette écoutait avide. Mais à la longue, les tirades sentimentales de l'amoureux devinrent légèrement monotones et l'amoureuse finit par les trouver soporifiques, si bien que hier soir elle s'endormit au beau milieu d'une improvisation plus fade que jamais.

» Roméo, n'entendant plus rien, crut sa belle rentrée et referma à son tour sa tabatière. Mais Juliette était restée penchée, endormie, sur le rebord de sa fenêtre. Elle fit un mouvement involontaire et tomba la tête la première sur le pavé...

» Comme nous l'avons dit, elle a été transportée à l'hôpital. Son état toutefois n'offre pas de sérieuses inquiétudes et nous espérons que l'imprudente dormeuse en sera quitte pour quelques jours de repos et de bons soins. »

— Il y a eu, dimanche dernier, à Charleroi, une manifestation des ouvriers du charbonnage de Marcinelle-Nord, en faveur de leur directeur des travaux, M. Marbais, condamné à trois mois de prison, à la suite d'un accident qui avait eu lieu, l'année dernière, au puits n° 11 de cette exploitation.

C'était à la fois, un spectacle curieux et nouveau que celui de ces quinze cents ouvriers venant solliciter l'appui de M. le procureur du roi pour obtenir la grâce de leur directeur. M. de Glymes a parfaitement accueilli la manifestation, et il a promis aux ouvriers qu'il apostillerait la requête qu'ils se proposent d'adresser au Roi et qu'il l'enverrait lui-même à Sa Majesté.

— On lit dans le *Journal de Charleroi* :

« Hier a eu lieu l'enterrement du nommé Jean-Baptiste Lejour, retiré de la fosse n° 1 du charbonnage du Mambourg.

» Cette nuit, on a retiré les corps de trois autres victimes : celui d'une jeune fille qui n'a pu être reconnue et ceux de deux jeunes gens, les nommés Antoine Reva et Désiré Richir. L'enterrement de ces malheureux a eu lieu ce matin.

» Les travaux d'épuisement continuent avec une grande activité.

» On nous assure que la cage fatale fait arc-boutant dans le bougnou. »

— On lit dans *le Journal de Gand* :

« Lundi a eu lieu, dans la salle du Casino, la remise du buste que les élèves et anciens élèves de M. le professeur Soupart lui ont offert, à l'occasion de sa promotion au grade d'officier de l'ordre de Léopold.

» Un grand nombre de médecins de la ville et de tout le pays étaient réunis dans cette fête fraternelle pour rendre un éclatant hommage à leur illustre maître et lui donner un témoignage durable de leurs sympathies et de leur profonde gratitude.

» Le buste, dû au ciseau de M. Wante, est d'une ressemblance irréprochable et fait le plus grand honneur au brillant talent de ce jeune artiste. »

— Les pluies de ces jours derniers ont occasionné beaucoup de dégâts dans la Flandre occidentale.

A Bruges le nombre de caves inondées est considérable.

On assure que le Bourgognevaert, qui prend sa source dans le canal de Moerdyck à Eernegem, a débordé et que les animaux paissant encore dans les prairies ont péri.

A Ruysselede et Beernem, il y a des parties de terres entièrement inondées.

Il paraît que beaucoup de routes pavées ont aussi souffert.

— On lit dans l'*Union libérale*, de Verviers :

« Nous apprenons qu'ensuite de réclamations adressées à M. le ministre des affaires étrangères par des cultivateurs du canton, le ministre belge à Berlin fait, en ce moment, des démarches auprès du gouvernement de l'empire germanique, afin d'obtenir une réduction des droits d'entrée en Alsace-Lorraine des *fromages* dits de Herve. »

— COURS PUBLICS (Maison du Roi, Grand'Place). — *Chimie.* — Jeudi, 14 novembre, à huit heures du soir, conférence par M. le professeur Bergé. — Sujet de la conférence : L'eau, son état naturel, sa solidification.

Nécrologie.

— Nous apprenons à l'instant une bien triste nouvelle.

Mme Jules Delebecque-Marischal est décédée cette nuit après une très longue et très-douloureuse maladie. Mme Delebecque n'avait que 51 ans.

Les funérailles auront lieu vendredi 15 courant, à 11 heures, en l'église de St-Jacques-sur-Caudenberg.

Les personnes qui n'auraient point reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Bulletin de la bourse de Bruxelles

Les affaires sont nulles aujourd'hui, toute l'activité de la bourse est absorbée par les reports.

L'argent est cher, naturellement, mais moins cher que l'on aurait pu s'y attendre.

L'emprunt français se cote à 85-55 ex-coupon, et les Métalliques restent demandées à 61 11/16, après avoir fait 61 5/8.

Les valeurs du comptant sont plutôt offertes, à part les Banque nationale qui s'élèvent à 3,825.

La rente 4 1/2 p. c. est faible à 102-70.

En change mentionnons la fermeté du Londres à 25-57 1/2.

Communications et avis divers.

— **Ch. BULS, orfèvre**, *Marche-aux-Herbes*, 103. — Choix varié d'objets pour cadeaux : Parures médaillons, boucles d'oreilles, boutons, argenterie de table.

— Soie noire inusable à fr. 3-50, Marché-au-Bois, 8.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 12 novembre.

Il y a eu une réunion du centre gauche qui, dit-on, n'a rien produit, et hier soir une réunion de l'extrême droite, qui a décidé d'adhérer complétement aux décisions prises dans la droite modérée, de ne consentir à appuyer aucune proposition qui aurait pour but la reconnaissance directe ou indirecte de la république. D'autre part, les efforts du centre droit échouent décidément dans ses essais de fusion avec le centre gauche, tentative, du reste, qui n'est poursuivie sérieusement que de sa part, attendu que lui seul y a intérêt et un double intérêt : celui d'être en mesure de recueillir des portefeuilles si cette alliance se fondait, et, en tous cas, de pouvoir faire réélire ses membres comme députés, à la faveur de l'alliance du centre gauche et sous l'étiquette de républicains modérés. Aussi, le centre droit se montre-t-il accommodant et propose-t-il à M. Thiers de l'aider à faire la constitution qu'il voudra, sauf celle de 1852. Mais M. Thiers n'est pas en mesure d'en faire discuter sérieusement une seule. Donc, tout cela avorte, de l'aveu même des promoteurs, et plus que jamais il est certain que la Chambre va se diviser en deux grands partis, l'un pour la république, conservatrice ou non, l'autre ne comptant que des monarchistes plus ou moins zélés ou plus ou moins confiants dans le succès de leur cause.

De quel côté se mettra M. Thiers? *Le Français* de ce soir affirme qu'il se mettra avec les conservateurs, et depuis quelques jours, en effet, je dois vous dire que tous les symptômes indiquent que le président de la république est d'assez mauvaise humeur contre la gauche, et qu'il semble plutôt se rapprocher de l'ancienne majorité. Mais la plus grande partie de cette majorité — et la seule fraction qui sache ce qu'elle veut et qui, par conséquent, ait une influence politique — est l'ennemie mortelle du président de la république. Comment veut-on donc que M. Thiers puisse se confier à ses ennemis et tourner le dos à ceux qui, par sympathie ou par politique, veulent le soutenir? On conçoit que la situation soit embarrassante; aussi le langage des organes officieux est-il tout ce qu'on peut imaginer de plus nuageux et de plus incompréhensible. Il y a ce soir un article dans *le Bien public*, extrêmement pâle et tout rempli de réticences ou d'hésitations; si on peut en induire quelque chose, c'est que l'on se contente de vouloir consolider ce qui est, sans chercher à vouloir rien fonder de définitif ou au moins de complet.

On dit aussi que le message de M. Thiers, qui sera lu par lui demain, est entièrement d'affaires, et n'aurait que deux phrases qui touchent incidemment à la politique; si le renseignement n'est pas exact il n'est pas du moins invraisemblable, et, en dehors d'une affirmation nouvelle de la république conservatrice, je ne vois guère en quoi M. Thiers pourrait parler des questions constitutionnelles, puisque les seules qui ont quelque chance d'être discutées et votées sont les questions qui touchent à la personne du Président. Je n'ai pas besoin de dire quelles sont les raisons de convenance qui ne permettent pas à M. Thiers de les aborder.

La droite menaçait de faire du mélodrame à l'Assemblée, s'il fallait en croire les bruits répandus à l'avance; elle s'est bornée à du vaudeville; nous avons eu les traits d'esprit de M. Dahirel. Si c'est une guerre d'épigrammes que le légitimisme se propose de faire, ce ne sera pas dangereux, mais on ne voit guère l'utilité de ces coups d'épingles; cependant, ce ne sera pas toujours aussi inoffensif. Le général Changarnier persiste à interpeller le gouvernement sur le banquet de Grenoble. Après le banquet de Bordeaux, la réponse du gouvernement sera trop facile.

M. Casimir Périer refuse définitivement la candidature à la vice-présidence de l'Assemblée, ce qui peut déranger beaucoup les projets qu'avait la gauche de compter sur l'élection d'un vice-président en prenant un candidat qui puisse être adopté par le centre gauche. Quant à M. Grévy, on sait que toutes les tentatives qui ont été faites dans les réunions de la droite pour essayer de lui faire disputer dans le scrutin le fauteuil de la présidence ont avorté.

On explique aujourd'hui les fantaisies plébiscitaires de M. Thiers en disant que ce n'a jamais été sur une question qui lui fût personnelle qu'il entendait faire voter les électeurs français, mais sur un ensemble de réformes constitutionnelles concernant la forme de la république, afin de répondre à l'éternelle objection des bonapartistes, qui déclarent que les plébiscites seuls sont concluants, et que rien n'est fait tant que la nation n'a pas prononcé directement; seulement, comme ces réformes sont absolument impossibles à faire débattre et à faire voter par l'Assemblée actuelle, pour des motifs qu'il serait fastidieux de ressasser, il s'ensuit que l'éventualité du plébiscite se trouve naturellement et plus que jamais écartée.

Le centre droit, ne pouvant espérer prendre possession du pouvoir, ni faire bâcler une petite république anodine qui ne serait qu'une monarchie déguisée, paraît, en attendant, vouloir créer des obstacles au pouvoir sur des points de détails. Ainsi, on parle d'un projet de loi que M. de Broglie et ses amis présenteraient sur les conseils universitaires et qui serait destiné à battre en brèche les réformes de M. Jules Simon.

Lorsque je vous ai donné, sous une forme purement interrogative, les premiers renseignements sur l'incident de la Fère, et avec une mesure qui ne faisait pas prévoir à coup sûr l'inqualifiable violence de la réponse, je vous disais qu'un correspondant n'était pas un juge d'instruction. Aussi n'avais-je qu'à vous signaler des bruits mieux précisés presqu'en même temps ailleurs, et à laisser le débat s'engager entre ceux qui étaient armés de preuves et l'officier mis en cause.

L'incident semblait terminé. Mais voici *le Siècle* de ce matin qui le reprend et donne un document qu'il garantit sous sa responsabilité et que les intéressés auront à discuter. Ce qui est de notoriété publique, c'est que le cas dont il s'agit n'est nullement isolé. Le langage tenu par les états-majors pendant le premier siége, continué hautement et impunément, rend véritablement bien bizarres des dénégations qui, justifiassent-elles un officier isolé, n'auraient aucune portée pour tant d'autres militaires de plus ou moins haut grade. Cet esprit d'une grande quantité de membres de ces états-majors est incontestable, et le seul moyen qu'il soit réprimé ou neutralisé, c'est l'attitude ferme du ministre. Peut-on compter sur l'attitude ferme du général de Cissey? Tout est là.

Hier a été inauguré, rue Vivienne, un cercle catholique et légitimiste. Les deux fils de don Enrique de Bourbon, celui qui a été tué en duel par le duc de Montpensier, y avaient des places d'honneur.

Les pèlerinages ne discontinuent pas. Il vient de s'en produire encore un, de 3 à 400 personnes, sur le tombeau de saint Martin, près de Tours. L'archevêque de cette ville est en ce moment en possession d'une somme de 1,500,000 francs pour faire élever une basilique sur l'emplacement du tombeau dudit saint; il a fallu exproprier, pour arriver à ce but, plusieurs quartiers de Tours. 500,000 fr. ont également été amassés pour la fondation d'une autre église à Paris. Les églises ne manquant ni à Tours, ni dans la capitale, peut-être aurait-on pu trouver un emploi plus patriotique de ces deux millions.

Un procès est engagé entre M. Baze et M. Granier de Cassagnac devant la cour d'Agen. M. Granier de Cassagnac, au moment où M. Baze posa sa candidature, sans succès, contre M. Noubel, l'avait accusé d'avoir, en 1851, participé à une conspiration contre le président de la république, conspiration qui aurait motivé ou justifié le coup d'Etat. M. Granier de Cassagnac aurait maintenu que les preuves en étaient à la préfecture; mais comme la chose se passait sous l'empire, M. Baze avait été débouté de sa demande. Le 4 septembre ayant permis de pénétrer dans toutes les préfectures, et ayant fait constater qu'il n'y avait rien là qui pût appuyer l'accusation de M. Granier de Cassagnac, M. Baze qui, comme on sait, ne pèche pas par défaut de ténacité, reprend le procès de plus belle. L'affaire en est là.

On annonce une circulaire ministérielle qui, il faut le dire, aura le mérite assez rare de n'être pas en contradiction avec les idées républicaines. Elle prescrirait de ne plus employer le terme d'Excellence et de se servir simplement de ces mots : monsieur le ministre.

(*Autre correspondance.*)

Paris 12 novembre.

Je vous avais bien dit que les organes officieux mettraient une sourdine à leur enthousiasme pour les réformes constitutionnelles. Le fait est qu'ils sont très-embarrassés depuis que la gauche et la droite ont manifesté dans leurs réunions une certaine méfiance à l'égard des projets qui ont circulé dans la presse. Le *Bien public*, permettez-moi cette expression familière, est sur des charbons ardents. Parlant aujourd'hui des réformes, il dit : « A moins de » vouloir s'aliéner absolument la droite, il ne faut » pas donner aux améliorations jugées nécessaires » le caractère solennel d'une *fondation*. A moins de » rejeter vers le radicalisme une importante fraction » de la gauche, il ne faut pas affecter davantage le » caractère d'une *Constitution*.

Les jeux de mots sont puérils. Quoi qu'on dise, malgré la confiance du *Bulletin républicain conservateur*, qui ce matin contenait un article d'admiration pour les bons sentiments des divers groupes de la Chambre en faveur des réformes constitutionnelles, on ne saurait nier que la bataille sera sérieuse, car ni la gauche ni la droite ne paraissent se soucier de modifier le *statu quo*. Cependant, je dois ajouter que l'impression généralement produite est que la droite modérée revient plus consternée qu'à la dernière session et qu'elle se montrera peut-être moins hostile aux projets du centre gauche.

On m'affirme, en outre, que le président de la république indiquera vaguement dans son message qu'on a parlé de consolider le gouvernement actuel; que l'initiative de toute réforme doit venir des représentants, mais que le gouvernement appuiera toute modification qui aurait pour but de grandir l'autorité et d'affermir le pouvoir.

On me dit que le message contient 105 pages. Il a été lu aujourd'hui à midi au conseil des ministres.

Le Bien public contient ce soir une petite note relative à la résidence des ministres qu'il est difficile de comprendre. L'organe de la présidence dit que pendant les vacances les ministres n'ont pas cessé de résider à Versailles. Pourquoi cette déclaration lorsque tout le monde sait que les ministres se sont installés à Paris pendant le séjour de M. Thiers? Est-ce que l'insertion de cette note aurait été imposée par quelques membres de la droite?

M. le président de la république a eu des entretiens avec plusieurs membres de la gauche au sujet de l'incident de la Fère; mais il n'y a pas eu une démarche officielle au nom de ce groupe, quoique dans sa dernière séance la gauche en eût exprimé l'intention. Il paraît que les conversations particulières qui ont été échangées entre le président et les députés républicains ont été très-satisfaisantes; s'il en est ainsi, on ne comprendrait pas pourquoi le ministre de la guerre ne voudrait point donner des explications au sujet de la conduite du lieutenant-colonel Fabre; en tout cas, ce qui est certain, c'est que M. Thiers n'a pas voulu signer la nomination de M. Fabre au grade de colonel. Il juge donc que cet officier n'a pas été injustement accusé.

Six heures du soir.

Je peux vous donner un bref résumé de la partie politique du message de M. Thiers.

Le président de la république dit que nous devons les grands résultats que nous avons obtenus au maintien énergique de l'ordre, et que la forme républicaine, qui ordinairement a troublé le pays, entre de plus en plus dans les habitudes de la nation.

« Si la république doit s'établir, ajoute le Président, c'est surtout par l'ordre. Aujourd'hui la république est établie; il faudrait une révolution pour la détruire. Il faut, au contraire, la rendre stable, il faut qu'elle soit conservatrice.

» Pas de république de parti; il faut une république de tout le monde.

» La république n'est qu'un contre-sens quand elle n'est pas le gouvernement de tous.

» Il ne faut pas dire, il y a ici une classe plutôt qu'une autre; 89 a été fait pour qu'il n'y ait plus de classes.

» Ayant voulu longtemps et de bonne foi la monarchie, la France prend enfin le parti de se diriger elle-même. Fondons la république conservatrice, mais qu'on y songe bien, la moindre faute la perdrait.

» Ce n'est pas seulement à la république et à la France, c'est au monde que notre calme est nécessaire.

» La France n'est pas isolée; qu'elle soit bien ordonnée sous la république, et elle aura une grande autorité; qu'elle soit agitée sous une monarchie, et elle sera seule.

» C'est à l'Assemblée de choisir la forme de la république, de faire un gouvernement régulier. Nous ne nous substituerons pas à vous représentants, mais quand vous demanderez notre avis, nous le donnerons résolûment. »

Telle est en abrégé la partie politique du message.

M. Thiers s'étend longuement sur les questions financières et sur le traité de commerce avec l'Angleterre.

Lorsque le général Changarnier est descendu de la tribune, après avoir déposé son interpellation, il a été interrogé par plusieurs de ses collègues qui lui faisaient observer qu'il allait raviver les discordes. Le général a répondu que peu lui importait, puisqu'il était, dans cette question, appuyé par la droite tout entière.

Neuf heures du soir.

D'après diverses informations qui me parviennent M. Thiers doit parler longuement, dans son message, de notre situation financière. Il doit rappeler que l'emprunt est l'exacte expression de nos malheurs et de notre puissance à les réparer, et que la totalité du capital disponible dans le monde a été offert à la France. Il donnera des détails sur la manière de payer en disant que le papier a été acheté avec prudence et que les risques qu'on courait ont été évités; 450 millions de papier ont été achetés à temps et dans de bonnes conditions pour le premier emprunt; pour le second le gouvernement a acquis 1,500 millions de traites sur l'Allemagne avec assez de prudence pour que toute perturbation ait été évitée; quand un milliard aura été payé, il restera pour l'année prochaine 5 à 6 millions de traites sur l'Allemagne.

La Banque, sur les 800 millions autorisés, n'a eu besoin jusqu'ici que d'en émettre 150. Il y a un très-grand développement d'affaires. Près de 900 millions sont en dépôt métallique à la Banque, c'est-à-dire ce qu'il y avait avant la guerre; notre crédit est donc admirable.

Le message passe ensuite en revue notre commerce, notre industrie, l'état de nos budgets, du traité de commerce avec l'Angleterre.

M. Thiers, dans un groupe de députés où se trouvaient MM. Keller, Labélonye et quelques autres, a dit que si l'ordre régnait dans le pays, comme il en avait le ferme espoir, et que, si les partis voulaient être sages, le territoire pourrait être évacué à la fin de l'année 1873.

M. Keller a demandé au Président si, lorsque l'évacuation s'avancera, la ville de Belfort devra subir de nouvelles charges et avoir une garnison plus nombreuse que celle qui s'y trouve actuellement. M. Thiers a répondu négativement et a dit que Belfort conserverait seulement la garnison actuelle. Il a ajouté qu'on ne devait pas s'inquiéter des travaux que les Prussiens faisaient autour de la ville.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE)

Versailles, 12 novembre.

L'interpellation du général Changarnier, à propos des tournées de M. Gambetta pendant les vacances, se produira décidément et aujourd'hui même, s'il y a moyen, entre les scrutins, car le général s'en est entendu avec M. Grévy.

On commente la démission de M. Bouché, député du Morbihan; et en rapprochant le fait de cette démission du fait de la publication d'un article manifeste de M. de Falloux dans *le Correspondant* d'abord, puis de la récente nomination de M. Martin, qui a prouvé toute la puissance du parti catholique dans le département, on en conclut que M. Bouché cède son siége à M. de Falloux. Vous savez combien le parti clérical regrettait de n'avoir pas M. de Falloux à l'Assemblée, et combien M. de Falloux est apprécié dans toute la droite comme chef de file parlementaire. Vous ne vous étonnerez donc pas de l'explication qu'on se donne de la démission de M. Bouché. Pour ma part, je la crois fondée.

Il est évident d'ailleurs que l'article de M. de Falloux et le *haro* mis hier par M. Dahirel sur la déclaration d'urgence, annoncent une levée de boucliers sérieuse, à droite. J'entends sérieuse, autant que peuvent l'être les manifestations d'un parti désormais en flagrante minorité dans le pays.

Peut-être vos lecteurs n'auront-ils pas bien saisi la portée de la réclamation de M. Dahirel. Jusqu'ici l'urgence était prononcée en séance publique après des explications sommaires du député qui la demandait. M. Dahirel voudrait qu'on s'en tînt à la lettre du règlement, d'après lequel il appartient aux bureaux de se prononcer sur l'urgence, l'Assemblée n'en devant être saisie qu'après le rapport d'une commission *ad hoc* nommée par les bureaux. Pour bien comprendre l'esprit et la portée de la proposition Dahirel, il faut savoir que la droite a plus d'influence dans les bureaux que les divers groupes de la gauche. On a souvent prétendu que la droite ne devait cette situation qu'au peu d'assiduité des membres de la gauche à se rendre aux réunions des bureaux. La vérité est que cette inassiduité est générale. Il serait injuste de la reprocher à la gauche plutôt qu'à la droite. Des deux côtés de l'Assemblée on s'abstient volontiers de paraître aux réunions des bureaux. Ce qui fait la force de la droite c'est que dans ces bureaux toutes les questions se résolvent par le choix d'un commissaire : on vote sur une personne au lieu de voter sur la question elle-même. Or, il y a souvent une grande différence entre l'attitude d'un député votant en séance publique, quelquefois même au scrutin public et le vote du même député dans un bureau pour le choix d'un commissaire. Sont-ce les relations personnelles qui déterminent ce changement, ou bien est-ce l'absence de publicité qui fait qu'on écoute moins les raisons politiques, que les inspirations de son propre tempérament? Il serait difficile de se prononcer, mais il y a là un fait matériel indéniable, dont je pourrais vous citer mille exemples.

Ces explications rendront plus intelligible la portée de la proposition de M. Dahirel. L'accueil qui lui sera fait pourrait bien venir à l'appui de la particularité que je vous signale En effet, hier une centaine de députés seulement ont voté en séance pour la prise en considération de cette proposition. Si M. le président Grévy avait fait terminer le vote, il n'y a aucun doute que la motion Dahirel était repoussée à une forte majorité; mais ce vote ayant été interrompu avant la contre-épreuve, la question sera soumise aux bureaux. Elle pourrait bien y trouver un meilleur accueil qu'à la séance d'hier.

Aujourd'hui, élection du bureau de l'Assemblée. Pas d'incident à prévoir, en dehors du dépôt de l'interpellation du général Changarnier.

Le résultat de l'élection n'est pas douteux. Tous les groupes votent pour le maintien à la présidence de M. Grévy. On est plus divisé sur les vice-présidents. La droite vote pour ceux déjà en fonction : MM. Martel, Vitet, Saint-Marc Girardin et Benoît d'Azy; l'extrême gauche et une partie de la gauche s'abstiennent. Pour les secrétaires, la droite porte M. Cazenove de Pradine, en remplacement de M. Costa de Beauregard qui se retire. Une partie de la gauche lui oppose M. Etienne Lamy, mais comme il n'y a pas eu d'entente sérieuse, il est peu probable que le jeune candidat de la gauche soit élu.

C'est M. Martel qui préside. A l'ouverture de la séance, il donne lecture de la demande d'interpellation de M. Changarnier. C'est sur « les voyages de M. Gambetta en Dauphiné et en Savoie, » que le général veut interpeller le gouvernement.

Voici M. Dufaure à la tribune : « Le gouvernement, » dit-il, répondra le jour qu'il plaira à la Chambre » de fixer. Si l'Assemblée veut s'en rapporter à lui, » il proposera lundi prochain. »

Pas d'opposition. De tous les côtés de la Chambre on vote pour la fixation de l'interpellation à lundi. Voilà qui promet une séance intéressante.

Le vote pour le président est terminé : 505 députés ont pris part au vote. M. Grévy a obtenu 469 voix. La différence représente des voix perdues sur divers noms : M. Gambetta a deux voix; M. Martel trois; M. Changarnier, le duc d'Aumale et M. Naquet une chacun.

Pour les vice-présidents le scrutin donne les résultats suivants :

Votants 429.

MM. Martel	404	voix.
Vitet	328	»
Benoist d'Azy	328	»
Saint-Marc Girardin	304	»

Pendant qu'on dépouillait ce scrutin, il a été procédé au vote pour les secrétaires. La plupart des membres, après avoir déposé leur bulletin, vont prendre le train pour Paris. La salle est presque vide quand le président lit l'ordre du jour de demain :

1° Communication du gouvernement

2° Discussion de la loi sur le jury.

La salle est de plus en plus déserte. Il n'y a pas cent députés qui soient restés pour connaître le résultat de l'élection des secrétaires. C'est qu'il n'y a aucun doute sur ce résultat. Sont réélus : MM. Rive, de Rémusat, de Barante, de Meaux et Desjardins. M. Cazenove de Pradine est élu.

P. S. Le centre gauche a tenu sa première réunion aujourd'hui à 1 heure 1/2, sous la présidence de l'amiral Jaurès.

M. Bérenger y a développé une proposition dont il est l'auteur, tendante à ce que le centre gauche se sépare résolûment de la gauche plus accentuée. Après une discussion qu'on dit avoir été longue et assez vive, la proposition a été repoussée. Mais il paraît que la discussion qui a eu lieu décèle des germes de scission dans ce groupe dont une fraction notable a toujours incliné en faveur d'un rapprochement avec le centre droit. Ce sentiment s'y est, paraît-il, montré plus vif que jamais.

L'intérêt principal qui s'attachait à cette réunion était dans les décisions qu'on s'attendait à en voir surgir sur les fameux projets de réformes constitutionnelles. Cette attente sera déçue. On a ajourné toute discussion sur ce point jusqu'après la lecture du message présidentiel.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Le vice-amiral ministre de la marine et des colonies vient de recevoir du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, par la voie de Sydney, la dépêche télégraphique suivante :

« Sydney (Australie), le 11 novembre 1872.

» *La Guerrière* est arrivée à Nouméa le 2 novembre, et *la Garonne*, le 5 novembre; tout allait bien » à bord. »

» La *Garonne*, partie de Rochefort, le 9 août, a donc fait une traversée très-rapide, puisqu'il ne s'est écoulé, entre son départ et son arrivée, que quatre-vingt-sept jours, sur lesquels elle en a passé sept au mouillage à Dakar (Sénégal), pour prendre des vivres frais. »

Plusieurs journaux annoncent que le conseil d'Etat, malgré la plaidoirie de Me Hippolyte Duboy, qui avait produit une si vive impression, et contrairement même aux conclusions du maître des requêtes Perret, qui avait admis la recevabilité du pourvoi du général de Bellemare, s'est déclaré incompétent.

Nous empruntons au *Journal des Débats* le compte rendu que voici de la réunion tenue hier matin par le centre gauche :

« On se préoccupait cette après-midi, dans les couloirs de la Chambre, de divers discours importants prononcés au sein de la réunion du centre gauche, qui a eu lieu à une heure à l'hôtel des Réservoirs, sous la présidence de l'amiral Jaurès, et à laquelle assistaient une centaine de députés.

» La question de la rupture du centre gauche avec l'extrême gauche a été soulevée; elle a fourni l'occasion à plusieurs membres influents du centre gauche de faire des déclarations dont l'importance n'échappera à personne.

» Parmi les membres présents à la séance, citons MM. Philippoteaux, le comte d'Osmoy, Robert de Massy, Broët, Wolowski, Laboulaye, Ernest André, Bérenger, de Pressensé, le comte Rampon, Ernest Picard, Casimir Périer, Ricard, Christophle, J. de Lasteyrie, Horace de Choiseul, Duchâtel, Gouin, Gérard de Blincourt, Charles Rolland, Gaultier de Rumilly, Antonin Lefèvre-Pontalis, Nétien, Rive, Marcel Barthe, de Marcère, Cochery, Schérer, Vacherot, Bertauld.

» Au commencement de la séance, M. de Pressensé dit qu'il a appris que des députés de la droite annonçaient leur intention bien arrêtée de faire mettre à l'ordre du jour, avant le budget, la loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique. Cette loi étant très-importante et devant soulever de graves questions, il pensait que la réunion du centre gauche ne devait pas appuyer la mise à l'ordre du jour d'une façon trop hâtive de ce projet. Le comte Rampon a appuyé l'opinion développée par M. de Pressensé, en rappelant que plusieurs semaines devraient être consacrées à la discussion de cette loi. Vouloir se hâter de la discuter serait vouloir ajouter aux ferments de division qui n'existent déjà que trop au sein de l'Assemblée. Le ministre de l'instruction publique est, du reste, de l'opinion de M. le comte Rampon.

» Le centre gauche a été d'avis qu'il fallait attendre que le message du président de la république fût connu de tout le monde avant d'entamer une discussion sur les questions constitutionnelles dont on se préoccupe avec raison. En outre, on a manifesté le désir que tout membre qui aurait l'intention d'entretenir la réunion sur un sujet déposât préalablement sur le bureau le projet qu'il entendrait développer.

» A ce moment, un incident s'est produit et a amené une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Robert de Massy, Bérenger (de la Drôme), Bertauld, Ernest Picard, Casimir Périer, Richard et plusieurs autres députés.

» M. Robert de Massy a demandé tout d'abord si le bureau du centre gauche devait continuer à s'entendre avec les comités de la gauche et de l'Union républicaine à propos de la nomination des présidents et secrétaires des bureaux de l'Assemblée nationale, à laquelle on doit procéder jeudi ou vendredi.

» M. Bérenger a dit qu'il n'avait pas soulevé cette question; mais puisqu'elle était mise en discussion, il importait, suivant lui, d'indiquer nettement la position que le centre gauche entendait garder désormais. Le moment était venu pour la réunion de déclarer hautement qu'elle n'avait rien de commun avec le parti radical qui soutient une politique entièrement contraire aux intérêts de la république conservatrice. Il y avait donc lieu d'établir dès à présent une séparation très-marquée entre les deux groupes de la Chambre, afin d'attester ainsi, par un acte décisif, la différence profonde qui les sépare sur les questions politiques.

» M. Ernest Picard répond qu'en effet il faut être aussi net que possible dans son programme, et qu'il importe de rompre avec le radicalisme.

» Je n'ai pas, ajoute-t-il, attendu jusqu'à ce jour pour accomplir moi-même cette rupture. Je l'ai faite alors que personne n'y songeait. Cependant il ne faut pas oublier que l'acte qu'on nous demande aujourd'hui ne serait point compris. On pourrait supposer qu'il s'agit purement et simplement, dans cette circonstance, d'un acte d'hostilité contre les personnes; or, cela est contraire, non-seulement aux traditions parlementaires, mais encore aux véritables intérêts du pays. Dans une même assemblée, nous devons tous, jusqu'à preuve contraire, considérer nos opinions comme entièrement sincères et ne négliger aucune des communications de personnes qui peuvent, à un moment donné, amener l'union de tous, dans l'intérêt du pays. Aujourd'hui, de quoi s'agit-il? Non pas d'une adhésion à une doctrine ou à des principes. Cette adhésion doit être réservée pour la tribune, en face de la Chambre.

» Il ne s'agit simplement, quant à présent, que de la continuation d'une entente avec les comités des deux fractions de la gauche pour le choix à faire, dans les bureaux, de présidents et de secrétaires. C'est là un pur échange d'entente qui n'engage absolument aucune question de principe.

» Vouloir aujourd'hui, dans de telles circonstances, prononcer la rupture avec l'extrême gauche, ainsi que le sollicitait M. Bérenger (de la Drôme), ce serait prendre une résolution mesquine et faire acte d'hostilité. Or, il ne faut pas oublier que le drapeau du centre gauche doit être avant tout celui de la conciliation et de l'union. Nous reprochons volontiers aux radicaux d'être exclusifs; ne les imitons pas. Ce que le pays attend de nous, c'est un programme bien arrêté et une attitude non équivoque dans les questions politiques.

» M. Vacherot, dans un discours très-animé, a déclaré qu'il était d'avis, lui aussi, de ne point rompre avec l'Union républicaine; que la gauche modérée était fort préoccupée de la situation du pays; qu'une grande partie de la gauche sentait la nécessité de s'allier au centre gauche, afin de faire les réformes réclamées par l'opinion publique; mais que bien certainement on arriverait à rejeter la gauche modérée du côté de l'extrême gauche si l'on adoptait un procédé aussi exclusif que celui réclamé par M. Bérenger. M. Vacherot pensait donc qu'il était plus sage de maintenir les bons rapports entre toutes les branches du parti républicain.

» M. Max Richard a soutenu l'opinion de M. Bérenger, en se fondant sur ce qu'un parti ne doit jamais hésiter à faire connaître franchement ce qu'il veut.

» M. Bertauld a expliqué que la question qui venait d'être soulevée arrivait peut-être trop à l'improviste. Il a fait remarquer que l'on semblait oublier que l'extrême gauche avait, en définitive, montré constamment une grande abnégation relativement au choix des personnes dans maintes circonstances; qu'elle s'était presque toujours effacée derrière le centre gauche. En conséquence, M. Bertauld a demandé qu'il ne fût pris par la réunion aucune décision aujourd'hui.

» M. Casimir Périer a dit que le centre droit commençait à sentir la nécessité de se rapprocher du centre gauche; qu'il existait, il est vrai, dans la droite un parti extrême; qu'il comptait des amis, des parents même dans la droite, et qu'il était décidé à rompre avec celle-ci dans le cas où elle se prononcerait contre la république. Mais, suivant M. Casimir Périer, le centre gauche doit se séparer aussi bien des extrémités de gauche que des extrémités de droite.

» Je me montre, a-t-il ajouté, d'autant plus favorable à la proposition de M. Bérenger, que je n'ai pas hésité, dès mon arrivée à l'Assemblée, à conseiller à mes amis du centre droit, quelles que fussent d'ailleurs mes sympathies pour les personnes, de rompre politiquement toute alliance avec la droite extrême.

» Et je tiens à déclarer que je demanderai cette rupture, une rupture éclatante, le jour où à l'extérieur de l'Assemblée se produiraient à l'adresse de l'extrême droite des injonctions politiques qu'à aucun titre je ne saurais approuver. En se séparant ainsi des extrêmes des deux côtés, l'Assemblée entrerait dans la seule voie que les circonstances et les intérêts de la situation indiquent et imposent.

» M. Charles Rolland dit que jusqu'à présent ce qui a fait l'union des trois fractions de la gauche, c'est que seules elles soutiennent le gouvernement républicain. Il ne faut pas rompre ce faisceau à l'occasion surtout d'une simple nomination de présidents et de secrétaires des bureaux.

» M. Ricard s'est rallié à l'expression des sentiments manifestés par M. Casimir Périer, et dans une allocution qui a entraîné tous les suffrages, il a marqué nettement l'attitude de la réunion, plus que jamais disposée à repousser les partis extrêmes, aussi bien les radicaux de la droite que les radicaux de la gauche, surtout depuis ce qui s'est passé hors de l'Assemblée.

» Dans sa pensée, il ne fallait pas introduire un semblable sujet par le petit côté. C'était à la tribune qu'il convenait de rompre d'une façon éclatante et à la face du pays.

» M. Bérenger a dit qu'en présence des déclarations, beaucoup plus importantes que sa proposition, qui venaient d'être faites par les précédents orateurs, il ne croyait point devoir insister.

» M. Jules de Lasteyrie s'est associé aux dernières observations présentées par l'orateur précédent.

» Après avoir prononcé la clôture de la discussion, on a voté purement et simplement l'ordre du jour. »

La *République française*, organe du parti radical, s'exprime en ces termes sur ce qui s'est passé dans la réunion du centre gauche :

« L'incident nous paraît décisif dans la question qui passionne à un si haut degré l'opinion. Qui pourrait aujourd'hui nier ce qui est désormais l'évidence? Tout se découvre enfin, et nous avons le secret de cette longue intrigue qui, nouée au moment même où l'Assemblée s'est prorogée, s'est poursuivie avec ténacité pendant toutes les vacances, et se révèle maintenant au grand jour. Quoi de plus clair et de plus instructif? Y a-t-il moyen de douter maintenant, après les discours de MM. Bérenger et Casimir Périer dans la réunion tenue hier, que les réformes constitutionnelles dont on parle tant comme d'une nécessité inéluctable ne sont en réalité qu'un moyen d'amener la fusion des deux centres? Et cette fusion des deux centres, quel intérêt peut-il y avoir à la faire, sinon l'intérêt de procurer aux monarchistes honteux et déguisés le moyen de se glisser dans une république à leur image et à leur usage, d'y perpétuer leur influence réfractaire à toutes réformes vraiment sérieuses et démocratiques, d'éluder par ce stratagème la volonté nationale qui exige non seulement la république sincère et progressive, mais les conséquences sociales et politiques que la république doit nécessairement engendrer, de rejeter enfin loin du gouvernement et de la direction des affaires tout ce grand parti républicain qui, après avoir sauvé l'honneur de la France pendant la guerre, donne depuis deux ans tant de preuves de sa sagesse, de son esprit de conduite, de son abnégation et de son patriotisme? Voilà l'intrigue. Elle est maintenant démasquée. Chacun peut la contempler à nu. Notre parti avait adopté un admirable mot d'ordre : prudence et vigilance. Personne ne peut accuser les républicains d'avoir manqué de prudence; ils ont mis à en faire preuve une patience, une longanimité qui en ont encore rehaussé le prix. Mais en même temps que nous devions être prudents, nous devions aussi nous montrer vigilants. La vigilance républicaine! Le pays tout entier en a entendu le cri parti de Grenoble. C'est maintenant que l'on peut dire si le discours de Grenoble a manqué le but, si ce rappel à la vigilance était inopportun, si cette parole, toujours si utile à faire entendre : Veillez! veillez! n'était pas la seule qu'il fût possible d'adresser à la France au moment où, dans l'ombre et le silence, se tramait la conspiration qui est aujourd'hui sous nos yeux. »

Plus loin *la République* ajoute :

« Mais il y a une autre leçon qui se dégage de la réunion du centre gauche; et cette leçon est à l'adresse de M. le président de la république. Après ce qui vient de se passer, il peut voir, lui aussi, à quels périls les intrigues constituantes risquent d'exposer son pouvoir, ce pouvoir incontesté, respecté de tous, considéré par tous comme nécessaire, puisqu'il doit être employé dans l'avenir, comme il l'a été dans le passé, pour le plus grand bien du pays, au maintien de la république, à la réorganisation intérieure de la France, à la libération prochaine et définitive du territoire. Quoi donc! n'est-ce rien que d'avoir ainsi mérité par des services éminents, que de plus grands encore peuvent bientôt rehausser, l'assentiment général, unanime et complet de la nation tout entière? Ce pouvoir, qu'on s'acharne à présenter comme précaire et menacé, mais qui donc le conteste? Qui surtout s'apprêterait à le prendre, à l'heure même où il est appelé à produire ses meilleurs, ses plus bienfaisants effets? Pourquoi donc, dès lors, ne pas continuer à l'exercer sans trouble et sans inquiétude, puisque de son exercice même dépendent la restauration morale et matérielle de la France et la reconnaissance certaine de la patrie? M. le président est aujourd'hui le premier magistrat de la république. Il est l'homme de tous, parce que l'on croit que, planant au-dessus des partis et de leurs intrigues, il consacre son temps et ses forces au service de tous; il est le chef incontesté de la nation, parce que l'on pense qu'il appartient tout entier à la nation Et c'est ce pouvoir unique, ce pouvoir au-dessus de toute atteinte, aussi longtemps que M. Thiers remplira ses devoirs envers le pays, que tout à coup l'on viendrait remettre en question, soumettre à de nouvelles discussions parlementaires, pour l'unique plaisir de favoriser les visées ambitieuses de gens qui ne peuvent se résigner à la volonté manifestée par la France, de fonder vraiment la république! En vérité c'est insensé, nous ne craignons pas de le dire Nous supplions M. Thiers d'y réfléchir. Les propositions constituantes qui semblent faites pour consolider sa situation, qui n'est d'ailleurs nullement ébranlée, sont aussi fatales à son autorité qu'elles pourraient l'être à la république. Au lieu de l'unanimité qui l'a porté au rang suprême, si on allait aux voix, il pourrait bien n'avoir qu'une simple majorité. Et encore, en y regardant de près dans l'état de division des esprits, pris entre la droite et la gauche, également résolues à ne point se départir de la ligne de conduite qu'elles se sont tracée, qui oserait répondre que cette majorité sera assez forte pour ne point paraître à M. Thiers lui-même comme une diminution de son prestige et de son autorité? M. Thiers est passé maître dans l'art d'observer les Assemblées, d'étudier les courants d'opinion qui s'y produisent et qui entraînent leurs résolutions. Le moment est venu pour lui de recourir à l'expérience qu'il a certainement acquise dans le cours de sa longue vie parlementaire : qu'il regarde et qu'il décide. Sommes-nous dans une de ces situations qui commandent non-seulement des projets de Constitution, mais les votes pour ainsi dire unanimes qu'il faut toujours quand on veut les faire aboutir? Nous ne croyons pas qu'il puisse s'y tromper. »

On lit dans *le Siècle* :

« On a démenti les propos tenus par M. le colonel Fabre au fameux déjeuner dont on a tant parlé. Soit! Tout mauvais cas est niable. Mais voici des témoins inattendus et une pièce officielle.

» M. le colonel Fabre est assurément trop loyal pour démentir les faits contenus dans le document ci-joint. C'est un rapport adressé par M. le commissaire de police de la Fère à M. le préfet du département.

» Nous nous bornons aujourd'hui à publier cette pièce, et nous espérons que l'enquête réclamée par toute la presse républicaine sera enfin ordonnée. M. le ministre de la guerre ne peut plus garder le silence.

» Voici le texte de ce document :

« La Fère, 28 octobre.

» Monsieur le préfet,

» J'ai l'honneur de vous rendre compte que, indépendamment des mauvais propos tenus le 29 de ce mois, dans une réunion privée à la Fère, par M. Fabre (Adolphe), lieutenant-colonel d'état-major et aide de camp de M. le ministre de la guerre, cet officier supérieur en a tenu d'à peu près semblables dans le domicile d'un citoyen, le 25 septembre dernier, 3 heures et demie de relevée, aux sieurs : 1° Dobrosset, et 2° Bourré.

» Ces propos sont ceux-ci :

« Il n'y a que la *voyoucratie* qui est républicaine, et si, à un moment donné, j'étais commandé, je sabrerais tout ce jour-là. Avant trois mois, nous aurons une restauration bonapartiste; on peut compter aujourd'hui sur l'infanterie pour faire son devoir : elle est bien moins républicaine que l'artillerie. »

» M. Fabre était venu chez M. Dobrossot pour acheter du vin; ce dernier est parti hier matin pour l'Allemagne et ne devra être de retour que dans dix à douze jours. Mais il a répété ces propos à une personne digne de foi, et ledit sieur Bourré nous les corrobore comme les ayant parfaitement entendus de la bouche de M. Fabre.

» Ces propos, monsieur le préfet, donnent des inquiétudes dans ce pays, où l'on désire ardemment conserver la république modérée.

» Le journal *le Siècle* aujourd'hui est recherché à la Fère par une grande partie des habitants, qui n'auraient pas cru M. Fabre capable de pareils sentiments politiques.

» Le commissaire de police,

» (Signé) X. »

Le *Courrier de la Gironde* dit qu'après la séance du conseil municipal, le 11, l'administration entière a donné sa démission, occasionnée par des questions administratives.

Voici, dit *la Liberté* du 12, pour les amateurs d'autographes, un extrait de la liste de ceux qui ont atteint les plus hauts prix à la première vente aux enchères de la saison :

« J. Chopin, le compositeur, une lettre d'une page, 35 fr.; général Desaix, 42 fr.; Diderot, un billet de cinq lignes, 23 fr.; Fénelon, un feuillet d'histoire, 46 fr.; Florian, une fable, 30 fr.; Henri IV, une lettre de dix lignes, 30 fr.; une lettre d'Hérold, 80 francs; une lettre de Proudhon, 40 fr.; un autographe de Louis XIII, 50 fr.; quatre lignes de Marie-Antoinette, au revers d'une image religieuse, 100 fr.; un billet de la Pompadour, 80 fr.; une fable de Lafontaine, écrite de sa main, 152 fr.; une lettre en deux langues de Mozart, 275 fr. »

Ayuntamiento de Madrid

Bulletin de la bourse de Paris.

12 *novembre*. — Le marché est un peu meilleur. Bien que les cours ne présentent pas de grands changements sur hier, les affaires se font plus facilement et l'on paraît mieux disposé

Malgré les tendances plus favorables qui se manifestent, on n'entrevoit pas cependant une reprise de nature à modifier radicalement les allures de la spéculation. La situation financière impose toujours une certaine circonspection ; personne ne l'oublie.

Les fonds français tiennent la tête du léger mouvement qui commence à se dessiner. Le 3 p. c. se rapproche du cours de 53; il varie de 52-80 à 52-90.

Le 5 p. c. ancien se négocie de 84-45 à 84-50.

L'emprunt fait 85-80 au plus haut : il termine à 85-75; au plus bas, il avait fait 85-70, mais ce cours réduit n'est pas resté longtemps à la cote.

Le 5 p. c. italien est un peu moins offert ; quelques achats le remettent à 67-80, cours bien éloigné des cours de compensation de la dernière liquidation. Du reste, on rachète plus qu'on n'achète, la situation économique en Italie n'autorisant en aucune façon les prévisions de hausse.

Les valeurs financières remontent, mais bien doucement.

Le marché des valeurs de chemins de fer est calme; elles se négocient généralement dans les cours d'hier. Cependant le Lyon a fléchi de 10 fr.

L'Autrichien fait de 780 à 783-75 et le Lombard se tient à 475-25.

Sur le marché des valeurs industrielles, on ne s'occupe que des Suez ; les actions remontent à 365 et les délégations à 295.

En Banque, les transactions n'ont un peu d'activité que sur les obligations des chemins de fer turcs; les anciennes font 183-75 et les nouvelles 167-50.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

— On écrit de Dresde, 10 novembre :

Les cloches des églises de la capitale, sonnant à toute volée, ont annoncé ce matin la fête jubilaire du couple royal. De bonne heure, les rues regorgeaient de monde. Les maisons et les édifices publics étaient pavoisés. La bénédiction religieuse a été donnée dans la salle d'apparat du palais. Un cortége brillant a conduit le couple royal à l'autel, en face duquel un dais avait été élevé; le Roi et la Reine ont pris place sous ce dais ayant à leurs côtés les membres de la famille royale. Sous eux se sont groupés la reine, veuve Elisabeth de Prusse, l'archiduc Charles-Louis d'Autriche, le prince Charles-Théodore de Bavière et les trois petits-fils du Roi, enfants du prince George, dont la fille aînée, la princesse Mathilde, portait la queue de la robe de sa royale grand'mère.

L'empereur Guillaume, l'impératrice Augusta et le prince héritier de l'empire ont ensuite occupé les siéges qui leur étaient réservés derrière ceux des augustes jubilaires. Les princes protestants se sont rangés autour de la famille impériale, les princes catholiques ont pris place à gauche de l'autel.

Dans le cortége, l'Empereur et l'Impératrice suivaient immédiatement le Roi et la Reine, puis venaient, trois par trois, dans l'ordre suivant : l'archiduc Charles-Louis d'Autriche, la reine-veuve Marie de Saxe, le prince impérial, le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, la grande duchesse de Saxe-Weimar, le grand-duc de Saxe-Weimar, le comte de Flandre, la princesse royale de Saxe, le grand-duc de Mecklembourg-Strelitz, le prince de Wasa, la duchesse de Gênes, le prince royal de Saxe; le duc de Saxe-Altenbourg, la princesse George, le duc de Saxe-Meiningen; le prince George de Saxe, la duchesse d'Anhalt, le duc de Cobourg; le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar, la princesse Marie de Weimar, le duc d'Anhalt; le grand-duc héritier de Mecklembourg-Strelitz, la princesse Elisabeth de Weimar, le grand-duc héréditaire de Mecklembourg-Schwerin; le prince Alexandre de Hesse, la princesse Amélie de Saxe-Cobourg, le prince Charles-Théodore de Bavière; le duc Paul de Mecklembourg-Schwerin, la princesse veuve de Reuss, le prince Hermann de Saxe-Weimar; le prince Reuss Henri XIV, la princesse de Schaumbourg-Lippe, le prince Reuss Henri XXII; le prince Christian de Schleswig-Holstein-Augustenbourg, la princesse Hermine de Schaumbourg-Lippe, le prince de Schaumbourg-Lippe; le prince Gunther de Schwarzbourg-Rudolstadt, le prince Auguste de Cobourg et le prince héréditaire de Schaumbourg-Lippe.

L'empereur Guillaume et le roi Jean avaient revêtu le grand uniforme de général; la coiffure de la reine de Saxe consistait en une guirlande de myrthes en or garnie de diamants, à laquelle était attaché un voile blanc de fiancée. Les traines de toutes les princesses étaient portées par des pages. La bénédiction nuptiale a été donnée par l'évêque Forwerck, assisté de huit prêtres. Dans l'allocution qu'il prononça au pied de l'autel, l'évêque fit ressortir la présence si flatteuse pour le couple royal de la famille impériale et des autres princes étrangers, de celle des sœurs et des deux gendres des souverains saxons; il rappela également la conduite glorieuse des deux princes saxons dans la dernière guerre, conduite à laquelle l'empereur Guillaume avait lui-même rendu hommage. Le prélat termina son discours en adressant au Roi et à la Reine les questions suivantes :

« Vos Majestés Royales promettent-elles devant » Dieu de rester fidèles jusqu'à la fin de leurs jours » à l'indissoluble union qu'elles ont contractée de» puis 50 ans et de servir Dieu dans un esprit de mu» tuelle assistance et de concorde conjugale jus» qu'au jour où Dieu les séparera ? »

Le Roi et la Reine répondirent à haute voix : Oui ! et se tendirent la main. L'évêque les bénit ensuite.

Immédiatement après, toute la cour se rendit à la chapelle royale où un *Te Deum* fut chanté au milieu des salves d'artillerie et de mousqueterie. A quatre heures un grand banquet réunira tous les invités princiers; le soir représentation gala au Théâtre-Royal, et grande soirée chez le ministre de la guerre, M. de Fabrice.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

Londres, 11 novembre.

INSTALLATION DU LORD-MAIRE. — BANQUET.

Aujourd'hui a eu lieu le grand banquet traditionnel du nouveau lord-maire de Londres, sir Sydney Waterloo. Il y avait 8 à 900 couverts. La liste des convives les plus haut placés dans l'échelle sociale est trop étendue pour qu'il nous soit possible de la reproduire intégralement. On y distinguait d'abord : lord Granville, ministre des affaires étrangères; M. Lowe, chancelier de l'Echiquier; M. Goschen, premier lord de l'amirauté, et les titulaires de presque tous les départements ministériels, le lord chief justice, les vice-chanceliers Malins et Bacon. Les ambassadeurs de Russie, de Turquie, d'Allemagne, d'Autriche, de France, du Japon, de l'empire Birman, les ministres de Danemark, d'Italie, de Portugal, d'Espagne, des Etats-Unis, de Belgique, de Honduras, etc. etc., un grand nombre de membres des deux Chambres et de personnages de distinction.

LE LORD MAIRE, se levant, propose le toast à la Reine en se félicitant de l'usage qui lui permet d'inaugurer ainsi ses nouvelles fonctions. (Applaudissement.)

Le toast est accueilli avec enthousiasme, au son de l'hymne national entonné par l'orchestre.

Il en est de même du toast que porte l'orateur au prince et à la princesse de Galles, en rappelant les marques de sympathie publique dont le prince a été l'objet pendant sa maladie.

Vient ensuite le toast d'usage à l'armée et à la marine. Le lord-maire constate que depuis un petit nombre d'années la marine a subi deux reconstructions qui ont porté à un si haut degré ses moyens d'action et son efficacité, qu'on ne prévoit pas la nécessité de nouveaux progrès. (Ecoutez !) Nous pouvons être certains, ajoute-t-il, que si nous étions appelés à défendre nos rivages, nos navires continueraient la glorieuse histoire de nos forteresses flottantes. (Applaudissements.) Quant aux changements introduits dans la constitution de notre armée, ils auront pour effet d'unir plus étroitement les corps réguliers, la milice et les volontaires, et cette union compacte et solide sera toute à l'avantage du pays en augmentant la puissance défensive de ces trois divisions de l'armée.

L'armée, la marine, les volontaires forment un rempart inexpugnable derrière lequel nous pouvons nous livrer aux grandes œuvres de la paix, et étendre nos relations commerciales dans toutes les parties du monde à l'avantage du peuple anglais et de toutes les nations.

L'orateur termine en se félicitant de voir présent à la fête M. Goschen, premier lord de l'amirauté et membre du Parlement pour la cité de Londres. (Applaudissements.) Il boit ensuite à l'armée, à la marine et aux corps auxiliaires. Ce toast est également applaudi.

M. GOSCHEN constate que les corps auxiliaires ont été jusqu'ici considérés en général comme des annexes de l'armée. Il espère que les classes maritimes du pays et le grand intérêt de la marine anglaise feront naître l'idée que le temps est venu de créer des forces auxiliaires en rapport avec la marine. (Applaudissements.) Il est convaincu que la marine marchande, qui a tant fait pour l'Angleterre, fera plus encore en s'efforçant de se créer des liens avec la marine de l'Etat, ce qui serait pour tout le pays un avantage incalculable. L'orateur, après un hommage élogieux rendu à la marine au sein de laquelle il a vécu dès son bas âge, et aux qualités supérieures qui distinguent les bâtiments de toutes sortes dont elle se compose, déclare que le gouvernement ne se laissera pas influencer par les plaintes de certains inventeurs qui s'imaginent que tout est perdu si l'on n'adopte pas leurs combinaisons idéales. (Applaudissements.) Il ne s'émeut guère non plus d'avoir découvert que la Turquie et le Brésil ont commandé un navire monstre, et que la Russie est en train de construire un bâtiment commencé il y a quatre ans et qui pourra bien être achevé en 1874. (Ecoutez!) Il n'admet pas que l'on soit resté stationnaire en Angleterre depuis trois ans. Tout au contraire, il prétend que dans cet espace de temps on y a construit des vaisseaux cuirassés en plus grand nombre que partout ailleurs. Il n'est donc pas vrai que la position soit affaiblie à l'égard des autres pays, parce que, après avoir complété l'ensemble des bâtiments cuirassés des escadres, dont l'expérience reste à faire, nous n'avons pas commencé la construction de nouveaux vaisseaux avant d'être sûrs de ceux qui existent. (Ecoutez !) Toutefois, nous devons surveiller ce qui se fait chez les nations rivales et ne pas reculer devant des expériences plus ou moins coûteuses. Car il est de toute nécessité pour le gouvernement de maintenir l'intégrité de l'empire, de protéger les colonies, de faire la guerre aux pirates, et de travailler à la suppression de l'esclavage dans le monde entier. C'est à lui de proposer les mesures propres à assurer la sécurité du royaume et la position qu'il occupe parmi les autres nations. C'est pourquoi, comptant sur la générosité de la nation, il lui demandera les fonds nécessaires.

LE LORD MAIRE rappelle qu'il y a un an, à pareille époque et en pareille occasion, le premier ministre (M. Gladstone) se trouvait heureux de constater que nulle part il n'y avait plus une nation qui tirât l'épée contre une autre. Aujourd'hui nous pouvons dire que toute cause de différend entre nous et nos amis d'Amérique est définitivement et pour toujours écartée. (Applaudissements.)

Entre des nations que tant de liens et d'intérêts rapprochent, le bon sens, l'empire sur soi-même, et le sentiment amical ont amené une heureuse solution. En recourant à l'arbitrage nous avons établi un précédent qui, s'il n'est pas adopté par d'autres nations, n'en sera pas moins désormais la règle de notre conduite. L'orateur termine en portant un toast aux ministres représentants des puissances étrangères.

M. MORAN, chargé d'affaires des Etats-Unis, répondant au nom de tous les membres de la diplomatie présents, se déclare convaincu que le peuple américain éprouve des sentiments tout à fait analogues à ceux qui viennent d'être exprimés, et que l'histoire enregistrera avec admiration le fait que l'Angleterre et les Etats-Unis, après de longues discussions, ont trouvé dans l'arbitrage le moyen final de faire cesser la contestation qui les divisait. (Applaudissements.)

LE LORD-MAIRE propose ensuite la santé de la Chambre des Lords et du grand chancelier d'Angleterre. (Longs applaudissements.)

LE LORD CHANCELIER répond aux félicitations qui viennent d'être exprimées au sujet de sa récente nomination. Il fait un grand éloge de la Chambre des Lords, non pas seulement parce qu'elle est aujourd'hui une institution unique dans le monde civilisé, en raison de sa longue existence, mais parce qu'elle tient dans les institutions du pays une place dont l'absence est un grand malheur pour beaucoup d'autres pays. (Applaudissements.)

LE LORD MAIRE porte le toast aux ministres de la Couronne, sans acception de l'esprit de parti, et persuadé qu'il est que tous ont à cœur de remplir avec zèle et dévouement leurs devoirs envers la souveraine et le pays. Faisant allusion à l'arbitrage américain et au traité récent avec la France, il signale en particulier à l'assistance le mérite spécial de lord Granville (ministre des affaires étrangères). Le toast est accueilli par de longs applaudissements.

LORD GRANVILLE exprime le regret et l'embarras que lui cause l'absence de M. Gladstone, absence qui lui impose la mission de le remplacer. Fidèle à l'exemple de tous ses prédécesseurs, il a cru devoir mettre des bornes à son désir de satisfaire en termes précis la curiosité naturelle et louable de l'assistance relativement aux mesures que le gouvernement est dans l'intention de proposer au Parlement dans la session prochaine. Le ministre continue en déclarant que pour lui l'arbitrage n'est pas un mode absolu de terminer une contestation. Bien que cela fût toujours désirable, cela devient impossible toutes les fois que le sentiment national est porté au dernier degré d'exaspération des deux côtés. Mais dans toutes les circonstances ordinaires il n'est que juste et chrétien de terminer par l'arbitrage. (Applaudissements.) Quand le moment sera venu de réunir le Parlement, le gouvernement donnera sur l'affaire de San Juan tous les éclaircissements propres à mettre un terme aux appréciations exagérées qui ont trait à cette affaire.

Il y a une autre question dont il m'est impossible de ne pas dire un mot en ce moment ; vous avez compris que je fais allusion au traité de commerce que nous venons de conclure avec la France.

Le ministre fait d'abord l'historique du traité de 1860 qui a été négocié par le grand Cobden. Ce traité avait permis au gouvernement français d'abandonner les droits prohibitifs et de prouver au monde les bienfaits des principes libéraux en matière de commerce. Le gouvernement français a proposé, l'année dernière, de modifier ce traité, les changements qu'il indiquait n'étaient pas admissibles. C'est alors que le gouvernement français, usant de son droit, a dénoncé le traité.

Des propositions ont été faites ensuite dans une forme différente. Elles n'émanaient plus simplement du pouvoir exécutif de la France, mais elles avaient reçu la sanction de l'Assemblée nationale. Au lieu d'insister sur des augmentations de 20, de 30 ou de 80 p. c. sur certains droits, les propositions ne portaient plus que sur des augmentations de 2 à 3 p. c. et au maximum, de 5. Dans ces circonstances, le gouvernement anglais s'est senti engagé par les déclarations qu'il avait faites précédemment à la France.

Nous avions déclaré que nous ne nous embarquerions pas dans une politique rétrograde ; mais que si la France présentait des propositions d'un caractère purement fiscal ou dans lesquelles la protection n'interviendrait que dans la plus petite mesure possible, nous serions désireux d'aider la France dans les circonstances exceptionnelles dans lesquelles elle se trouvait.

Nous entamâmes donc les négociations, et vous en connaissez le résultat.

Je dois dire ici que je fais partie déjà du Parlement depuis 37 ans. J'y ai quelquefois voté contre mon propre parti dans des questions de libre-échange. Je n'ai jamais trahi mon opinion et j'eusse refusé d'apposer ma signature à un traité contraire à mes principes.

Je déclare donc que je considère le principe et la substance du traité conclu entre la France et l'Angleterre comme étant strictement d'accord avec les principes du libre-échange.

Les parties permanentes du traité sont simplement celles-ci :

Sans faire de concession ni à l'un ni à l'autre pays, un avantage est assuré à tous les deux par l'engagement permanent de maintenir l'un envers l'autre le régime de la nation la plus favorisée, et par les priviléges accordés aux navires et à leurs cargaisons.

Je ne m'arrêterai pas aux détails de toutes les questions commerciales que nous avons débattues à cette occasion avec le gouvernement français. Je dirai seulement que j'ai la conviction que lorsque le traité sera examiné et apprécié par notre grande cité commerciale, celle-ci lui donnera son approbation.

Passant ensuite à d'autres questions, le ministre, après avoir parlé de la mission confiée à sir Bartle-Frere, dit que le gouvernement anglais est décidé à user de tous les droits que lui donne la non-observance de certains traités anciens, pour combattre l'odieux trafic des esclaves qui existe encore sur quelques points du globe.

Nous désirons, dit le ministre en terminant, favoriser la paix, non pas seulement pour nous, mais pour les autres. Nous voulons toujours agir d'une manière directe et juste et qui assure le plus efficacement le bonheur de notre pays et le maintien de nos bonnes relations avec les autres pays du monde.

L'orateur finit son discours en portant un toast au lord-maire.

Des applaudissements accueillent ce toast.

LE LORD-MAIRE boit à la santé de la magistrature.

LE LORD-CHIEF JUSTICE BOVILL remercie au nom de ses collègues et dit qu'il est heureux de penser que le respect dont les lois du pays ont toujours été l'objet est dû en grande partie au mérite personnel de la magistrature de l'Angleterre.

LE LORD MAIRE boit à la Chambre des Communes.

LE CHANCELIER DE L'ÉCHIQUIER répond à ce toast en faisant l'éloge de la Chambre des Communes.

J'espère, dit le ministre, que cette Chambre continuera d'agir comme elle l'a fait jusqu'à présent, en portant au pouvoir les hommes dans lesquels elle a confiance, et en les maintenant dans leurs fonctions aussi longtemps qu'ils sont dignes de sa confiance, pour les faire tomber, sans considération pour les personnes, lorsqu'ils cessent d'être dignes de cette confiance.

Le **LODD-MAIRE** boit encore à la magistrature de la cité de Londres.

LORD GRANVILLE propose le dernier toast : A lady mairesse.

De nouveaux applaudissements éclatent et l'assemblée se sépare

Bulletin de la bourse de Londres.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

12 *novembre*. — La bourse est revenue de la panique d'hier, et elle présentait, dès son ouverture, un aspect plus favorable. Les prix étaient fermes et dans plusieurs cas ils étaient en hausse.

Durant le cours de la journée, bien que le marché fut presque inanimé, le ton continuait à être plus rassurant. On espérait que l'on serait attiré sur la place par le haut prix de l'escompte, et toutes les rumeurs fâcheuses d'hier s'étaient dissipées. Aussi la situation a-t-elle continué à s'améliorer et un assez grand nombre de valeurs ont-elles fermé en hausse.

Tel a été le cas sur le marché des valeurs publiques étrangères, pour le 7 p. c. Egyptien 1868 et 1870 qui a gagné 1/8 ; le 8 p. c. du Paraguay, en hausse de 1/8 ; le 4 p. c. 1865, 1/8 et le 6 p. c. 1869, 1/8. Les consolidés anglais sont restés stationnaires et les fonds américains ont repris une meilleure attitude.

Mais c'est surtout sur le marché des chemins de fer que l'amélioration a porté. Toutes les lignes anglaises sont en hausse d'environ 1/2 p. c. Celles de l'Erié ont monté de 3/8.

On a coté : fonds anglais :

3 p. c. consolidé, au compt..	91 7/8	à	92 0/0
Id. à terme...	92 3/16	à	92 5/16
3 p. c. réduit et nouveau....	90 1/2	à	90 5/8
4 p. c. de l'Inde..........	103 3/4	à	104 1/4
5 p. c. id..........	111 3/4	à	112 1/4
Rente française :			
3 p. c..................	51 0/0	à	51 1/2
6 p. c. 1870...........	95 1/4	à	95 3/4
5 p. c. 1871...........	pair	à	0 1/2
Dito 1872.............	5/8	à	7/8

La demande d'escompte, considérable à la Banque, a été moindre sur la place. Les brokers n'escomptent pas au-dessous de 7 p. c.

NOUVELLES D'AUTRICHE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Vienne, 7 novembre.

Jusqu'ici les séances des Diètes provinciales, assemblées de nouveau depuis avant-hier, n'ont pas offert grand intérêt. La Diète de la basse Autriche a renvoyé à l'examen d'une commission de douze membres une motion en faveur des élections directes au Reichsrath. Elle est saisie en outre d'une motion tendante à améliorer la situation des maîtres d'école.

A Lemberg on se montre décidément très-réservé, et c'est en vain, paraît-il, que la *Gazeta Narodowa* demande qu'on vote une adresse désignant la *résolution* comme l'expression réelle des vœux du pays. Il ne s'est encore rencontré aucun député qui voulût se faire l'interprète de ce désir. En général, les journaux polonais sont d'avis qu'il vaut mieux s'occuper des affaires communales et scolaires que de la question du compromis, et les mandataires de la Gallicie à la Diète semblent partager cette opinion.

Le bruit de la démission du maréchal de la Diète de Lemberg est démenti par le fait que c'est le prince Sapieha en personne qui préside cette assemblée.

En Bohême et en Moravie, la tactique de l'opposition fédéraliste est telle que je l'ai définie d'avance : abstention ou résistance passive, en voilà le sens.

Dans le Tyrol, les ultramontains dominent comme toujours, mais aucun député du Tyrol méridional ne siégeant, il suffirait peut-être que la franction libérale de la Diète s'abstînt, elle aussi, de siéger pour que l'action des cléricaux fût complétement entravée. Trois projets de loi soumis à la Diète d'Inspruck par le gouverneur du Tyrol, comte Taaffe, concernant : 1° la surveillance sur les écoles ; 2° l'organisation et l'entretien des écoles ; 3° le règlement de la position des instituteurs.

Les *Voix tyroliennes* nous donnent une idée des visées ultramontaines dans le Tyrol, en disant : « La Diète du Tyrol est appelée en première ligne à suivre une politique bienfaisante pour l'Autriche : l'Autriche attend d'elle une énergique manifestation en faveur du programme arrêté à Vienne par le parti du droit. »

Dans la Carniole, les Slovènes n'ont encore fait aucune tentative pour ébranler, comme on leur en attribuait la volonté, la position du nouveau président de la Diète, Dr Kaltenegger.

Dans la Bukowine, le parti Petrino, composé de huit députés, pratique la sécession.

A Bregenz (Vorarlberg), l'influence ultramontaine se manifeste dans la motion de M. Thurnherr tendante à la reprise de la discussion sur les réformes scolaires votées par la Diète, mais non sanctionnées par la Couronne. Elle est attestée de même par les pétitions de quatorze communes en faveur de la révision des lois scolaires et de diminution de la durée de la fréquentation obligatoire des écoles. Les bonnes gens du Vorarlberg en sont encore à se figurer que l'instruction qui se donne ailleurs que dans les églises est un bagage fort inutile.

A propos de Bregenz, un télégramme de la *Nouvelle Presse libre* annonce que le comte de Chambord est arrivé avant-hier dans cette ville avec une suite de notabilités légitimistes. Ces messieurs, au nombre desquels on remarque M. le duc de la Rochefoucauld, conféraient naguère à Anvers.

La réforme électorale sera prochainement l'objet de discussions entre les membres les plus marquants du Reichsrath, soit que ces messieurs se décident à formuler spontanément leurs vues, soit que le ministère leur communique son propre projet de réforme. De toute manière, la question des élections directes ne tardera pas à être élucidée.

C'est dans la soirée d'aujourd'hui que l'ancien ministre de l'intérieur, M. Giskra, comparaîtra devant ses électeurs, pour défendre, comme dit un journal, non son intégrité politique, mais son honneur de simple citoyen.

Entre le *Vaterland* et le *Volksfreund* il y a toujours échange de gracieusetés. Les assertions du premier ayant été traitées par le second de « tissu de mensonges et d'intrigues de cette clique, » le *Vaterland* reproche à son adversaire « d'avoir qualifié de prédicateur hussite ambulant un des meilleurs catholiques, le comte Léon Thun, et d'avoir appelé les membres du parti du droit, auquel appartiennent la plupart des évêques, des gâte-monarchie, des agitateurs. » « Malhonnêteté et mensonge ; autant de phrases, autant de mensonges, » répond le *Volksfreund* qui, soit dit en passant, a récusé, à l'occasion de cette polémique, le titre d'organe de l'archevêché. Cependant le *Volksfreund* avoue qu'il ne combat les fédéralistes que par ordre supérieur. Mais alors, d'où émane cet ordre? De l'archevêché sans aucun doute.

Le nouvel ambassadeur de la Porte à Vienne, Arifi bey, est arrivé hier à Pesth.

La *Gazette de Vienne* conteste qu'il se soit produit des cas de choléra à Vienne. Il y a bien eu des symptômes de choléra, mais l'autopsie a constaté que la mort de deux prétendus cholériques était due à des causes ordinaires. Je donne volontiers acte de ce démenti à l'organe officiel.

NOUVELLES DE RUSSIE.

Dans la nouvelle acquisition de la Russie dans l'Asie centrale, à Tachkent, le gouvernement a ordonné la construction d'un observatoire astronomique, auquel sera annexé un établissement pour les observations magnétiques et la météorologie. Les travaux devaient commencer incessamment.

NOUVELLES D'AMÉRIQUE.

Une dépêche adressée au *Daily News* donne sur l'incendie de Boston les détails que voici :

« Ce quartier avait été construit il n'y a guère plus de dix ans ; il se composait de rues et de squares splendides, dont la magnificence ne le cédait à celle d'aucune autre ville du monde. La plupart des maisons y étaient de granit. »

Le correspondant du *Daily News* attribue l'étendue du sinistre à la lenteur avec laquelle sont arrivées les pompes. Les autorités de la ville s'excusent par l'insuffisance des chevaux disponibles pour les transports, depuis l'invasion de la maladie.

« Au point de vue du commerce, ce sinistre est un désastre pour tout le pays, parce que la partie de la ville détruite était le grand centre des affaires. Les maisons brûlées formaient des rues de plusieurs milles de longueur. Des navires ont pris feu dans le port.

» Pendant toute la nuit du samedi au dimanche les villes des environs ont envoyé des pompes à Boston. La ville était dans une agitation indescriptible. La police, étant incapable de maintenir l'ordre, a fait appel au dévouement des troupes.

» Plus de deux cents voleurs ont été arrêtés pendant l'incendie. On annonce qu'un grand nombre de personnes y ont perdu la vie. L'extension du feu n'a pu être arrêtée qu'en faisant sauter quelques grands bâtiments. »

Une dépêche de Philadelphie, du 10, apporte au *Times* quelques détails supplémentaires sur l'incendie de Boston :

« Les maisons sont détruites sur une superficie de cent acres. Nous avons déjà dit qu'elles formaient la partie la plus commerciale et la plus splendide de la ville. Trois banques sont comprises dans les ruines : la North America, la banque Revere et la Banque continentale ; deux offices de journaux : le *Boston Post* et le *Boston Transcript*.

» Le 10, à deux heures du matin, le maire a convoqué les principaux citoyens de la ville et leur a proposé de faire sauter par la poudre plusieurs pâtés de constructions au nord et au nord-est, afin de circonscrire plus sûrement le feu. Les propositions du maire ont été acceptées et des commissions de citoyens ont reçu la mission de faire sauter, sous la direction des ingénieurs, tout ce qui serait jugé nécessaire pour arrêter l'incendie.

» Dans l'après-midi du 10, une nouvelle assemblée de notables, siégeant sous la présidence du maire, a pris des mesures énergiques pour la reconstruction immédiate de la ville et l'organisation des secours aux personnes que cette immense calamité a plongées dans la misère.

» Boston semble être une ville condamnée à périr par l'incendie. En 1676, 46 maisons y ont été détruites par le feu; en 1679, 80 maisons et 70 magasins; en 1711, 100 maisons, outre la cathédrale; en 1760, 349; un autre grand incendie, dont on n'a pas conservé les détails, y a sévi en 1654. L'incendie actuel est le sixième qui a menacé l'existence de cette riche cité.

» Le correspondant du *Daily News* évalue les pertes à deux cent cinquante millions de dollars. La liste des maisons de commerce détruites par l'incendie occupe près d'une colonne des grands journaux américains. On signale deux suicides parmi les membres du haut commerce de Boston qui ont le plus souffert. Les compagnies d'assurances de New-York perdent cinquante millions de dollars à ce sinistre. »

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France.

PARIS, *mercredi*, 13 *novembre*.

MESSAGE DE M. THIERS.

Le Message commence par constater le calme du pays et affirme la sollicitude du gouvernement pour faire respecter la représentation nationale.

Il rappelle l'immense succès du dernier emprunt, dont les versements atteignent maintenant 1,750 millions.

Il expose les précautions prises pour prévenir le renchérissement du change.

« Nous avons, dit-il, 1,500 millions de traites sur l'Allemagne. Nous avons déjà payé à la Prusse 800 millions. Nous en payerons 200 en décembre, et il restera encore 500 à 600 millions de traites pour les paiements ultérieurs. »

Le Message constate la bonne situation de la Banque de France, dont les dépôts en espèces métalliques s'élèvent à 900 millions.

Il expose l'excellente situation du commerce français, dont le mouvement total, en 1872, dépassera 7 millards.

Il indique les causes passagères qui ont amené dans le rendement des impôts un déficit de 132 millions. Mais il fait remarquer qu'il a demandé une somme de ressources supérieure aux dépenses parce qu'il prévoyait ce déficit. L'équilibre sera obtenu en 1873, et probablement il y aura un excédant en 1874.

Le compte de liquidation comprendra diverses dépenses, dont plusieurs centaines de millions nécessaires pour la reconstitution du matériel de la guerre. Il atteindra environ 700 millions. Seulement, moyennant des annulations de crédit et d'autres ressources, il y a déjà un actif de 639 millions pour le couvrir.

M. Thiers se félicite de la conclusion du traité de commerce avec l'Angleterre, qui sera suivi de traités avec d'autres puissances commerciales.

Après avoir fait ressortir le relèvement du crédit de la France et les autres grands résultats obtenus depuis deux ans, il déclare que tout cela est la conséquence du maintien de l'ordre. Il insiste vivement sur la nécessité de l'ordre, et, s'adressant aux républicains, il dit : « C'est par vous surtout que l'ordre doit être passionnément désiré. Si la république peut réussir, cette fois, vous le devrez à l'ordre. »

Il conseille aux républicains d'en faire leur souci et de sacrifier momentanément à la sécurité de la république l'exercice de certains droits appartenant aux peuples libres. « L'ordre, dit-il, est l'intérêt essentiel des républicains. »

Voici maintenant la fin du Message :

« Les événements nous ont donné la République. Discuter, juger son origine » serait dangereux et inutile. La république que existe, elle est le gouvernement légal du pays. Vouloir autre chose, ce serait vouloir une nouvelle révolution, la plus redoutable de toutes.

» Ne perdons pas notre temps à proclamer la république, mais employons-le à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires.

» Une commission parlementaire lui a donné le titre de république conservatrice. Tâchons que ce titre soit mérité, car la société ne pourrait pas vivre sous un gouvernement qui ne serait pas conservateur.

» La république sera conservatrice ou ne sera pas. La France ne veut pas de continuelles alarmes. Elle veut le repos, afin de travailler et de faire face à ses immenses charges. Elle ne souffrirait pas longtemps un gouvernement qui ne lui assurerait pas le repos.

» Un gouvernement qui serait l'œuvre d'un parti ne durerait pas. Il amènerait, comme précédemment, l'anarchie, puis le despotisme, puis de nouveaux désastres.

» La République doit être le gouvernement de tous et non celui d'un parti, ni le triomphe d'une classe.

« Deux années de calme presque complet peuvent donner l'espérance de fonder la république conservatrice, mais l'espérance seulement, car il suffirait de la moindre faute pour la faire évanouir devant une désolante réalité.

» J'ajoute que ce n'est pas à la France seule, mais au monde que la république doit inspirer confiance.

« La France, quoique vaincue, fixe l'attention du monde. Cette attention inquiète est un hommage à son influence sur les peuples. »

Réfutant l'assertion que la France est isolée, M. Thiers dit que les gouvernements ne songent plus, à notre époque, à intervenir dans les pays voisins.

« Un jour vient, dit-il, où l'on a besoin d'appui moral au moins. On ne le trouve que lorsqu'il est mérité. Les gouvernements étrangers sont assez éclairés pour ne voir dans la France que la France elle-même. Si la France est ordonnée, elle convient à tous, si elle est non-seulement ordonnée, mais forte, elle convient à ceux qui désirent un juste équilibre entre toutes les puissances de l'univers.

» J'ose affirmer que les efforts de la France depuis deux ans lui ont valu une estime dont j'ai déjà reçu de nombreux témoignages.

» La France n'est pas isolée. Il dépend d'elle d'être entourée d'amis confiants et utiles. Si elle est paisible sous la république, elle n'éloignera personne; si elle est agitée sous une monarchie chancelante, elle verra le vide autour d'elle, comme sous toute forme de gouvernement.

» Le moment est décisif. Tous attendent et demandent quel jour, quelle forme vous choisirez pour donner à la république cette force conservatrice dont elle ne peut pas se passer.

» A vous de choisir. Vous avez la mission de sauver le pays, en lui procurant la paix, l'ordre, un gouvernement régulier. A vous de fixer l'heure d'opérer cette œuvre.

» Nous ne voulons pas nous substituer à vous, mais quand vous aurez nommé une commission pour méditer cette œuvre capitale, nous donnerons notre avis loyalement, résolûment.

» Notre concours et notre dévouement ne manqueront pas au succès de votre œuvre, que Dieu veuille bénir et rendre complète et durable. »

PARIS, *mercredi*, 13 *novembre*.

Le Message de M. Thiers a été applaudi presque constamment par la gauche, la droite restant silencieuse.

Après la lecture, l'extrême droite a protesté contre le Message.

M. de Kerdrel propose de nommer une commission pour examiner cet exposé.

De vifs applaudissements accueillent à droite cette proposition.

M. Thiers déclare qu'il est toujours prêt à se soumettre au contrôle de la majorité. En attendant, il croit avoir exprimé l'opinion de la majorité et du pays. (Applaudissements à gauche.)

Sous le bénéfice de cette observation, il s'associe à la proposition de M. de Kerdrel.

M. de Kerdrel alors, sur le conseil de M. Grévy, modifie sa proposition et demande qu'on nomme une commission pour délibérer sur un projet d'adresse en réponse au Message.

M. le président Grévy met aux voix l'urgence sur la proposition de M. de Kerdrel.

Une première épreuve est déclarée douteuse.

Après une seconde épreuve, l'urgence est adoptée.

Angleterre.

LONDRES, *mardi*, 12 *novembre*.

Une conférence de l'association pour une réforme électorale a été tenue aujourd'hui.

Elle a adopté des résolutions en faveur de la réorganisation des districts électoraux et pour une meilleure distribution des siéges au Parlement.

La conférence a adopté une pétition des différentes communes dans ce sens.

Un comité chargé de l'exécution de ce mouvement a été nommé.

La conférence a adopté une résolution tendante à demander à M. Gladstone de recevoir la députation.

LONDRES, *mercredi*, 13 *novembre*.

Un meeting pour la réforme électorale a eu lieu hier soir sous la présidence de sir Ch Dilke, qui s'est efforcé de démontrer certaines anomalies dans la représentation électorale en Angleterre.

Le meeting a adopté à l'unanimité une résolution déclarant que la réforme électorale ne sera pas complète aussi longtemps que tout adulte ne sera pas admis à voter, et condamnant le bill relatif aux meetings dans les parcs, bill adopté par la Chambre des Communes, ainsi que la manière dont le gouvernement l'exécute.

Europe centrale.

BERLIN, *mardi*, 12 *novembre*.

Le ministre de la guerre, le général von Roon, a ouvert aujourd'hui, au nom de l'Empereur et Roi, la Diète prussienne et a donné lecture du discours du trône dont voici le texte :

« Illustres, nobles et honorés messieurs des deux Chambres de la Diète !

» S. M. l'Empereur et Roi a daigné me charger d'ouvrir en son nom la Diète du royaume.

» L'espoir de voir s'accomplir la réforme de l'organisation des cercles, à la reprise de la session ajournée au mois de juin ne s'étant pas réalisé, le gouvernement de Sa Majesté a jugé de son devoir de clore cette session, qui était restée sans résultat sous ce rapport, afin de faire résoudre, dans une nouvelle session, une question si importante et si urgente, et de vous présenter, outre les projets de lois déposés déjà dans la session précédente, d'autres projets législatifs importants.

» Vous avez déjà vu, par le projet de budget de 1873, que la situation financière de la Prusse est tout à fait satisfaisante ; que non-seulement nous avons à notre disposition les ressources pour suffire largement aux besoins qui se sont manifestés dans toutes les branches de l'administration, mais encore des sommes considérables qui pourront être affectées à créer des fonds provinciaux, à accorder aux fonctionnaires des indemnités supplémentaires pour frais de logement et, enfin, à l'amortissement extraordinaire des dettes de l'Etat.

» En même temps la situation financière nous permet de réaliser le projet d'accorder une large réduction d'impôt aux classes moins aisées. Un projet de loi tendant à modifier la loi du 1er mai 1851 concernant l'impôt sur les classes et l'impôt sur le revenu classifié, vous sera présenté incessamment.

» Il vous sera soumis des projets de lois destinés à régler à plusieurs points de vue les rapports de l'Etat avec les différents cultes.

» Avant tout, vous aurez à vous occuper de la réforme de l'organisation actuelle des cercles. Le gouvernement de Sa Majesté est fermement convaincu de la nécessité de réaliser cette réforme, qui servira de base à la solution de bien d'autres questions d'Etat, et dont l'accomplissement sera encore facilité par les ressources financières dont nous pouvons disposer pour la mise à exécution.

» Le projet d'organisation pour les cercles qui vous sera présenté, tout en conservant les bases de l'ancien projet, contient un certain nombre de modifications dont la nécessité et l'opportunité ont été constatées dans les délibérations qui ont eu lieu jusqu'à présent.

» Le gouvernement de Sa Majesté espère fermement arriver à une entente commune, et il est décidé à assurer le succès de cette importante réforme, en employant tous les moyens que la Constitution met à sa disposition.

» Au nom de l'Empereur et Roi, je déclare ouverte la session de la Diète de la monarchie. »

AMSTERDAM, *mercredi*, 13 *novembre*.

Les communications télégraphiques entre Amsterdam, Cologne et Hambourg sont interrompues.

Italie.

ROME, *mardi*, 12 *novembre*.

Un décret ordonne une quarantaine pour les navires provenant du littoral austro-hongrois, par suite du choléra.

Russie.

ST-PÉTERSBOURG, *mardi*, 12 *novembre*.

Change sur Londres, 32 15/16; id. Hambourg, 29 31/32; id. Amsterdam, 165 1/2; id. Paris, 350 1/2; Lots russes 1864, 150 0/0; id. 1866, 147 1/2; Impériales, 607 0/0 ; Actions chemins de fer russes, 137 1/2.

Péninsule ibérique.

MADRID, *mardi*, 12 *novembre*.

Le conseil de guerre du Ferrol a condamné hier à mort plusieurs insurgés.

LISBONNE, *mardi*, 12 *novembre*.

Le steamer *Boyne* est arrivé du Brésil.

Outre-Mer.

RIO-DE-JANEIRO, 23 *octobre*.

Les négociations avec le général Mitre approchent rapidement d'une solution amicale.

Un traité séparé sera fait entre la Confédération et le Paraguay.

Bulletin des bourses.

PARIS, 13 *novembre*. — Emprunt 1872, 85-60 0/0. Emprunt 1871, 84-30 0/0. — Rente 3 p. c., 52-62. — Crédit mob. franç., 423-00. — Crédit mob. esp., 496-00. — 5 p. c. Italien, 67-60 0/0. — Cons. turcs, 5 p. c., 54-10. — Société Générale, 565-00. — Ch. de fer autrich., 777-00. — Ottomans nouv., 316-00. — Ch. de fer lombards, 468 00.— Id. hongrois, 000-00. —Id. Luxembourg, 230-00.—Nord Espagne, 204 0/0. —Transatlantiques, 215 0/0. — Espagne ext., 30 1/8. — 6 p. c. américains, 1882, 104 1/8. — Lots Paris, 1871, 242 1/2. — Banque de l'Union franco-belge, 000 0/0.—Banque de France, 4,600. — Banq. franco-hollandaise, 000. — Change sur Londres, 00-00 0/0. — Id. sur Amsterdam, 000 0/0.—Id. sur Hambourg, 000 0/0. —Id. sur Anvers, 0/0 prime. — Banque de Paris, 1,292.

PARIS, 13 *novembre*.—Huile de colza (100 kilogr.), courant mois, 96-75; id. à livrer, décembre, 97-25; 4 premiers mois 1873, 98-50 ; 4 mois d'été, 99-40; 4 derniers mois, 100-00; huile de lin courant mois, 99-00; décembre, 98-00; 4 premiers mois, 98-00; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 70-25; décembre, 69 00; 4 premiers mois, 67-40; 4 mois de mars, 00-00.

LONDRES, 13 *novembre*.—Consol. angl. 92 1/4 à 00 0/0. — 5/20 bons amér. 1882 89 3/4 à 90 0/0. — Chem. de fer Illinois, act. 00 0/0 à 00 0/0. — Id. Erié, act. 39 0/0 à 39 1/4 — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 52 1/2 à 52 5/8. — Id., 1869, 60 1/2 à 60 3/4. — Espagnol, 1869, 29 3/8 à 29 1/2. — 5 p. c. italien, 65 3/4 à 65 7/8 — Chem. de fer : Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. —Rotterdam-Anvers, 23 5/8 à 00 0/0. — Namur-Liége 00 0/0 à 00 0/0. — Luxembourg 00 0/0 à 00 0/0. — Lombards, 18 1/4 à 00 0/0 — 5 p. c. français, 0 0/0 à 0 0/0. — 5 p. c. amér., 1871, 00 0/0 à 00 0/0.—Pérou, 75 1/2 à 75 3/4 — Change : sur Paris, 00-00; sur Hambourg, 00-00 0/0, sur Anvers, 00-00.— Rente française, 00 0/0 à 00 0/0.—Rente autr. argent, 64 0/0 à 64 1/4 : id. papier, 00 0/0 à 00 0/0. — Nouvel emprunt, 3/4 à 7/8.

LONDRES, 13 *novembre*. — *Blés*. — Les céréales sont fermes, mais calmes ; l'avoine est plus ferme.

Saxonka, 53 à 55; Kubanska, 47 à 48; Ghirka, 54 à 55; avoine, 20 1/2 à 21.

LIVERPOOL, 13 *novembre*. — *Cotons*. — Clôture : Marché calme, stationnaire.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 10,000 b., dont 1,000 pour la spéculation et l'exportation

Importation : 7,000 balles, dont 1,000 b. surats.

NEW-YORK, 12 *novembre*.—*Cotons*.—Recettes des 4 jours, 56,000 balles; exportation pour l'Angleterre, 17,000 b.; id. pour la France, 13,000 b.; id. pour les autres ports du continent, 0,000 b.; stock 369,000 b.

AMSTERDAM, 13 *novembre*.—Aut. rente pap. mai, 60 3/16. — Id argent, janv., 63 7/8. — Lots autr. (1860), 566 1/2. — Id. (1864), 159 0/0. — Lots hongr. (1870), 114 0/0. —Consolidés turcs (1865), 51 5/16. —5/20 bons américains (1882), 98 1/16.— Espagne intér. 25 7/16. — Id. extér. (1869), 29 1/2. — Pays-Bas. 2 1/2, 54 1/4. — Ottoman, 148 3/4 — Pérou, 74 15/16.—Portugais, 40 3/4. — Empr. franç. 1872, 78 1/4. — Lots turcs anciens, 86 0/0. —Id. nouveaux, 74 0/0.—Changes : Londres, 00-00 0/0; Paris, 00 0/0; Hambourg, 00 00 0/0; Francfort, 000 0/0.

AMSTERDAM, 13 *novembre*. — Froment, disponible, calme; seigle, dispon., en hausse; seigle, mars, 204 1/2, dito mai, 205 1/2; huile de colza disp., 44 0/0; dito automne, 44 0/0; dito mai, 44 0/0; huile de lin disp., 39 0/0; dito automne, 38 3/4; dito print., 39 0/0 ; graine de colza disp., 000-00 ; dito automne, 408 0/0; dito avril, 000 0/0; pétrole, 00 0/0.

FRANCFORT, 13 *novembre*.—Ch. de fer Lombards, 217 3/4.—Autriche, rente argent, janvier, 64 11/16. — Id., papier, mai, 00 0/0. — Lots autrichien (1860), 95 1/2. — Id. (1864), 000 0/0. — Créd. mob. autrich. 361 3/4. — Ch. de fer autric., 357 3/4. — Lots hongrois (1870), 000 0/0.— 5/20 bons américains (1882) 95 7/8. — Change sur Londres, 119 5/16.— Id. sur Paris, 92 11/16.—Id. sur Amsterdam, 98 5/16.—Id. sur Vienne, 107 11/16.—Id. sur Hamb., 86 11/16.—5 p. c. français 1872, 86 3/4. — Banque bruxelloise, 121 1/4. — Actions. Banq. centr. anvers., 000 0/0.—Banque franco-hollandaise, 000-00.

MADRID, 12 *novembre*. - Intérieur, 27-30. — Extérieur, 31-80.

Bourses du jour.—Cours d'ouverture

DU 13

VIENNE. — Crédit mob. autr., 333-40. — Lots autr. (1860), 000-00.—Id. (1864), 000-00. — Autriche, rente papier, 65-70.—Banque de Bruxelles, 000 0/0.—Napoléons d'or, 8-65 1/2.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 13 *novembre*.

PRÉSIDENCE DE M. VANDER DONCKT, DOYEN D'AGE.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

MM. Defré, Notelteirs, de Wouters, Landeloos, Reynaert, Nothomb, Thibaut, Moncheur, de Haerne et Tack, qui n'ont pas assisté à la séance d'hier, prêtent le serment constitutionnel.

L'ordre du jour appelle le rapport sur les élections d'Ypres.

M. VAN WAMBEKE présente ce rapport et conclut à la validation.

M. VAN HOORDE demande que le gouvernement examine la question de savoir si l'adjonction du nom d'une personne non notoirement connue au nom d'un candidat notoirement connu doit être considérée comme une cause de nullité du bulletin électoral.

L'orateur estime qu'il y a lieu, soit d'abroger la loi de 1867 sur les fraudes électorales, soit de la compléter.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix les conclusions du rapport.

VOIX A DROITE. L'appel nominal.

Mises aux voix par appel nominal, ces conclusions sont adoptées par 84 voix contre 2 (MM. Berten et Van Hoorde).

Le deuxième objet à l'ordre du jour est la formation du bureau définitif.

Ayuntamiento de Madrid

Nomination du président.

Votants. . . 90.
MM. Thibaut obtient . . 54 voix.
Rogier . . . . . . 23 »
Vanhumbéeck. . . 5 »
Tack . . . . . . 1 »
Bulletins blancs 7.

En conséquence, M. Thibaut est élu président.

Nomination du premier vice-président.

Votants. . . . 87
MM. Tack obtient. . . . 52 voix.
Vanhumbéeck . . . 29 »
Schollaert. . . . 1 »
Lehardy. . . . . 1 »
Rogier. . . . . . 1 »
Bulletins blancs. 3

En conséquence, M. Tack est proclamé premier vice-président.

Nominatiou du deuxième vice-président.

Votants . . . 81
MM. Schollaert obtient 53 suffrages.
Vanhumbéeck. . 20 »
Defré . . . . 3 »
Van Hoorde. . . 1 »
Bulletins nuls 4.

En conséquence, M. Schollaert est nommé deuxième vice-président.

Nomination des secretaires.

MM. de Wouters, Reynaert, De Borchgrave et Hagemans sont élus.

M. Thibaut monte au bureau, entouré de ses secrétaires, donne l'accolade à M. le doyen d'âge et, avant de prendre place au fauteuil présidentiel, prononce les paroles suivantes :

« Messieurs et honorés collègues,

» Je ne puis me défendre d'une profonde émotion en considérant l'honneur que vous daignez me faire et l'étendue des devoirs que vous m'imposez. Votre prudence et votre sagesse m'aideront puissamment dans l'accomplissement de ma tâche.

» Permettez-moi de compter de plus sur votre sympathique concours, comme vous pouvez compter sur mon dévouement et sur mes incessants efforts pour justifier votre confiance.

» Messieurs, étroitement unis dans les sentiments d'un patriotisme pur et ardent, formons ensemble des vœux pour que les travaux de la session parlementaire, qui s'ouvre devant nous, contribuent au bonheur et à la prospérité de notre chère Belgique. (Applaudissements.)

» Je vous proposerai, messieurs, de voter des remerciments à notre vénérable doyen d'âge et aux secrétaires provisoires. (Applaudissements.)

» Messieurs, la Chambre est constituée. Il en sera donné connaissance au Roi et au Sénat. »

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de deux lettres de M. le ministre de la justice, informant la Chambre de la délivrance de S. M. la Reine et de S. A. R. la comtesse de Flandre.

La Chambre décide qu'une députation de onze membres sera chargée de présenter au Roi et à S. A. R. le comte de Flandre les félicitations de l'assemblée.

M. GUILLAUME, ministre de la guerre, dépose :

1° Un projet de loi ayant pour objet de régler les conditions du recrutement et de l'armement dans le corps de l'intendance;

2° Un projet de loi ayant pour objet de mettre le casernement des troupes à la charge de l'Etat.

M. DE LANTSHEERE, ministre de la justice, dépose:

1° Un projet de loi modifiant la loi du 18 juin 1850 sur le régime des aliénés ;

2° Le rapport sur la situation des établissements d'aliénés du royaume ;

3° Le rapport sur l'exécution de la loi du 17 juillet 1871 relative aux étrangers.

M. D'ASPREMONT LYNDEN, ministre des affaires étrangères, dépose un projet de loi portant approbation du traité passé à Berlin, le 11 juillet 1872, concernant la reprise par la Belgique de la partie du chemin de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire.

M. MONCHEUR, ministre des travaux publics, dépose :

1° Un projet de loi ayant pour objet d'approuver la convention conclue pour l'exploitation de lignes de navigation à vapeur d'Anvers à Valparaiso et d'Anvers au Brésil et à la Plata;

2° Un projet de loi ayant pour but de décréter la construction aux frais du trésor d'un chemin de fer d'Athus vers Charleroi.

M. MALOU, ministre des finances, dépose :

1° Des amendements aux budgets de 1873;

2° Des amendements au projet de loi sur les servitudes militaires ;

3° Un projet de loi tendant à ouvrir au département de la guerre un crédit de 350,000 francs pour l'établissement d'un champ de manœuvres à Anvers;

4° Un projet de loi approuvant la convention faite avec le bourgmestre de Bruxelles pour la cession de la main à la main de terrains de l'ancienne gare du Midi;

5° Un projet de loi modifiant la loi du 28 décembre 1860 relative aux monnaies de nickel;

6° Un projet de la loi autorisant le gouvernement à rembourser le solde de la dette à 3 p. c.:

7° Un projet de loi relatif aux chèques contre mandat de paiment;

8° Un projet de loi modifiant la loi sur les patentes et sur les droits d'enregistrement;

9° Un projet de loi ayant pour objet la suppression de la prime à l'exportation des eaux-de-vie;

10° Un projet de loi décrétant d'une manière permanente la libre entrée des denrées alimentaires;

11° Un projet de loi ouvrant au département de l'intérieur un crédit extraordinaire de 20 millions pour construction et ameublement de maisons d'école.

Ces divers projets de lois seront imprimés et distribués.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain, séance publique à trois heures.

TRIBUNAUX.

Fraude colombophile. — Le tribunal correctionnel de Bruxelles vient de s'occuper de la répression d'une escroquerie assez originale dans son genre, et qui concernait deux jeunes gens de la capitale.

Le premier inculpé, Emile Peeters, coiffeur, âgé de 20 ans, né et demeurant à Bruxelles, était le secrétaire de la société colombophile l'Aigle. Il avait été chargé de faire fabriquer les différents cachets qui devaient servir à marquer les pigeons voyageurs que les amateurs présenteraient aux différents concours qui devaient avoir lieu pendant l'année; mais il prit la précaution de faire graver lesdits cachets en double pour son usage particulier.

Peeters participa à quatre concours offerts par la Société l'Aigle, dont il était le secrétaire, et il remporta chaque fois plusieurs prix importants. Cette dernière circonstance parut assez extraordinaire, et elle éveilla notamment l'attention du président. Celui-ci se promit en conséquence d'exercer à l'occasion un contrôle des plus sévères, afin de découvrir la fraude qui, dans son esprit, pouvait exister. L'occasion ne s'en fit pas attendre. Un concours devait avoir lieu dans lequel les pigeons inscrits seraient lâchés à Corbeil (France). Le président, agissant à l'insu de son secrétaire, imagina comme moyen certain de contrôle, de faire *contremarquer* par le chef de gare de Corbeil tous les pigeons au moment du lâcher.

Or, le prévenu Peeters se présenta encore une fois un des premiers avec des pigeons prétendûment revenus de leur voyage. On procéda à une vérification, et l'on constata qu'ils portaient tous la marque de la Société, mais ne présentaient aucune trace de la contre-marque de la gare de Corbeil. La fraude était par trop évidente; aussi le déloyal concurrent fit les aveux le plus complets et, finalement, restitua une somme de 195 francs qu'il était parvenu déjà à se faire remettre au moyen de ses manœuvres frauduleuses. Il désigna en même temps le nommé Norbert Dauchat, âgé de 17 ans, tripier, à Bruxelles, comme ayant, en connaissance de cause, partagé, dans une certaine proportion, les sommes illégitimement perçues à titre de prix supposés. C'était, du reste, Dauchat qui, sur les instructions de Peeters, avait commandé les cachets en double devant servir à commettre l'escroquerie.

Le tribunal, faisant aux prévenus une assez large application des circonstances atténuantes, les a condamnés, Peeters à 150 fr. d'amende ou un emprisonnement subsidiaire de 45 jours, et Dauchat à 30 fr. d'amende ou 8 jours de prison, à défaut de paiement, tous deux solidairement aux frais du procès.

Etat civil de Bruxelles.

MARIAGES DU 12. — Rouvez, négociant, rue de la Batterie, et Sturbelle, rue des Grands-Carmes.

DÉCÈS, *déclarations du* 12. — Becquart, agent de police, 54 ans, époux Flamme, rue d'Orsendael. — Abri, 33 ans, épouse Dehenain, impasse Leblanc. — Sterckx, 70 ans, veuf Cambier, rue des Cendres. — Degauque, tapissier, 22 ans, rue Pachéco. — Vanwemmel, tailleur, 42 ans, id. — Demunck, pensionné, 83 ans, veuf Rigaux, rue du Canal. — Vandenhoven, tireur de vin, 38 ans, rue Haute. — Vanhove, employé, 41 ans, époux Audries, id. — Huit enfants au-dessous de sept ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

HASSELT, 12 *novembre*. — (Correspond. particulière de l'*Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., fr. 32-00, hausse 0-00; seigle, 20-00, baisse 0-00; avoine, 18-60, hausse 0-50; orge, 21-00, baisse 1-00; pommes de terre, 7-00, hausse 0-50; beurre, 3-10, hausse 0-10; genièvre, l'hectol., 99-00, hausse 0-00.

WAREMME, 12 *novembre*. — (Correspond. particulière de l'*Indépendance belge*.)

Froment, les 103 kil., fr. 33-75, baisse 0-00; épeautre, les 112 kil., 25-50, baisse 1-50; seigle, les 94 k., 19-50, hausse 0-00; avoine, les 150 kil., 25-00, hausse 0 00; orge, les 94 kil., 19-50, hausse 0-00, pommes de terre, les 100 kil., 6-00, baisse 1-00.

COMMERCE D'ANVERS. — 13 *novembre*.

Cafés. — Marché fermement tenu. Nous n'avons connaissance que d'une vente de 300 sacs Guatemala à prix très-fermes.

Céréales. — Sans affaires à notre Bourse par suite de la tenue du marché aux grains de Bruxelles.

Cuirs. — On a vendu les quantités suivantes :

Elodie. 60 Smyrne, salés secs, b/fs et v/s, 6 1/5 k., fr. 65.

Cuirs salés.

St. *Rallus.* 640 B.-A. (Riv.), b/fs, 28/29 k., fr. 90.

Laines. — Sans affaires de gré à gré aujourd'hui.

Voici le résultat de la septième séance de nos enchères de laines qui a eu lieu hier après-midi :

Exposées.		Vendues.
1311 balles laine de Buenos-Ayres		979 balles.
387 » » de Montevideo		383 »
22 » » Entre-Rios		22 »
1720 balles.		1384 balles.

Pétrole raffiné.	Payé.	Vendeurs.
Disponible blanc	55 1/2 à — —	55 1/2 à — —
Courant	55 1/2 » — —	55 1/2 » — —
Décembre	56 — » — —	56 1/2 » — —
Deux derniers mois.	— — » — —	— — » — —
Janvier	— — » — —	56 1/2 » — —
Février	— — » — —	55 — » — —
Mars	— — » — —	54 — » — —
Trois premiers mois	— — » — —	55 — » — —

Marché calme.

Saindoux. — Marché soutenu. Il s'est fait environ 200 tierçons Wilcox disp., à fl. 25 7/8, ent., les 50 kil.

Salaisons. — Marché sans changement, avec affaires limitées. Il s'est fait quelques affaires, dans les prix de fr. 111-112 entr., pour long middles, disp., et fr. 113-114 entr. pour short middles, dispon. par 100 kilos.

Sucres bruts indigènes. — On cote :

Sucre à 88 degrés, disponible.... fr. 60 00 à 00 00
— — 3 mois nov.... fr. 62 50 à 00 00

Navigation. — *Mouvement du port d'Anvers.*

ARRIVAGES DU 12. — Le koff allem. *Gerhard*, c. Santjer, de Riga, avec graine de lin.

La barque angl. *Excelsior*, c. Jones, d'Akyab, avec riz.

Le st. angl. *Enterprise*, c. Targett, de Londres, avec div. march.

DÉPARTS DU 12. — Le steamer anglais *William Miller*, c. Thomas, pour Bristol, ch.

Le steamer anglais *Germania*, c. Mallett, pour Londres, ch.

Le st. norw. *Odin*, c. Kuhnle, pour Newcastle, sur lest.

Le st. angl. *Zealous*, c. Laurence, p^r Harwich, ch.

Marchés étrangers. — *Grains et graines.*

MARSEILLE, 11 *novembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.) — *Blés.* — Le manque d'arrivages maintient les prix dont la tendance est à la hausse; un peu moins d'activité sur les affaires.

Nous avons reçu de Berdianska 10,000 hect. de blés.

En marchandises diverses, nous notons :

1,000 tx minerai de Bône, 272 tx avoine de Barletta, 8,920 planches de Nedercalix (Suède), 177 tx avoine de Tarente, 3,000 caisses vin de Terrezina (Calabre).

Les farines, grains grossiers et issues sont sans affaires.

Les sucres bruts calmes.

Le marché des cafés est très-animé.

STETTIN, 11 *novembre*. Froment, calme; nov.-déc. 81 3/4; print.. 81 3/4. — Seigle, tranquille; nov.-déc. 53 3/4; print. 55.

Marchés étrangers. — *Marchandises diverses.*

AVIGNON, 11 *novembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.) — *Garances.* — Le retour du beau temps a permis de sécher les alizaris sortis de terre, et les racines que l'on peut acheter sont maintenant en assez grandes quantités. Par suite nos cours sont faibles.

On cote: Alizaris rosés, fr. 36 à 37; Alizaris paluds, 47 à 48; poudre SFFFR, 49 à 50, poudre SFFFP, 60 à 62, les 50 kil.

HAVRE, 12 *novembre*. — Les affaires en *cotons* continuent de se borner à de petits achats, assez bien suivis, toutefois, pour la filature. Les cours, par suite, restent faibles, en face des avis peu encourageants d'ailleurs qui nous parviennent d'outre-mer. En disponible, le très-ordinaire New-Orleans ne vaut pas, cette après-midi, plus de fr. 124 à 125.

A livrer, les acheteurs se montrent toujours fort réservés, en face des renforts attendus d'Amérique. On a laissé de nouveau, cette après-midi, 73 balles Georgie middling, par *Southern-Rights*, à fr. 118.

Les ventes notées jusqu'à quatre heures vont, en somme, à 1,096 b., y compris; ces 75 b. à livrer, 100 b. Dhollerah, disponible, payées fr. 85, et 100 b. Bengale, à fr. 60.

A terme, les cours restent à peu près sans changement pour les provenances d'Amérique. Le low-middling New-Orleans est coté, cette après-midi : fr. 118 sur novembre, 116 sur décembre et 115 sur le premier trimestre de 1873. La même désignation en Georgie a été payée fr. 109 sur janvier prochain. Le fair Oomra est nominal à fr. 81 sur déc.; il trouverait acheteur autour de fr. 84 sur les 3 premiers mois de l'année prochaine.

La demande pour les *cafés* se maintient animée, la consommation, la spéculation et l'exportation opérant simultanément sur place avec assez d'entrain. Les cours naturellement sont très-fermes, surtout pour le disponible, qui est extrêmement rare en première main.

Nous avons eu à noter, depuis notre précédent bulletin : 950 sacs Haïti, disponibles, de fr. 86 à 87-50 les 50 kil., ent., suivant mérite; 1,200 sacs dito, à livrer (principalement, par *Mathilde*), à fr. 86; 1,050 sacs dito, aussi à livrer, voie de New-York, au même prix; 150 sacs Malabar, disp., à fr. 97-50, et 1,000 sacs Manille, à livrer, par *duc de Malakoff*, à fr. 95.

Bien que l'on ne cote aucun nouvel achat en *cuirs* de gré à gré, il a dû se traiter aujourd'hui, en provenance tant de la Plata que du Brésil, environ 4,000 pièces; mais nous ne pourrons donner de renseignements précis, à cet égard, que demain.

En suifs, la consommation n'a pris également qu'une cinquantaine de pipes Montevido saladeros, bœufs, à fr. 55-25 les 50 kilog.

THÉATRE ROYAL DE LA MONNAIE (7 h. 0/0). — Jeudi, 14, pour les représentations de Mlle Battu : *Robert le Diable*, opéra en 5 actes.

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 0/0). — Jeudi, 14, pour les dernières représentations de M. Ravel et de Mme Deschamps : *le Filleul de Pompignac*, com. en 4 actes; *le Chapeau de paille d'Italie*, com. en 3 actes; *une Tempête dans un verre d'eau*, com. en 1 acte.

THÉATRE ROYAL DU PARC (7 h. 0/0). — Jeudi, 14, *Jobin et Nanette*, com.-vaud. en 1 acte; *le Centenaire*, pièce nouv. en 5 actes

THÉATRE DES FANTAISIES PARISIENNES, Alcazar royal (7 h. 0/0). — Jeudi, 14, *les Cent Vierges*, op. bouffe en 3 actes; *M. va au Cercle*, c. en 1 acte.

ALHAMBRA NATIONAL (7 h. 00). — Tous les soirs, *le Petit Faust*, musique d'Hervé. — Deux divertissements.

THÉATRE MOLIÈRE (7 h. 1/2). — Jeudi, 14, *une Femme qui se grise*, com. en 1 acte; *les Folies dramatiques*, pièce en 5 actes.

CASINO DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 1/2). — Spectacle-concert des Bouffes-Bruxellois. — Tous les soirs, opéras-comiques, opérettes et chansonnettes, ouvertures et fantaisies.

JARDIN ZOOLOGIQUE (rue Belliard). — Entrée : 1 fr.; aquarium, 50 cent. (Omnibus américain.)

L'*Evénement*, journal quotidien, vient de réorganiser ses services entre Paris et Versailles pour la session de l'Assemblée. Tous les matins, il publie un compte rendu sténographique de la séance et les dernières nouvelles recueillies à Paris et à Versailles jusqu'à une heure du matin.

La littérature, les arts, les théâtres, le sport, le mouvement parisien, continueront d'occuper une grande place dans l'*Evénement*.

Rédacteur en chef : Edmond Magnier; directeur-administrateur : Auguste Dumont; principaux collaborateurs : Charles Yriarte, Jules Claretie, Alphonse Daudet, Pierre Véron, PHILINTE, Ludovic Halévy, Léo Lespès (Timothée Trimm), Léon Bienvenu, Camille Farcy, Emile Bergerat, P. Laforêt, Flor O'Squarr, J. Albiot.

L'*Evénement* commencera, le jeudi 14 novembre, le roman :

LA MEUNIÈRE DE MOULIN GALANT
PAR PAUL SAUNIÈRE

On s'abonne à Paris, 10, boulevard des Italiens, passage de l'Opéra. Trois mois : Paris, 13 fr. 50 c. — Départements, 16 fr.

Mercredi, jour de la lecture du Message de M. Thiers, paraîtra un nouveau journal :
LE COURRIER DU SOIR
(compte rendu de la séance du jour et dernières informations), 10 centimes le numéro.

Opérations **Insensibles**, pièces **Dentaires** sans crochets et dentiers sans ressorts. Docteurs ADLER, membres du corps médical, rue Royale, 136, à **Bruxelles**, et 4, rue Meyerbeer, à **Paris**.

Docteur S. BROWN SIGISMUND, **dentiste américain**, vient de s'établir rue du Luxembourg, n° 15. — Consultations de 11 à 4 heures. 3952

Immeubles en Belgique.

Étude du notaire MARTROYE, *à Bruxelles.*

VENTE PUBLIQUE
D'UN BEL ET SPACIEUX HOTEL,
situé à Bruxelles, au quartier Léopold, rue de Spa, n° 62,
avec très-grand jardin, écurie et box, remise et bâtiment, rue de Verviers.

La vente aura lieu le mardi 19 novembre 1872, en la chambre des notaires, avec 1 p. c. de mise à prix, ouverte à 115,000 fr. 3829

Immeubles en France.

IMMEUBLE A PARIS.

Études de Me PETIT BERGONZ, avoué à Paris, rue Saint-Honoré, n° 346, et de Me ROUSSEAU, avoué à Paris, rue de la Paix, n° 10.

VENTE sur publications judiciaires, en l'audience des criées de la Seine, le samedi 7 décembre 1872, à 2 heures, d'un **vaste Immeuble**, appelé autrefois
LES MAGASINS-RÉUNIS
et ensuite
GALERIES du CHATEAU-d'EAU,
situé à Paris, place du Château-d'Eau, entre cette place, la rue du Faubourg du Temple, la rue de Malte et le boulevard des Amandiers. Cet immeuble est construit sur un terrain de 7,257 mètres 60 centimètres environ.

Mise à prix : Fr. 5,000,000.

S'adresser auxdits Mes PETIT BERGONZ et ROUSSEAU, avoués, et à M. HARDING, rue du Helder, n° 3.

Manchester, Sheffield and Lincolnshire Railway-Company.

LIGNE RÉGULIÈRE DE STEAMERS entre
ANVERS & GRIMSBY
prenant les marchandises pour
Manchester, Sheffield, Lincoln, Bradford, Leeds, Halifax, Birmingham, Dewsbury, Huddersfield, Liverpool, etc., etc.

Il y a deux départs par semaine :
D'ANVERS, le *mercredi*, à midi, et le *samedi*, à 4 heures de relevée.
Et de GRIMSBY, le *mercredi* et le *samedi* soir.
S'adr. pour fret, passage et renseign^s aux agents :
2374 RUYS et CORNELSEN, *à Anvers.*

SOCIÉTÉ ROYALE PRIVILÉGIÉE
des Chemins de fer de l'Est de Bavière.

Quatrième versement
sur les actions de la nouvelle émission.

En conformité du § 11 des statuts, le quatrième et dernier versement, soit de 30 p. c. du montant nominal, par conséquent de *soixante florins* par titre provisoire, est fixé du 1er au 7 janvier 1873 inclus.

Lors du versement, les intérêts jusqu'au 1er janvier 1873 seront bonifiés.

Après l'expiration du terme de paiement ci-dessus, le versement pourra encore être effectué pendant les 30 jours suivants, c'est-à-dire jusqu'au 6 février 1873 inclus, mais il y aura lieu alors de bonifier à la Société les intérêts à 4 1/2 p. c. du 1er janvier 1873 jusqu'au jour du paiement.

Celui qui n'effectuera pas le versement dans ce délai sera, d'après le § 11 des statuts, déchu de tous ses droits comme actionnaire ainsi que des versements partiels antérieurs au profit de la Société; les certificats provisoires délivrés seront déclarés nuls.

Les réclamations basées sur des empêchements sérieux et de force majeure seront recevables pendant les trois mois, du 7 février au 7 mai 1873 inclus, et à l'expiration de ce terme, ne pourront plus, en aucun cas, être prises en considération, conformément au § 11, alinéa 4 des statuts.

Les paiements, sous dépôt des titres provisoires, pourront être effectués, soit :

A la Caisse principale de la Société, à Munich, ou à la Banque royale à Nuremberg et à ses succursales; chez MM. M.-A. de Rothschild et fils, à Francfort s/M;
» M. Joseph de Hirsch, à Munich;
» M. J.-J. Obermayer, à Augsbourg;
» M. S. Bleichröder, à Berlin,
» MM. de Rothschild frères, à Paris,
» MM. N.-M. Rothschild fils, à Londres,
» M. D.-L. Goldschmidt, à Amsterdam,
» M. S. Lambert, à Bruxelles et à Anvers.
(au cours du jour sur Francfort s/M.)
Munich, le 4 octobre 1872. 3601

Le notaire MORREN, résidant à Bruxelles, vendra publiquement, samedi 16 novembre 1872, à 10 heures du matin, en la salle des ventes du sieur DE MOL, Grand'Place, à Bruxelles :

UN BEAU MOBILIER
consistant en tables, chaises, fauteuils armoires, garde-robe et buffets en acajou. — Magnifique armoire, bibliothèque en noyer et chêne, lit, literies, glaces, pendules, feux ouverts et autres, cristaux et porcelaines.

Différents appareils de photographes et une grande quantité de photographies et vues de stéréoscopes.

Environ 150 bouteilles vin de Bordeaux, etc., etc.

A VENDRE et à voir tous les jours, de dix à onze heures, rue de l'Equateur 24, un beau landau fait par Bender, un coupé par Schuermans et une belle jument bai brune anglo-normande

Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale.

Le coupon de dividende n° 47 des actions primitives pour le premier semestre de l'exercice 1872 et le coupon d'intérêt n° 40 des actions privilégiées seront payés, à dater du 15 novembre, à Londres, au bureau de la Compagnie, n° 61, Moorgate street; à Bruges, au siége de la Société, place de la Station, D., n° 11, et à Bruxelles, chez M. Brugmann fils; le premier à raison de 6 sh. 3 pence (fr. 7-81 1/4), le second à raison de 5 sh. 8 pence (fr. 7-08 1/3).

Les comptes du premier semestre de l'exercice 1872, avec les pièces à l'appui, seront déposés au siége de la Société, à Bruges, conformément à l'article 49 des statuts, pendant vingt jours, à dater du 20 novembre.

Bruges, le 11 novembre 1872.
Le directeur gérant,
3935 A. CHANTRELLE.

Hôtel OLIVIER, à Londres
37, Finsbury Square, E. C.

Tenu et continué par le même propriétaire depuis 38 ans. Grands changements et améliorations.

Fréquenté principalement par les négociants français, belges et suisses. — Prix modérés.

N.-B. Renseignements commerciaux sérieux.

AUX DAMES.

Un MONSIEUR DE DISTINCTION, d'un extérieur et d'un physique agréable, ayant une position sociale, qui a dû se divorcer de sa femme, cherche à faire la connaissance d'une dame respectueuse et seule, caractère aimable, extérieur agréable, possédant quelque fortune, restant personnelle, qui pourrait se décider à demeurer près d'une grande ville en Belgique; les dames honorables et libres qui se trouveraient dans ce cas sont priées d'adresser leurs lettres cachetées et franco, même anonyme, sous chiffre N. U. 346, à l'expédition d'annonces de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Leipzig*, pour être expédiées plus loin. 3955

CARREAUX EN CIMENT
Portland comprimé.

Concurrence impossible pour le bas prix, la beauté et l'usage. La plus ancienne maison de Bruxelles établie à Molenbeek-St-Jean, r. Ribeaucourt, 126 et 128.
A BOSSUET, successeur de A. Cruls et Ce. 1707

Education supérieure commerciale anglaise.
Collegiale school, Clare Priory, Suffolk, Angleterre.

Principal : M. Joseph B. Gee, membre du Collége royal des professeurs de Londres, assisté par des maîtres résidents, un pour chaque division de quatorze élèves, dont le nombre est limité à 70.

Divers points principaux recommandent cette institution aux pères de famille de Belgique pour achever l'éducation de leurs fils.

Santé : Depuis l'établissement de l'École il n'y a eu aucune maladie contagieuse ou épidémique; les preuves indispensables en sont offertes.

Situation : En pleine campagne, mais à une courte distance de *Harwich* (le port anglais le plus proche d'Anvers, où l'on cherchera les élèves), près de l'Université de Cambridge et près de Londres.

Résultats : Les élèves passent tous les ans des examens universitaires, soit locaux, soit ceux de l'Université de Londres ou à l'Ecole de droit.

La partie commerciale et la comptabilité sont dirigées par un professeur expérimenté.

Des arrangements particuliers peuvent être pris pour des pensionnaires libres. — Rapport, prospectus et vue de l'établissement seront envoyés sur demande adressée au directeur. 3947

26, RUE D'ARGENT, 26,
DÉPOT
DES VÉRITABLES
LIQUEURS
DE
HOLLANDE
QUALITÉ SUPÉRIEURE
DE LA MAISON
P. HOPPE
A
AMSTERDAM.
En : Caisses Assorties Cruchons et Demi-Cruchons.
SEUL DÉPOSITAIRE POUR BRUXELLES
et les faubourgs
J. MARTIN
26, rue d'Argent, 26.

NI FROID NI AIR pour les portes et croisées. JACCOUX, 20, r. Richer, Paris.

GUIDE MÉDICAL DES GENS DU MONDE TRAITÉ DU DOCTEUR GOEURY-DUVIVIER *Maladies des voies urinaires et des organes générateurs de l'homme et de la femme.* — Rétrécissem^t, Epuisem^t, Affect. contag., Maladies des femmes, etc. — 700 pag., 200 fig. : 5 fr. A Paris, chez l'auteur, 7, boul. Sébastopol, de 1 à 4 h. Traitem^t par correspondance.

GRANDE VENTE DE LIVRES.

Le *mardi* 19 *novembre* 1872 et 4 jours suivants sera vendue la première partie de la grande et belle bibliothèque délaissée par M. SERRURE, ancien professeur à l'Université de Gand.

Cette première vente comprend une collection unique de

Poëtes et Prosateurs flamands

depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à l'année 1800, une série considérable de livres rares sur l'HISTOIRE DE BELGIQUE, de beaux ouvrages de GÉNÉALOGIE; les grands RECUEILS DE CHRONIQUES belges, allemandes et françaises, de Pertz, Dom Bouquet; de beaux OUVRAGES DU XVe SIÈCLE, ornés de gravures sur bois, etc.

Cette vente aura lieu à BRUXELLES, à la *Librairie ancienne* de FR. J. OLIVIER, 11, *rue des Paroissiens*. Le catalogue, du prix *d'un franc*, vient de paraître.

On demande pour une grande teinturerie de fil de garance dans le Wupperthal, un **directeur** habile très-versé dans la chimie industrielle. — Bons appointements; entrée immédiate. On donnera la préférence à celui qui connaît déjà la fabrication de l'article. S'adr sous litt. D. U. 624, à l'expédition d'annonces de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Elberfeld*.

Une MAISON de Bordeaux demande des représentants sérieux pour la vente des vins et liqueurs à la clientèle bourgeoise. Envoyer de bonnes références. Ecrire à V. F. DURAND, à Bordeaux. 3869

M. Charles Mielle, voyageur en cendres d'orfévre, est prié de donner son adresse à sa famille pour la succession de sa mère. 3873

Un JEUNE ALLEMAND, de très-bonne famille, qui a fait son apprentissage dans une des premières maisons de Cologne, désire une place dans le bureau d'un banquier ou d'un négociant en denrées coloniales en Belgique. — S'adr f^co aux init. L. J. 879, à l'Office de Publicité de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Cologne*.

Un JEUNE COMMERÇANT ALLEMAND cherche emploi comme *correspondant* français ou allemand. Entrée à partir du 1er janvier. — S'adr f^co sous les initiales H. G., n° 5472, à l'expédition d'annonces de *W. Thienes*, à *Elberfeld*. 3946

Les véritables
CIGARES HAVANE
se trouvent rue de la Blanchisserie?, 28, depuis **250** fr. à **800** fr. le mille.

Appartement, richement meublé, **à louer**, avec ou sans écurie et remise pour 5 chevaux et 6 voitures, rue aux Laines, 11, près de l'avenue Louise. 3953

REPRÉSENTATION OU DÉPOT.

Un *jeune homme* d'une famille honorable, pouvant donner les meilleures références, au courant des affaires, désire représenter, et, si possible, avoir le dépôt d'une bonne maison étrangère. — Caution au besoin. — Écrire sous les initiales N. S., n° 5, poste restante, à Bruxelles.

ONGUENT HOLLOWAY

Remède infaillible pour les jambes ulcérées, les Tumeurs, les Hémorroïdes et les gonflements glanduleux. — Se vend chez tous les pharm^ns à fr. 1-50, 3-75 et 6 fr. le pot. — Pour la vente en gros, s'adr chez le Prof^r **Holloway**, 533, Oxford str., W. C., Londres.

VIN DE PROPRIÉTAIRE.

Récolte 1871, la pièce, 228 lit., 115 fr. Récolte 1870 la pièce, 140 fr. *franco* dans Paris.
M. GIRARD, propriétaire, 2, place du Palais Royal

LES RHUMES, L'ASTHME et LA PHTHISIE
NAISSANTE SONT GUÉRIS PAR
les pastilles de **KEATING** pour la toux, moyen curatif certain pour les rhumes, les froids, l'enrouement et les autres affections de la gorge et de la poitrine. Dans la phthisie naissante, l'asthme et les rhumes, elles sont infaillibles. Ne contenant aucun élément nuisible, elles peuvent être prises par les femmes les plus délicates et les plus jeunes enfants.

Se vendent en boîtes par THOMAS KEATING, chimiste, etc., 79, St Paul's Churchyard, Londres. En détail, chez tous les droguistes du monde. Agent à Bruxelles : M. B. DUPUY. 3408

ASTHME OPPRESSION, BRONCHITE CHRONIQUE soulagés toujours, guéris souvent par le VIN du D^r suédois WERNER. Nombreux témoignages. Flacon, fr. 5; f^co province, fr. 5-60. Pharm Colin, rue de Rollebeck, 36, Bruxelles. 3876

RECOLORATION
DES CHEVEUX
ET DE LA BARBE
EAU DES FÉES
SARAH FÉLIX
Pommade des Fées — Pommade Féerique
ENTREPÔT GÉNÉRAL, RUE RICHER, 43

INJECTION AMÉRICAINE AU MATICO
Guérit et préserve. 12 ans de succès. 1 flac. suffit. Prix 4 fr. Paris, ANASTAY, ph., boul. Filles-du-Calvaire, 16. Dépôt partout.

BOURSE DE BRUXELLES DU 12 NOVEMBRE

Emp. 4 1/2 p. c.	102 65	P.	Ch. fer plat. de Herve.	471 —	
— 4 p. c. 1871	101 20		BANQUES, CAISSES.		
— 3 p. c. 1838	— —		Act. Banque Nationale	3835 —	
— 2 1/2 p. c. 1844.	— —		— Société Générale.	— —	
Créd. comm. 4 1/2 p. c.	103 —		— — capital	— —	
— 5 p. c. 1861	— —		— — réserve	2695 —	P.
— — 1863	98 50		— Banque Belgique.	1092 50	
C. d'ass^r d^e p. l'Et. 4 1/2	99 25		— — Bruxelles	615 —	
— 3 p. c.	72 —		— — d'Anvers.	635 —	
Emp. de la province.	100 50		— — C. anversoise	— —	
Emp. de la ville 1852.	100 —		— Mutualité indust.	950 —	
— 1856.	97 50		— Réunies	660 —	
— 1862.	99 75	P.	— Soc. Immobilière	557 50	
— 1867.	108 —		— — d'Anvers	— —	
Emp. 4 1/2 p. c. 1871	100 —	P	B. de l'Union, libérées	— —	
Ville de Liége, 2 1/2 %	70 75		— non lib.	1500 —	P.
— 5 p. c. 1860.	— —		B. belge du com. et ind.	532 —	P
— — 1868.	98 75	A.	Banq. des trav. publics	760 —	A.
— d'Anvers 1859	— —		Cert. liq. Banq. Gén.	36 50	A.
— 1867	100 75		Crédit liégeois	— —	
— de Gand 1863	106 75	A	Banque de Tournai	300 —	P.
— d'Ostende	— —		B. de Crédit comm.	— —	
OBLIGATIONS.			Banque de Flandre	— —	
H. et B.-Flénu, remb.	— —		Comptoir général	528 —	P
Bassins houillers remb.	375 —	A.	ACT. DE CHEM. DE FER.		
Anvers-Gand	330 —	A.	H. et Bas-Flénu, cap.	1190 —	A.
Sambre-et-Meuse	— —		Anvers-Gand	497 50	P.
— act. priv.	— —		Jurbise	377 —	P.
Namur-Liége, amort.	— —		Sambre-et-Meuse	— —	
— privilég.	— —		Est-Belge	435 —	
— 1855	331 —	B.	Dendre-et-Waes	— —	
— 1859	326 —		Flandre occidentale	— —	
Nord-Belge	313 50	P.	Anvers-Rotterdam	622 —	A.
Dendre-Waes	— —		— nouv. ém.	617 50	
Flandre occidentale	— —		Pepinster-Spa	— —	
— — 2e émis.	— —		Turnhout	— —	
Anvers-Rotterdam	316 —	P.	Luxembourg	— —	
Pepinster-Spa	— —		— privilégié	450 —	
Mons-Haumont, action	— —		Chimai	— —	
— oblig.	327 —	P	Centre	— —	
Grand-Luxembourg	482 —		Lichtervelde-Furnes	597 50	
Chimai	250 —	P.	Eecloo-Gand	— —	
Centre	276 —	P	Blankenberghe Bruges	— —	
Hainaut-Flandre, act.	— —		Nord de la Belgique	— —	
— avals. expl. 5 %	263 50	A.	Liége-Maestricht	— —	
— 2 1/2 p. c.	86 —		Liégeois-Limbourg	— —	
Jonction de l'Est 4 p. c.	— —		Bruxelles-Calais, div.	212 50	
— 5 p. c.	— —		Braine-le-Cte-Courtrai	— —	
Eecloo-Gand	277 —	P.	Tamines	— —	
Nord de Belgique	— —		Gand à Terneuzen	— —	
Liége-Maestricht	308 50	P.	Braine-le-Cte Gand priv	600 —	A.
Tongres à Bilsen	— —		— non priv.	825 —	A.
Est-Belge, 5 p. c.	307 50	P.	Lokeren	— —	
Blankenberghe Bruges	234 —		Manage à Piéton	— —	
Liége-Limbourg, 5 p. c.	295 —		Jonction de l'Est	— —	
— 5 p. c.	— —		Bass. houill. act. de div.	— —	
Eecloo-Bruges	— —		Soc. génér. d'exploit.	350 —	A.
Bruxelles-Calais, priv.	— —		Canal de Bossuyt	— —	
Tournai-Jurbise	— —		— Blaton	18 —	P
Beaume-Marchienne	— —		VALEURS INDUSTRIELLES.		
Braine-le-Cte-Courtrai	301 —	A.	Ch. Produits au Flénu	— —	
— à Gand	— —		— Horna-Wasmes	— —	
Turn.-Hasselt. s. ex.	235 25		— Levant du Flénu	— —	
Lokeren à la frontière	— —		— Sars-Longchamps	— —	
Manage à Piéton	— —		— Ouest de Mons.	— —	
Gand-Terneuzen	— —		— Monceau-Font.	— —	
Ostende à Armentières	161 50	P.	— Levant d'Elouges.	— —	
Ouest de Belgique, pr.	236 —		— Couch. du Flénu.	— —	
— 2e série.	226 —	A.	— Réunis-Charleroi.	835 —	P.
Virton 4 1/2 p. c.	92 —	P.	— Courcelles-Nord.	1695 —	
Welkenraedt	300 50	P.	— B.-Ferrand, jouis.	— —	
Frameries-Chimai	295 —		— — priv.	— —	
Eecloo-Anvers	— —		— Charbonn. belges.	415 —	
Cav. Bernuyt-Courtrai	— —		— Falnuée	809 —	
— Blaton à Ath	61 —		— Val-Benoit	— —	
Quart. royal de Brux.	122 50	P.	— Crachet-Picquery	580 —	
Hyp. immob. d'Anvers	— —		— Carabiniers	— —	
Glaces d'Oignies 5 p. c.	— —		— Propriét.-Réunis	— —	
Charbonnages belges	— —		— Chevalières-Dour	— —	
C^e génér. du gaz, 1857	— —		— Sacré-Madame.	2775 —	
— 1863	— —		— Bonne-Espérance	— —	
Vieille-Montagne, 5 %	— —		— de la Haye	— —	
Linière de Bruxelles	— —		— Houill. un. b. Ch.	— —	
Produits au Flénu	— —		H.-Fourneaux Couillet	425 —	
Levant du Flénu	— —		— Sclessin	422 50	A.
Providence	— —		— d'Ougrée	610 —	P.
C^e Imm. de Belgique.	— —		— Cockerill	1490 —	P.
Soc gén. de Maestricht	— —		— Espérance anc.	— —	

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite.)

H.-F. Espérance priv.	— —	A.	Esp. Pamp.-Barcelone.	— —	
— nouv.	— —		— Nord d'Espagne.	— —	
— Midi de Charl.	— —		— Cr. mob. espag.	— —	
— Monceaux	— —		E.-Un. Am., 1882, 4e s	95 50	
— Montigny	298 —		— Honduras ch. int.	146 25	
— Providence	1850 —		France. Rente 3 p. c.	— —	
— Saint-Léonard.	1005 —	P.	— — 5 % 1871	— —	
— Fer d'Ougrée	— —		— — » 1872	86 60	A.
— Sarrebruck	— —		Ob. dép. de la Seine.	— —	
— Lam. de Chât.	— —		— V. de Paris 1865.	— —	
— Luxembourg	— —		— — 1869.	— —	
— Forges d'Acoz.	750 —		— — 1871.	241 50	A.
Zinc Vieille-Montagne.	245 —	P.	— Lille 1860	— —	
— Austro-Belge	— —		— — 1863	— —	
— Nouv. Montagne.	1060 —	A.	— — 1868	— —	
— — 5e d'act.	— —		— Bordeaux	— —	
— Niederfischbach	— —		— Lyon	425 —	P.
— Astur. des Mines.	— —		Act. Can. Sambre-Oise	— —	
— Sarde-Belge	— —		Ob. Lille-Valenciennes	— —	
— — privil.	— —		— Orléans-Châlons.	— —	
— Bleyberg	— —		— Dunkerke-Furnes	— —	
— Rocheux d'Oneux	— —		B. de Paris et des P.-B.	— —	
— Stolberg anc.	— —		Comptoir d'escompte.	— —	
— — privil.	— —		Banque franco-holl.	— —	
Linière Gantoise	— —		— franco-belge.	— —	
— Saint-Léonard.	460 —	A.	Luxemb (G.-D.), act.	228 —	
— Bruxelles, anc.	— —		— obl. 3 p. c.	292 —	P
— — nouv.	— —		— — 5 p. c.	485 —	P.
ACTIONS DIVERSES.			Ville Rotterdam 1868.	— —	
Galer. St-Hubert 3 p. c.	— —		Crédit communal	174 —	
— capital	— —		Central Néerlandais.	— —	
Société anonyme Loth	— —		Italie. Emprunt 5 p. c.	— —	
Glaces d'Oignies	730 —	P.	— Ville de Naples.	130 50	A.
— de Floreffe	830 —		— — 1871 4 p. c.	— —	
— de Courcelles.	— —		— — de Florence.	— —	
Lits militaires	— —		— Obl. Livourne	196 50	
Comp. belge matériels	545 —	P.	— Méridionales	295 —	P.
Soc. de Morlanwelz.	— —		— Bra	280 —	
Soc. belge des chemins	— —		— Central-Toscan.	313 —	P.
Réun. c. à l'Et. r. var.	47 25		— Sud-Autriche	— —	
Carrières de Quenast.	895 —		— Victor-Em. 1863.	— —	
Union des papeteries.	— —		Rome. Emp. Rothsch.	65 25	
Papeteries belges	— —		— — pontifical.	66 —	
Comp. générale gaz.	482 50	A.	— — Blount	331 —	
Conduits d'eaux	335 —	P.	Russie. E. 5 p. c. 1862	— —	
Omnibus	— —		Varsovie-Vienne act.	— —	
Comp. gén. de louage	— —		— oblig.	— —	
VALEURS ÉTRANGÈRES.			Turq. Dette gén. 5 %	— —	
Autr. Dette conv. pap.	60 75		— Emp. 1869 6 %	— —	
— — arg.	64 —		Varna, oblig. 3 p. c.	— —	
— Act. ch. autrich	— —		— 6 p. c.	— —	
— Ob. — (anc.)	288 50		CHANGES.		
— — — (nouv.)	— —		Amsterdam	210 87 1/2	
— Domanial (1866).	— —		Berlin	— —	
— Cert. hypothéc.	— —		Francfort	— —	
Esp. Dette extér. 1869.	29 —		Hambourg	186 —	P
— — intérieure.	— —		Londres	25 57 1/2	
— Nord d'Esp. prior.	203 —		— on dem. timb.	25 60	
— — rev. variable.	138 50	A.	Paris	— —	
— Cordoue-Séville	215 —	A.	Rotterdam	— —	
— Cordoue-Malaga.	— —		Vienne	— —	
— Pampelune	163 50		Coupons métal. papier.	230 —	
— Saragosse-Barcel.	— —		— — argent.	246 50	
— Act. Badajoz	187 50		Coupons dollars	— —	

BOURSE D'ANVERS DU 13 NOVEMBRE.

Emp. belge 4 1/2 p. c.	102 60	A.	Bade. Obl. 35 fl. 1845	— —	
— 3 p. c.	95 50	A.	Hesse. L. 25 fl. 1834.	— —	
— 2 1/2 p. c.	64 50	A.	H. élect. L. 40 fl. 1845	— —	
Ville d'Anvers, 4 p. c.	97 —	A.	Rome. Empr. 5 p. c.	64 75	A.
— 3 p. c. 1859	109 —	P	— Pont. 1860/64	66 —	A.
— — 1867	102 —	P.	— Cert. Legeelle.	61 —	
Emp. de la prov. 4 1/2	105 —		Banque de l'Industrie	— —	
Espagne. Ext. 1867/70	— —		CHANGES.		
— — intér.	— —		Amsterdam c. j.	210 10	
Autr. Rente pap.	59 75	P	Paris »	99 30	A.
— id. arg.	63 60	P.	Londres »	25 55	
— Lots 250 fl. 1839	— —		Francfort »	213 —	
— — 250 fl. 1854	— —		Vienne »	— —	
— — 500 fl. 1860	1200 —		Hambourg »	185 50	
— E. vénitien 1859	— —		Berlin »	373 —	A.

CLOTURE du 13. — Métall. 59 3/4. — National, 63 5/8. — Espagne dette diff. 29 0/0; dette intérieure 25.

BOURSE DE GAND DU 12 NOVEMBRE.

Belge 4 1/2 p. c.	102 90		Obl. Anv.-Gand priv.	329 —	A.
Dette perpét., 5 p. c.	111 —	A.	— Anv.-Rotterdam.	316 —	A.
Empr. 3 p. c. 1868.	197 —		— Eecloo-Gand	280 —	P.
— de la prov. 4 1/2	102 —	A.	— — Bruges	230 —	A.
Autriche. Métalliques.	60 75		— Bruges-Blankenb	234 —	
Dollars.	— —		— Gand-Terneuzen	282 —	A.
Banque de Flandre.	780 —	A	— Hain.-Flandres	264 75	
Soc. de la Lys 5 p. c.	— —		— Namur-Liége	326 —	A.
— Linière Gantoise.	1747 50	P.	— Nord-Belge	315 —	A.
CHEMINS DE FER.			— Nord d'Espagne.	203 —	A.
			— Badajoz	— —	
Act. Anvers-Gand div.	— —		— Méridionales.	204 —	A.
— Dendre-Waes	— —		— Varna	151 —	P.
— Lichterv.-Furnes	— —		VALEURS DIVERSES.		
Obl. Hainaut-Flandre	86 50		Austro-Belge	— —	
— Flandre occid.	326 —	A.	Niederfischbach	— —	

BOURSE DE PARIS DU 12 NOVEMBRE.

Rente 4 1/2 p. c. c.	75 75	Obl. Lyon 1855	— —
— 3 p. c. compt.	52 80	— Paris-Lyon.	275 50
— 3 p. c. fin cour.	52 85	— Ouest	275 —
5 p. c. 1871 compt.	84 15	— Midi	276 25
— fin cour.	84 50	— Est	272 —
— lib. compt.	83 —	— Dauphiné	269 —
5 p. c. 1872 compt.	85 70	— Ardennes	265 —
— fin cour.	85 75	— Vendée.	245 —
— lib. compt.	— —	— Vict.-Emmanuel	— —
Emp. Morgan compt.	492 50	— Romains	189 25
Banque de France.	4590 —	— Lombards	258 —
Crédit fonc., actions.	850 —	VALEURS DIVERSES.	
— obl. 4 p. c.	445 —		
— — 3 p. c.	400 —		
— colonial.	— —	Compagnie du gaz	667 50
Crédit agricole.	493 75	Canal marit. de Suez	366 25
— industriel.	630 —	C. Transatlantique	240 —
Soc. dép. et compt. c.	545 —	Soc. Immobilière	21 50
Crédit mobilier	425 —	Compagnie Gaz belge	— —
Comptoir d'escompte.	— —	Crédit mob. espagnol.	497 50
Société Générale	570 —	Banque ottomane.	— —
B. de Paris et des P.-B.	1295 —	— Pays-Bas	— —
CHEMINS DE FER.		Vieille-Montagne	— —
		Belge. Emp. 4 1/2 p. c.	— —
		Espagne. Dette différ.	— —
Act. Orléans.	897 50	— intérieure	— —
— Nord	966 25	— pass. nouv.	— —
— Est	507 50	Italie. Emp. 5 p. c.	67 65
— Paris à Lyon.	812 50	Rome. — 5 —	— —
— Midi	580 —	Russie. — 5 —	— —
— Ouest	501 25	Turquie — 5 —	54 40
— Vendée.	— —	Ottoman 1860	352 50
— Autrichienne.	782 50	— 1865	374 —
— Sud-Autr.-Lomb	468 75	CHANGES.	
— Vict.-Emmanuel	— —		
— Nord d'Espagne.	204 —	Anvers	— —
— Portugais	100 —	Amsterdam	210 —
Obl. Nord	288 25	Francfort	213 1/4
— Bourbonnais	278 —	Londres	25 70
— Méditerr. 3 p. c.	298 —	Madrid	5 12 1/2
— Orléans 3 p. c.	280 —	Saint-Pétersbourg.	3 39
— Lyon-Genève.	— —		

BOURSE D'AMSTERDAM DU 12 NOVEMBRE.

Dette active 2 1/2 p. c.	54 1/4	Russie, 4 p. c. Hope.	74 1/2	
— 3 p. c.	63 5/8	Esp. Obl. 1867/1870.	29 7/16	
— 4 p. c.	86 1/8	— 3 p. c. intér.	25 7/16	
Syndic. amort. 3 1/2.	86 1/4	Portugal, 1853, 3 p. c.	40 13/16	
Société de Commerce	35 1/8	Brésil. Obl. 1865, 5 %.	— —	
Belgique 2 1/2 p. c.	— —	Grèce, 5 p. c.	14 1/4	
Autr. Ob. p. 5 % m./n.	60 —	Grenade, 4 3/4 p. c.	22 1/4	
— — fév./août	59 11/16	Etats-Unis, 6 %, 1882	93 1/16	
— — a. jan./juil.	63 7/8	Mexicains	15 3/16	
— — avril/oct.	64 1/16	Consolidés turcs	51 5/16	
Lots autrichiens 1860	566 1/2	CHANGES.		
— 1864	158 1/2	Londres	11 96	A.
Russie, 5 p. c.	98 —	Paris c. j.	56 5/8	P.
— 1869, 4 1/2.	88 5/8	Francfort	— —	P

BOURSE DE LONDRES DU 12 NOVEMBRE.

Consolidés anglais	92 1/4	Italiens, 5 p. c.	66 —
5/20 américains, 1882	90 —	Emprunt Morgan	— —
Ch. de fer Illinois, act.	98 —	CHEMINS DE FER.	
— Erié, act.	38 1/4	Sambre-et-Meuse	— —
Cons. turcs, 5 %, 1865	52 1/2	Rotterdam-Anvers	23 5/8
Espagnol, 1867	— —	Namur-Liége	— —
— 1869	29 5/8	Luxembourg	17 1/8
— 1870	— —	Lombards	18 1/4

BOURSE DE VIENNE DU 12 NOVEMBRE.

Ar. rente pap. mai.	65 70	Ch. de fer autrichiens	330 —
— arg., janv.	69 90	— du Nord	215 —
Lots autrichiens, 1854	94 20	— Lombard	202 75
— 1858	183 50	Banque anglo-autrich.	328 —
— 1860	102 70	Chemin de fer Theis.	247 50
— 1864	144 —	Change. Londres	108 40
Créd. mob. autrichien	333 40	— Hambourg	79 20
Obl. ch. Lomb.-Cern.	146 50	— Paris	42 35
Act. Banque Nation.	979 —	Napoléons d'or	8 65 1/2
Lots Hongrois 1870	104 50	Argent	107 25

BOURSE DE BERLIN DU 12 NOVEMBRE.

Prusse, 4 1/2 p. c.	— —	Ch. de fer autrichiens	204 7/8
Autr., rente papier	60 3/4	— Lombards	124 3/4
— argent	64 3/4	Change. Londres	6 21
Lots autrichiens 1860	95 5/8	— Paris	79 5/12
— 1864	93 —	— Amsterdam	139 3/8
Créd. mob. autrichien	206 3/4	— Vienne	— —
Lots hongrois, 1870	— —	— Hambourg	— —
Italien, 5 p. c.	65 5/8	— Francfort	— —
5/20 bons amér. 1882	96 3/4	— St-Pétersb.	— —

BOURSE DE FRANCFORT DU 12 NOVEMBRE.

Belge, 4 1/2 p. c.	— —	5/20 bons amér. 1882	96 —
Ch. de fer Lombards	218 3/4	— 1885	— —
Autr., rente arg. janv.	64 3/4	CHANGES.	
— papier, mai	— —	Londres	119 7/16
Lots autrichiens 1860	96 —	Paris	92 3/4
— 1864	— —	Amsterdam	98 5/16
Crédit mob. autrichien	362 1/2	Berlin	— —
Ch. de fer autrichien.	358 —	Vienne	107 1/2
Lots Hongrois, 1870.	— —	Hambourg	86 11/16

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS.

Service d'été. — 1er *novembre*.

Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains express. M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h. 33, 10 h. 09, 12 h. 05 m., 1 h. 35, 3 h. 35, 5 h. 17, 6 h. 28, 9 h. 22 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord) 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 20, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.

De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 35, 7 h. 30, 11 h. 20 m., 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 45*, 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 58, 10 h. 50* m., 12 h. 50, 2 h. 40*, 3 h. 56 4 h. 38, 5 h.*, 5 h. 25*, 6 h. 56, 8 h. 40, 11 h. 10* s. — Alost et Gand (6 h. M Gand), 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 13, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 3 h. 10*, (5* h., M Gand) 5 h. 15, 6 h., 8 h. 20 (8 h. 40 Alost exc.) — Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 matin, 12 h. 02, 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenarde), 7 h. 35, 8 h. 35 m., 12 h. 22, 5 h. 15, 6 h. 40 s. — Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 25*, 8 h. 13 m., 12 h. 02, 6 h. soir. — Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 13, 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. s. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 43* C, 11 h. 00 C, matin, 1 h. 52, 3 h. 12 C, 5 h. 55* C, 7 h. 45 C, 10 h. 30* M soir. — Louvain, 6 h. M, 6 h. 30 C, 7 h. 20 C, 9 h. 25* M, 9 h. 43 C, 9 h. 58 M, 11 h. 00 C, 12 h. 45 M, 1 h. 25 C, 1 h. 52 C, 3 h. 12 C, 5 h. 22* M, 5 h. 55* C, 6 h. 56 M, 7 h. 45 C, 10 h. 30* M s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 7 h. 20 C, 9 h. 43* C, 1 h. 52 C, 5 h. 55* C, 10 h. 30* M. — Spa 9 h. 43* C, 11 h. C matin, 1 h. 52 C, soir.

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 38 matin, 1 h. 03, 3 h. 46 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir.

ANVERS pour Bruxelles, 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15, h. 50, 10 h. 50* m. 12 h. 38, 1 h. 18*, 3 h. 15*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h. 50 7* h., 8 h. 25, 8 h. 45, 10 h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 5 h. 55, 9 h. 50 matin (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* s. (8 h. 45 Alost exc.). — Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 mat. 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h.* soir — Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*, 9 h. 50 matin, 12 h. 35, 1 h. 18*, 4 h. 50, 10 h* s.

ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m. 3 h. 15, soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25, 7 h. 30 7 h. 57, 8 h. 37*, 9 h. 43, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 50, 4 h. 47*, 5 h. 53, 8 h. 58, 8 h. 58. — Ninove et Ath, 6 h. 10, 7 h. 50, 7 h. 57 m., 12 h. 02, 2 h. 50, 5 h. 53, 8 h. 55 s. — Termonde, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20. 9 h. 26 s. — Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 5 h. 05 matin vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34, 8 h. 53 m., 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 18, 3 h. 46* 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 26 soir Gand). — Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 46* 6 h. 20, 6 h. 41 soir. — Lokeren, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 46, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 35, 11 h. 33 matin, 2 h. 22, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Alost, 7 h. 35, 9 h. 35, 11 h. 33 m, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10s. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 36, 11 h. 35 matin 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57 soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. 01 matin, 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40, 7 h. 19 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 53*, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 58, 11 h. 13 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 17*, 5 h. 03, 8 h. 03, 8 h. 08, s. — Anvers, 4 h. 50, 6 h. 40, 8 h. 06*, 9 h. 52*, 9 h. m., 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 17*, 5 h. 03, 7 h. 20, 8 h. 03, 8 h. 08*, s. — Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18, 5 h. 37, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36*, 9 h. 30, 9 h. 35, 1 h. 22 3 h. 22*, 4 h. 19*, 6 h. 39*, 7 h. 19 — Courtrai, Tournai et Lille.) 5 h. 45 dimanche Courtrai), 5 h. 56, 9 h. 28 (1 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15 s. — Braine, Charleroi et Namur (par Sottegem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18 5 h. 37 Braine), 7 h. soir.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 13*, 7 h. 33, 9 h. 58 m., 12 h. 45, 3 h. 28, 3 h. 43* 4 h. 07*, 6 h. 13, 6 h. 40. — Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 53 m., 2 h. 42, 4 h. 48. 5 h. 08*, 7 h. 23*, 8 h. 37 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m., 12 h. 05, 3 h. 04*, 3 h. 06, 5 h. 45, 6 h. 02, soir

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 45, 10 h. 46 matin, 3 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand), (6 h. 32 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 32 dimanche Gand), 9 h. 57 matin, 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 42 m., 2 h. 33, 5 h. 31, 8 h. 33 (8 h. 20 pour Mouscron dimanche) soir.

TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 50, 9 h. 03, 11 h. 54, 2 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 28 s. pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 15*, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 5 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. matin, 32 3 h. 27, 6 h. 55 s. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.

LOUVAIN pour Bruxelles, 3 h. 59* M, 5 h. 35 M, 6 h. 02 C, 7 h. 05 M, 8 h. 34, 9 h. 48 C, 9 h. 50 M, 9 h. 55 C, 11 h. 16 C, 11 h. 18 M m., 12 h. 35 M, 1 h. 13 C, 2 h. 20* C, 2 h. 25* M, 3 h. 25 C, 3 h. 48 M, 4 h. 39* M, 4 h. 45* C (8 h. 06 dimanche), 8 h. 20 C, 8 h. 22 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 35, 7 h. 05, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 38*, 8 h. 22 soir. — Alost, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 35 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C. Alost et Gand matin) (12 h. 35 Alost et Gand), 3 h. 25 C, 3 h. 48 M. (4 h. 38* M Ostende et Lille), 4 h. 45 (8 h. 22 soir M. Gand seulement).

LIÉGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (3 h. 20* M), 7 h. 40 MC, 9 h. 33* MC, 11 h. 30, 12 h. 48 Cm., 1 h. 25 MC, 3 h. 20* MC, (5 h. 35 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 6 h. 45, s. — Verviers, 6 h. 05*, 4 h. 35*, 6 h. 50, 8 h. 32 10 h. 07 mat., 11 h. 46, 2 h. 05, 3 h. 15*, 4 h. 50 8 h*, 8 h. 25, 10 h. 06 10 h. 15 s.

VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40*M, 6 h. 35 M, 8 h. 35 (10 h. 16 Anvers exc.) 11 h. 57*, 12 h. 17, 2 h. 25* 4 h. 45, 6 h. MC, 8 h. 50 (9 h. 06 s., Liége). — Ostende et Lille, 6 h. 35 MC, 8 h. 35 C, 11 h. 57 MC, 2 h. 25* M (4 h. 45 et 6 h. M. Gand).

ATH pour Bruxelles (Midi) et Namur par Jurbise, 6 h. 43 (7 h. 43 pour Bruxelles), 10 h. 06 m., 4 h. 19, 7 h. 48 s. — Ninove, Bruxelles, Alost et Termonde, 6 h. 55, 10 h. 50 matin, 1 h. 42, 4 h. 55 (7 h. 50 soir, Termonde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 52, 8 h. 03, 9 h. 55 matin, 12 h. 22, 4 h. 24, 4 h. 57, 7 h. 40 soir.

GRAMMONT pour Mons, 6 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 05 m., 1 h. 14, 5 h. 05, 8 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelles (Nord), 7 h. 34, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 15 (5 h. 26 s. Termonde exc.), (9 h. 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 01, 10 h. 15m, 12 h. 31, 3 h. 26, 6 h. 48, 8 h. 02 s. — Gand par Sotteghem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 32, 9 h. 53, 11 h. 38 m., 2 h. 37, 5 h. 15 5 h. 37*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04 9 h. 01*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26 (5 h. 48 Enghien et Braine), 8 h. 02

Lignes du Midi.

De BRUXELLES pour Paris, 5 h. 40, 9 h. 05 m., 1 h. 15, 2 h. 35* (3 h. 35 Douai), 7 h. 12 s. — Mons et Quiévrain, 5 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05 (9 h. 05* Mons), 10 h. 20 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, 5 h. 35, 7 h. 12 (8 h. 45 Mons) s. — Charleroi, Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h. 20 matin, 12 h. 15 4 h. 20, 5 h. 35, 8 h. 15 soir. — Ath, Tournai, Lille, par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05, 1 h. 15 (7 h. 12 Tournai). — Ath, Tournai et Lille par Enghien, 8 h. 25, 7 h. 40*, 2 h. 50, 1 h. 50, 6 h. 02, 7 h. 52, 8 h. 28 soir.

PARIS pour Bruxelles, 6 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 3 h. 15 11 h. 20 soir.

MONS pour Bruxelles, 4 h. 09*, 7 h. 11, 8 h. 34, 10 h. 13 matin 12 h. 53*, 3 h. 40, 4 h. 56, 6 h. 42, 8 h. 01, 9 h. 7 0s. — Charleroi et Namur, 4 h. 40 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 11 h. m., 12 h. 49, 5 h. 56, 5 h. 10, 8 h. 01, 8 h. 05 soir. — Ath et Tournai (6 h. Ath), 7 h. 11 8 h. 01, 3 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 21* soir. — Alost, Termonde et Gand, 6 h., 04, 10 h. 13, 2 h. 10, 6 h. 42 soir.

CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 20, (7 h. 27 lundi) 7 h. 58, 9 h. 42, 12 h. 40, 3 h. 04, 4 h. 50*, 6 h. 26, 7 h. 30 s. — Namur, 2 h. 25*, 6 h., 6 h. 52, (9 h. 52 lundi) 9 h. 42, 10 h. 35*, 1 h. 05*, 2 h. 45, 6 h. 22, 7 h. 18, 10 h. 22* s. — Enghien, Gand, par Sotteghem, 5 h. 20, 7 h. 58, 9 h. 42, 12 h. 40, 3 h. 04, 6 h. 30 soir.

NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40 s. — Charleroi, 3 h. 36*, 4 h. 42, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m. 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40* 8 h. 35 s. — Enghien, Grammont, Gand par Sotteghem, 6 h. 17, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 3 h. 40*, 5 h. soir

Lignes concédées.

De NAMUR pour Huy et Liége, 3 h. 15* (4 h. 35 de Huy), 6 h. 05, 8 h. 05, 11 h. 10 m., 1 h. 55*, 4 h. 10, 7 h. 50, 11 h. 25* s. — Pour Dinant et Givet, 8 h. 20, 11 h. 20 m, 1 h. 20, 5 h. 45, 8 h. soir.

LIÉGE pour Huy et Namur, 2 h. 15*, 6 h., 9 h. 35*, 11 h. 25 m., 12 h. 30 de Longdoz, 12 h. 45* de Guillemins, 3 h. 05 de Longdoz, 3 h. 10 de Guillemins, 5 h. 25, de Longdoz, 6 h. 20 de Longdoz pour Huy, 8 h. 10 soir.

DINANT p. Namur, 6 h. 59, 10 h. 05 m., 12 h. 49, 3 h. 15, 6 h. 40.

ANVERS pour Gand (à h. 50 de la Tête de Flandre), 7 h. 15, 8 h. 50*, 10 h. 50 matin, 2 h. 29, 3 h. 50, 7 h. soir.

GAND pour Anvers, 4 h. 25, 7 h., 9 h. 25, 10 h. 40, matin, 2 h. 15, 3 h. 30, 6 h. 55 soir.

ANVERS pour Rotterdam, 7 h. 38, 8 h. 49, 10 h. 19 m. 3 h. 40, 3 h. 50, 5 h. 21 soir. — Aerschot, Diest, Hasselt, 7 h. 19, 9 h. 33, m. 1 h. 45, 5 h. 27 (8 h. 17 soir Aerschot.) — Lierre, 6 h. 55, 7 h. 19, 9 h. 33, 11 h. 05 matin, 1 h. 45, 5 h. 27, 5 h. 55, 8 h. 17 soir. — Louvain Charleroi, Marienbourg, 7 h. 19, 9 h. 33 matin, 1 h. 45, 5 h. 27 (8 h. 17 Louvain) soir.

ROTTERDAM pour Anvers 5 h. 30, 10 h. 13 m., 12 h. 53, 2 h. 45, 6 h. 50 soir.

BRUXELLES pour la Hulpe, Ottignies et Namur (6 h. Ottignies), 6 h. 30, 9 h. 05, 11 h. 30 m., 1 h. 40 Groenendael (12 h. 35* s., La Hulpe excepté) (2 h. 05 Ottignies), 4 h. 10 (4 h. 30 La Hulpe), 6 h. 7 h. 55 soir. — Pour Luxembourg, 6 h. 30 m., 12 h. 35* soir

NAMUR pour Bruxelles, 6 h., 9 h., 11 h. 20 m., 2 h. 10*, 5 h. 40, 7 h. 45 soir. (D'Ottignies pour Bruxelles, 8 h. 20, 11 h. 0?, 8 h. 55 s.), 5 h. 10s. de La Hulpe. (12 h. de Groenendael)

LUXEMBOURG pour Bruxelles (5 h. d'Arlon), 9 h. 15* m, 2 h. 40 s

BRUXELLES pour Charleroi et Givet, 9 h. 05, 2 h. 05 soir. — Louvain pour Aerschot, Diest, Hasselt, 8 h. 07, 10 h. 20, 2 h. 50, 8 h. 12 soir. — Anvers et Lierre, 5 h. 50 matin, 12 h. 22, 3 h. 52, 7 h. 26 soir. — Givet pour Charleroi et Bruxelles, 7 h. 08, 11 h. 16 matin 4 h. 50 soir. — Charleroi pour Louvain (5 h. 26 de Lodelinsart), 2 h. 45, 1 h. 42, 5 h. 12, 7 h. 17 soir. — Bruxelles pour Lierre et Anvers, 8 h. 52, 5 h. 24, 3 h. 48 soir. — Hasselt pour Diest, Louvain, Bruxelles et Anvers, 5 h. 34, 12 h. 48 m., 5 h. 15, 6 h. 48 soir.

BRUGES pour Blankenberghe, 7 h. 25, 10 h. 54 m., 3 h. 40, 7 h. 24, soir.

BLANKENBERGHE pour Bruges, 6 h. 28, 9 h. 45, 11 h. 45 m. 6 h. soir.

Imp. de P. HABERGHS, rue des Bolteux, 43 *bis*.

Ayuntamiento de Madrid